

COLLECTION
HISTOIRE & CIVILISATIONS
VOLUME 5
ROYAUMES
ET EMPIRES
DU PROCHE-ORIENT
EN VENTE UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le Monde



CAMPUS – SUPPLÉMENT

MONTRÉAL, SILICON VALLEY DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

JEUDI 17 OCTOBRE 2019 • 75^e ANNÉE • N° 23255 • 2,80 € • FRANCE MÉTROPOLITAINE • WWW.LEMONDE.FR

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY • DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Poutine seul maître du jeu en Syrie

► Le bain de sang redouté entre les forces kurdes et turques à Manbij, dans le nord-est de la Syrie, n'a pas eu lieu : Moscou a contraint Ankara à reculer

► Les troupes syriennes de Bachar Al-Assad ont investi la ville, un emplacement stratégique, à proximité du barrage de Tichrine, sur l'Euphrate

► Après avoir, en trois ans, permis à Damas de venir à bout de l'insurrection anti-Assad, le Kremlin met ainsi fin à l'autonomie kurde dans le nord du pays

► Les Américains ayant abandonné le terrain, Vladimir Poutine est bel et bien devenu l'arbitre de la région, en renforçant la dictature d'Assad

► Le retour des troupes syriennes a précipité le départ des humanitaires, et la presse, en zone kurde, ne peut plus travailler

PAGES 2-3 ET CHRONIQUE – PAGE 31

La loi bioéthique votée dans un climat apaisé

APRÈS quatre-vingts heures de débats, 359 députés ont voté, mardi 15 octobre, en faveur du texte qui autorise la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, 114 ont voté contre et 72 se sont abstenus.

Les trois quarts du groupe Les Républicains ont voté contre, 12 ont voté pour, 15 se sont abstenus : six ans après les rudes affrontements sur le mariage pour tous, la PMA n'est plus, à droite, un combat central.

En revanche, 8 députés de la majorité présidentielle ont voté contre le texte – pourtant une promesse de campagne d'Emmanuel Macron – et 25 autres se sont abstenus.

PAGE 8

CATALOGNE : PREMIERS AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE



Manifestation indépendantiste à Barcelone, le 15 octobre.

JOAN MATEU/AP

► A Barcelone, Tarragone, Gérone et Lleida, les manifestants catalans se sont vivement heurtés aux forces de l'ordre

► 74 personnes ont été blessées, au deuxième jour de mobilisation contre la condamnation des leaders indépendantistes

PAGE 7

Brexit Ultimes négociations pour arracher un accord

APRÈS UNE NUIT de négociations, un texte commun de compromis devait être finalisé, mercredi 16 octobre, entre le premier ministre britannique et l'Union européenne, avant d'être soumis aux 28 chefs d'Etat et de gouvernement.

« Il y a une lueur d'espoir pour un accord sur le Brexit », a déclaré mercredi Bruno Le Maire, le ministre français de l'économie, avant le sommet européen qui doit débuter jeudi 17 octobre.

L'hypothèse d'un nouveau sommet avant le 31 octobre, date butoir du départ du Royaume-Uni, n'est d'ailleurs pas écartée.

PAGES 6, 18

HORIZONS PAGES 20-21

Hongkong Carrie Lam humiliée devant le Parlement

PAGE 4

M
ÉDITORIAL
PRÉSERVER LE MODÈLE FRANÇAIS
PAGE 31

Etats-Unis
Elizabeth Warren, favorite et cible de ses rivaux démocrates

PAGE 4

FMI
L'inquiétant ralentissement de l'économie mondiale

PAGE 13

Environnement
Dans les Yvelines, l'autre incendie d'usine qui trouble les riverains

PAGE 12

Société
Hébergement des migrants : le 115 sous pression

Plusieurs associations dénoncent le « tri » que leur imposeraient des préfectures pour l'accueil de personnes étrangères

PAGE 10

Cinéma
« The Irishman » de Scorsese, apothéose de chair et de sang

Pour ce film qui met en scène les confessions d'un tueur de la Mafia, le réalisateur a réuni sa famille d'acteurs italo-américains

PAGE 23

LE REGARD DE PLANTU



UN FILM À LA HAUTEUR DE SON HÉROÏNE
VERSION ORIGINALE

COUP DE CŒUR LE JDD ★★★ MAGNIFIQUE L'OBS EXCEPTIONNEL OUEST-FRANCE

Festival du Film de Locarno PRIX DU PUBLIC
Film Francophone D'ANGOULÊME MEILLEURE ACTRICE

NINA MEURISSE
CAMILLE
un film de BORIS LOJKINE

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

afcae CINEART & ESCAP madame CINECUBA Télérama L'OBS Le Monde franceinfo:

L'OFFENSIVE TURQUE DANS LE NORD-EST SYRIEN

Poutine, seul maître du jeu en Syrie

Grâce au retrait américain, le président russe s'est imposé en « médiateur numéro un » entre Damas, son allié, les Kurdes, lâchés par Washington, et Ankara

MOSCOU, BEYROUTH - correspondants

La guerre de Manbij n'aura probablement pas lieu et c'est à Vladimir Poutine qu'on le doit. La bourgade du nord de la Syrie, tenue depuis trois ans par les miliciens kurdes des Unités de protection du peuple (YPG), semblait promise à un bain de sang. Entre les forces prorégime, décidées à y réimposer l'autorité de Damas, et l'armée turque et ses affiliés syriens, déterminés à les en empêcher, la collision paraissait garantie.

Mais mardi 15 octobre, depuis Abou Dhabi, où le président russe est en tournée diplomatique, son entourage a fait savoir que de tels affrontements seraient « inacceptables ». Ankara a obtempéré à reculons, laissant les troupes progouvernementales pénétrer dans la ville, qui occupe un emplacement stratégique, à proximité du barrage de Tichrine, sur l'Euphrate.

Trois ans après la chute des quartiers rebelles d'Alep, facilitée par les bombardements de son aviation, M. Poutine impose donc une nouvelle fois sa loi. La reconquête, en décembre 2016, de la métropole du Nord syrien, avait amorcé l'effondrement de l'insurrection anti-Assad. Celle de Manbij préfigure la fin de l'autonomie de fait que les Kurdes avaient conquis dans le nord du pays.

Simple rouleau compresseur au service de Damas lorsque son armée a débarqué en Syrie, en septembre 2015, le maître du Kremlin a désormais ajouté une dimension diplomatique à sa panoplie. Il est devenu l'arbitre du chaos, avec, comme fil rouge de sa politique, la réunification du pays autour de Bachar Al-Assad, dictateur certes inconfortable, mais pour l'instant incontournable à ses yeux.

« Poutine s'est imposé comme le médiateur numéro un de la crise parce que les Etats-Unis lui ont abandonné le terrain et parce qu'il dispose de leviers de pression sur tous les acteurs du dossier, décrypte Samir Altaqi, un analyste syrien proche de l'opposition et bon connaisseur de la Russie. Si l'on veut échapper à la guerre généralisée dans le Nord syrien, c'est par lui qu'il faut passer. »

En plus de Manbij, les troupes loyalistes ont repris pied dans plusieurs localités du Nord-Est hors desquelles elles avaient été boutées au début du soulèvement. Elles devraient aussi bientôt entrer à Kobané, ville symbole de la résistance des Kurdes à l'organisation Etat islamique (EI). Les Forces démocratiques syriennes (FDS), la milice kurdo-arabe formée et noyautée par les YPG, qui contrôlait ces territoires depuis 2015, ont commencé à s'effacer devant les nouveaux maîtres des lieux.

Le régime Assad se voit ainsi offrir l'opportunité de regagner, en quelques jours, ou quelques semaines, davantage de terrain qu'il ne l'avait fait en huit années de conflit. Le tout, sans coups de feu, ou presque. Un tour de passe-passe que le protégé de Moscou n'aurait pu réaliser sans la complicité involontaire de la Turquie.

En partant à l'assaut, mercredi 9 octobre, des positions des YPG, une entité « terroriste » selon Ankara, car liée aux séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en Turquie, l'armée turque a endossé le rôle de l'épouvantail, dévolu jusque-là aux Mig russes et aux bombes barils du régime.

« SCÉNARIO IDÉAL »

Donald Trump n'est pas le seul à avoir donné son feu vert à cette opération militaire avec ses Tweets à l'emporte-pièce, annonçant le retrait des forces américaines de Syrie, alliées du YPG. Moins bruyant, mais pas moins efficace, Vladimir Poutine a laissé faire l'offensive turque, devinant que cette entorse à son autoproclamée défense de l'intégrité de la Syrie lui serait profitable.

Et de fait, au bout de trois jours, sous la pression des forces turques et de leurs supplétifs syriens, jamais avares en atrocités, le PYD, la branche politique du proto-Etat kurde, a consenti au retour des pro-Damas. Les négociations, conduites par de hauts gradés russes, se sont déroulées sur la base aérienne dont Moscou dispose, à Hmeimim, sur le littoral syrien, ainsi que sur l'aéroport de Kamechliyé.

Selon Fiodor Loukianov, un analyste russe réputé proche du pouvoir, l'accord obtenu correspond au « scénario idéal ». Ces derniè-

LE CHEF DU KREMLIN S'EST AVANT TOUT PRÉOCCUPÉ D'ÉVINCER LES OCCIDENTAUX ET LEURS ALLIÉS DE CE QU'IL CONSIDÈRE COMME SA CHASSE GARDÉE



res années, le Kremlin avait tenté à plusieurs reprises de convaincre les Kurdes de se replacer, moyennant quelques garanties, sous la tutelle du régime syrien. Fort du soutien américain, le PYD snobait ces avances. Face au lâchage de la Maison Blanche et à l'avancée turque, Moscou a proposé à nouveau ses bons offices. Et les Kurdes se sont inclinés.

Symbole du passage de relais entre les Etats-Unis et le tandem russo-syrien, la chaîne russe RT a diffusé, mardi, des images d'un convoi de l'armée syrienne croisant, sur une route des environs de Kobané, une colonne de blindés américains sur le départ. « Ce qui est frappant, estime Alexandre Choumiline, directeur du Centre d'études sur le Moyen-Orient de l'Académie des sciences de Russie, c'est que Poutine triomphe par la main de Recep Tayyip Erdogan [le président turc] sans avoir eu à faire grand-chose, et sans se brouiller avec les autres protagonistes. »

Le retour du régime syrien dans le Nord poursuit et amplifie le processus de reconquête, cher à Bachar Al-Assad. En 2018, les forces progouvernementales ont repris

successivement la banlieue orientale de Damas, le nord de Homs et la région de Deraa, à la frontière avec la Jordanie. Avec, à chaque fois, le soutien de l'aviation russe.

« C'est bien joué de la part de Poutine, mais, sur le long terme, l'alliance kurdo-américaine était intenable, nuance le géographe Fabrice Balanche, spécialiste de la Syrie. Les Etats-Unis ont fait semblant de croire à l'idylle kurdo-arabe que les FDS étaient censées incarner. Ils ont pensé qu'ils pourraient détacher les YPG du PKK, la formation séparatiste turque kurde qui est classée terroriste par Washington. Mais, maintenant que l'EI a été défait, ces illusions se sont envolées. Et les Américains sont partis. »

Moscou peut se targuer d'un autre succès, collatéral celui-ci : la défiance croissante entre Ankara et ses alliés de l'OTAN. Déjà mises à mal par la décision de la Turquie de se fournir en S-400, un système de missiles sol-air de fabrication russe, les relations turco-américaines devraient continuer à se dégrader sous l'effet des sanctions décidées par Washington. De même, les embargos sur les

Face à la pression russe, Erdogan contraint à un exercice d'équilibriste

Moscou enjoint au président turc de normaliser ses relations avec le régime de Bachar Al-Assad, le dictateur syrien

ISTANBUL - correspondante

Pressé par la Russie de normaliser ses relations avec le régime de Bachar Al-Assad, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, semble avoir entendu le message, surtout depuis que son armée se retrouve piégée dans le Nord-Est syrien où les combattants kurdes avec lesquels elle rêvait d'en découdre ont scellé une alliance de revers avec Damas, afin de stopper l'intervention turque. « La Turquie et la Syrie mènent un dialogue en temps réel à travers leurs ministres de la défense, leurs diplomates et leurs services secrets », a assuré, mardi 15 octobre, à Dubaï, Alexandre Lavrentiev, l'envoyé spécial de la Russie pour la Syrie. Il a ajouté que Moscou était opposé à « la présence permanente » de la Turquie chez son voisin du sud.

Unique maître du jeu en Syrie, surtout depuis la volte-face des Américains, M. Poutine a le pou-

voir de convaincre son « ami » Erdogan de se réconcilier avec Bachar Al-Assad, le président syrien honni, avec lequel les relations sont à couteaux tirés depuis huit ans que dure la guerre en Syrie. Pour y parvenir, le Kremlin s'appuie sur un ancien accord sécuritaire signé en 1998 entre Ankara et Damas, dont l'existence est régulièrement rappelée au président turc. Avantageux pour la Turquie, parce qu'il lui reconnaît le droit d'intervenir en Syrie afin d'y pourchasser le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, autonomiste) et ses filiales, l'accord reste valide, insiste Moscou, à condition qu'Ankara reconnaisse la légitimité de l'actuel pouvoir syrien, une perspective tout à fait désagréable pour le président turc.

Pour sauver la face auprès de son électorat islamo-conservateur, les autorités turques assurent que le rapprochement n'aura pas lieu. « La Turquie ne négociera

pas avec le régime syrien ni avec les Forces démocratiques syriennes [FDS, alliance arabo kurde], principalement kurdes, qui contrôlent le territoire visé par l'opération "Source de paix" menée par la Turquie », a expliqué mardi le vice-président turc, Fuat Oktay.

Pas question de renouer avec Damas, « responsable de l'exode des quatre millions de réfugiés hébergés actuellement par la Tur-

LE KREMLIN S'APPUIE SUR UN ACCORD SÉCURITAIRE SIGNÉ EN 1998 ENTRE ANKARA ET DAMAS, QUI, INSISTE MOSCOU, RESTERA VALIDE SI LA TURQUIE RECONNAÎT LA LÉGITIMITÉ DU POUVOIR SYRIEN

quie », a insisté M. Oktay, lors d'une interview accordée à la chaîne britannique Sky News.

Dans le même temps, Hulusi Akar, le ministre de la défense turc disait exactement le contraire aux responsables de l'opposition parlementaire – Parti républicain du peuple (CHP, kémaliste) et Le Bon parti (droite nationaliste) – avec lesquels il s'est entretenu mardi. Lors de ses entretiens avec Kemal Kılıçdağ, le chef de file du CHP, et Meral Aksener, l'égérie du Bon Parti, M. Akar a affirmé que le Parti de la justice et du développement (AKP, islamo-conservateur), dirigé par M. Erdogan, cherchait justement à renouer le contact avec Damas.

Normaliser les relations avec le régime syrien est indispensable selon le CHP qui, depuis son succès aux élections municipales du printemps, multiplie les critiques envers la politique syrienne du numéro un turc. « LAKP aurait

dû, dès le début, dialoguer avec les autorités légitimes de Syrie. Malheureusement, le gouvernement a cherché à exporter là-bas un régime favorable à la confrérie des Frères musulmans, ce qui a compliqué la situation », assure Baris Yarkadas, un ancien député du CHP (2015-2018).

Grande vulnérabilité de l'armée

Invité à s'exprimer dans le cadre d'un forum sur la Syrie, organisé par le CHP le 28 septembre à Istanbul, Hikmet Çetin, membre du CHP et ancien ministre des affaires étrangères (1991-1994), est sur la même ligne. « Il faut parler à Bachar Al-Assad. D'accord, il est un dictateur. Il doit partir, mais pas par la force d'une intervention étrangère. » Enumérant les « effets désastreux » de la politique étrangère de M. Erdogan – « plus d'ambassade ni en Syrie, ni en Israël, ni en Egypte », « l'afflux des réfugiés syriens » et « les organisations terroristes qui ont pris le dessus en Sy-

rie » –, l'ex-chef de la diplomatie turque a insisté sur la nécessité de revenir à une politique étrangère plus prudente.

Fragilisé en interne par la défaite de son parti aux municipales et par la piètre situation de l'économie, M. Erdogan se retrouve sur le fil du rasoir, contraint de donner des gages à l'opposition tout en faisant croire à sa base électorale conservatrice et pieuse qu'il ne lâche rien. La grande vulnérabilité de l'armée turque en Syrie, dont les appétits de conquête et de recomposition ethnique ont été réduits à néant par l'alliance des combattants kurdes avec le régime syrien, le contraint à jouer les équilibristes. Tout en martelant à l'envi que son armée poursuivra l'offensive, il se retrouve pieds et poings liés aux décisions de Moscou, le principal parrain du régime syrien, dont la voix sera décisive pour le dessin des lignes de partage en Syrie. ■

MARIE JÉGO



Des drapeaux russes et syriens flottent sur des véhicules militaires près de Manbij, en Syrie, le 15 octobre.

OMAR SANADIKI/REUTERS

armes décidés par plusieurs pays européens, dont la France, ne peuvent que pousser un peu plus Ankara dans les bras de Moscou.

Face à cette avalanche de bonnes nouvelles, le dossier syrien a fait son grand retour à la télévision russe. Le présentateur de la première chaîne, Dmitri Kisselev, pouvait même se permettre de plaisanter, dimanche soir : « Vu la façon dont les Américains ont trahi les Kurdes, les Polonais ont de bonnes raisons d'être inquiets... »

SUCCÈS FRAGILE

Le succès diplomatique russe demeure toutefois fragile. L'ombrageux Erdogan, qui voit s'évanouir son rêve de « zone de sécurité », où il espérait reloger une partie des 3,5 millions de Syriens réfugiés en Turquie, n'a peut-être pas dit son dernier mot. Il sera à Moscou dans les prochains jours, a fait savoir le Kremlin. Mardi, deux soldats syriens ont été tués par des tirs d'artillerie de rebelles pro-Turcs, près d'Aïn Issa. Poutine devra veiller à ne pas s'aliéner le président turc, dont il a besoin pour gérer le dossier d'Idlib, le dernier bastion de la rébellion, où une trêve précaire est en vigueur.

D'autres menaces planent sur le Nord-Est syrien : celle de règlements de compte en cascades, entre Kurdes et tribus arabes ; celle d'affrontements entre le YPG et le régime ; et celle d'une résurgence de l'EI, plusieurs djihadistes détenus par les Kurdes ayant profité du chaos pour s'échapper. « Poutine va devoir apprendre à nager dans ce marécage, qui pourrait se transformer en trou noir », prévient Samir Altaqi.

Mais la bonne santé de la Syrie n'a jamais été le souci principal du chef du Kremlin. L'homme qui a déversé des bombes sur Alep et sur Idlib s'est avant tout préoccupé d'évincer les Occidentaux et leurs alliés de ce qu'il considère comme sa chasse gardée. C'est l'objectif qu'il poursuit avec le processus politique d'Astana, qui a supplanté les négociations de Genève, menées sous l'égide des Nations unies.

La résolution 2254, négociée de près par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, qui appelait à la mise en place d'un organe de transition, à des élections libres et à une nouvelle Constitution, a été réduite, sous la pression de Moscou, à une seule clause, la moins nocive pour Bachar Al-Assad.

Quatre ans après l'intervention de son armée en Syrie, Vladimir Poutine approche de son but. Dans les plaines de Manbij et de Kobané, les GI américains ont été remplacés par d'autres soldats, à l'accent différent. Des Spetsnaz, les forces spéciales russes. ■

BENJAMIN BARTHE
ET BENOÎT VITKINE

Les civils livrés à eux-mêmes après le départ des humanitaires

Le retour des troupes syriennes a contraint les ONG à quitter la région

ERBIL (KURDISTAN IRAKIEN)-
envoyé spécial

Il y a dix jours, les vastes territoires contrôlés par les Forces démocratiques syriennes (FDS, à dominante kurde) dans le nord-est de la Syrie constituaient une zone de stabilité relative dont la reconstruction après des années de guerre avait commencé.

Mais, entre la poursuite de l'offensive turque, les combats désespérés menés contre elle par les FDS, la résurgence de l'organisation Etat islamique (EI) et le déploiement militaire du régime syrien, la région est à nouveau plongée dans un chaos qui laisse présager une crise humanitaire grave à laquelle les organisations non gouvernementales (ONG) ne sont plus en mesure de répondre. Toutes les ONG internationales ont arrêté leurs activités et retiré leurs employés, a annoncé, mardi 15 octobre, l'administration semi-autonome kurde.

Dès jeudi, le poste-frontière informel entre la Syrie et l'Irak, situé sur les bords du Tigre, était pris d'assaut par des centaines d'employés expatriés d'ONG opérant dans la région, exfiltrés dès le début des opérations turques car occupant des postes non essentiels. Cette première vague de départs annonçait déjà l'exode général à venir des humanitaires étrangers du Nord-Est syrien.

Les unes après les autres, les ONG internationales ont retiré leurs personnels alors même que quelque 400 000 personnes sont susceptibles d'avoir besoin d'aide et de protection dans les prochains jours, selon le Forum ré-

gional syrien, qui regroupe 73 ONG actives dans le pays.

« Ce départ massif et presque immédiat, c'est du jamais-vu ! On n'a aucun moyen de s'adapter à une situation pareille... On a devant nous la perspective d'une crise majeure à laquelle on ne pourra pas répondre », relève un humanitaire européen à Erbil, la capitale du gouvernement régional du Kurdistan irakien d'où était piloté l'essentiel de l'aide humanitaire à direction du Nord-Est syrien.

Malgré le début des opérations turques, mercredi, la plupart des ONG internationales avaient continué à travailler, à effectifs d'expatriés réduits. C'est l'entrée en scène des forces du régime de Damas, dimanche, qui a balayé brusquement le réseau humanitaire difficilement mis en place dans la région ces dernières années.

Un « désastre annoncé »

« Le retour du régime dans le Nord-Est peut sonner l'arrêt total des opérations des principales ONG, résume François Dupaquier, expert humanitaire et spécialiste de la Syrie. La présence d'ONG internationales dans les régions contrôlées par les FDS est illégale du point de vue de Damas car elles se sont installées sans l'assentiment du gouvernement, dans la zone d'autonomie de facto qu'était le Nord-Est. »

Le régime de Bachar Al-Assad imposera-t-il aux ONG de s'enregistrer à Damas pour reprendre leurs activités ? Cela impliquerait un problème majeur d'impartialité, qui est un principe indérogeable de l'action humanitaire, par la soumission à la volonté du gouvernement syrien et à ses ser-

« CE DÉPART MASSIF ET PRESQUE IMMÉDIAT, C'EST DU JAMAIS-VU », COMMENTE UN HUMANITAIRE EUROPÉEN

vices de sécurité, soupçonnés d'utiliser l'aide humanitaire à des fins politiques, notamment en concentrant les efforts sur des populations loyales et en privant les autres d'assistance, selon l'expert.

Et même si les ONG se lançaient dans des négociations avec le régime, celles-ci seraient susceptibles de se révéler longues et difficiles. « Un tel processus est inacceptable pour beaucoup d'acteurs humanitaires internationaux qui se retrouvent devant le dilemme suivant : faire le jeu [du président syrien] Bachar Al-Assad ou laisser tomber des populations en souffrance... », relève M. Dupaquier.

De fait, la crise en cours et le départ des humanitaires se font déjà sentir sur le terrain. Avant même les combats qui ont jeté 160 000 personnes sur les routes, le Nord-Est syrien, ravagé par des années de guerre, comptait 861 000 personnes en situation aiguë de besoin, selon l'ONU, et 605 000 déplacés, dont 130 000 dans des camps. Le départ des cadres des ONG les laisse livrés à eux-mêmes.

« Imaginez un camp de réfugiés regroupant des dizaines de milliers de personnes qui se trouvent, du jour au lendemain, sans administration parce que le personnel est parti et sans approvisionne-

ment parce que les routes sont coupées par les combats... C'est un désastre annoncé... », regrette un humanitaire occidental.

Entre l'absence de visibilité sur les développements à venir depuis le déploiement des forces de Damas, l'éparpillement des personnels syriens exposés comme tous les habitants de la région aux périls de la guerre, le retour possible de l'appareil répressif du régime, la rupture des chaînes logistiques et des communications difficiles, répondre à l'urgence humanitaire à court terme paraît difficilement envisageable. « L'action humanitaire internationale dans le Nord-Est était déjà difficile, elle est devenue pratiquement impossible », résume une source proche du dossier, au Kurdistan irakien.

Dès lors, tous les regards se portent vers la frontière entre la Syrie et l'Irak. Si un exode massif de populations kurdes syriennes vers le Kurdistan irakien n'a pas encore été constaté, les acteurs humanitaires et les autorités de la région autonome se préparent. D'après un document diffusé aux ONG par le gouvernement du Kurdistan irakien, les autorités locales anticipent des afflux importants et sollicitent une aide de la communauté internationale et des acteurs humanitaires pour la construction de trois camps de réfugiés.

« Le gouvernement du Kurdistan irakien table sur mille arrivées par semaine. On envisage, de notre côté, plutôt mille arrivées par jour, dans l'hypothèse probable d'une intensification de la crise », observe Tom Peyre-Costa, porte-parole du Norwegian Refugee Council. ■

ALLAN KAVAL

« Pourquoi nous, journalistes, avons dû nous résoudre à quitter le Nord-Est syrien »

Nos envoyés spéciaux expliquent leur départ de la région kurde après l'intervention de Damas

ERBIL (KURDISTAN IRAKIEN)-
envoyés spéciaux

Depuis 2015, le nord-est de la Syrie, contrôlé par les Forces démocratiques syriennes (FDS), à dominante kurde, était le dernier endroit du pays où il était possible pour des journalistes étrangers de travailler dans une relative liberté et sans risque sécuritaire majeur. Au cours des dernières années, *Le Monde* a pu s'y rendre à de nombreuses reprises, couvrant la lutte contre l'organisation Etat islamique (EI) menée par les FDS, les évolutions du projet politique mené par leur encadrement civil et la problématique des djihadistes étrangers qui y sont retenus ou détenus. Cette situation a basculé du tout au tout dimanche 11 octobre au soir, avec le déploiement militaire du régime syrien dans la région, opéré à la demande des FDS du fait de l'incapacité des puissances occidentales à protéger les populations des zones placées sous leur contrôle face à l'invasion menée par la Turquie et ses supplétifs islamistes.

Depuis le début de l'intervention turque, travailler dans le Nord-Est syrien revenait déjà à naviguer à vue dans une mer de brume. « Pas de ligne de front claire, pas d'idée précise de ce qui se passe en dehors des zones de

combat, des fausses informations de partout sur les réseaux... On n'y voit plus rien », résumait déjà jeudi, à Kamechliyé, une fixeuse kurde, désemparée par une situation trouble et, surtout, dangereuse. Rendre compte, ainsi que nous l'avons fait jusqu'à présent, d'un conflit comme celui qui oppose depuis 2014 les forces kurdes et leurs alliés à l'organisation Etat islamique ne comporte pas les mêmes risques que la couverture, sur le terrain, d'une guerre asymétrique comme celle que livrent aujourd'hui les FDS. Suivre au plus près des combattants habillés en civil dans les steppes ouvertes du Nord-Est syrien face à la deuxième armée de l'OTAN en nombre d'hommes, à ses avions et à son artillerie, c'est diminuer de manière radicale ses chances de sortir du pays vivant.

Cibles de choix
Dans les premiers jours de l'offensive, nous avons pourtant pu, à quelques dizaines de kilomètres d'un front mouvant, documenter le calvaire des populations, interroger des combattants sur cette nouvelle guerre, dernière en date de la longue liste des conflits dans le conflit syrien. Nous avons pu prendre la mesure du désastre humanitaire qui s'annonçait, sonder les responsables politiques locaux sur leur perception

de la crise en cours. Nous avons aussi pu commencer à enquêter sur les très graves allégations d'exactions pesant sur les groupes islamistes envoyés en première ligne par Ankara.

En quelques jours, de l'arrière des fronts aux cimetières, des bords de route poussiéreux où se pressaient des milliers de déplacés aux faubourgs de villes frappées par des tirs d'artillerie turcs, des hôpitaux plongés dans l'odeur du sang de victimes civiles ou d'hommes et de femmes morts au combat aux bureaux des officiels, nous nous sommes attachés à raconter la plongée dans le chaos d'une région, après la décision américaine de donner son blanc-seing à l'intervention d'Ankara.

Nous l'avons fait avec le soutien constant et indispensable de nos coéquipiers syriens, fixeur, traducteur et chauffeur, qui n'ont pas hésité à mettre leur sécurité physique en jeu dans le cadre de ce travail. Contrairement à nous, ils ne disposent pas de passeport étranger ou du soutien de leur gouvernement lorsque leur vie est en jeu, deux atouts précieux lorsqu'il s'agit de trouver d'urgence une porte de sortie.

Nous aurions pu poursuivre ce travail bien que les routes soient devenues dangereuses, malgré des attentats susceptibles de se

multiplier et en dépit de l'activation, en arrière du front, de cellules dormantes de l'organisation Etat islamique. Mais c'est la nouvelle, dimanche 13 octobre, d'un déploiement du régime syrien qui nous a contraints à rebrousser chemin. Aux yeux de Damas, nous sommes des cibles de choix. Au cours des dernières années, plusieurs journalistes ont été enlevés à Kamechliyé par ses forces de sécurité, qui y ont conservé tout au long de la guerre une présence résiduelle. Les forces kurdes ont toujours réussi à les faire libérer. Nous estimons aujourd'hui qu'elles n'en ont plus les moyens.

Nous avons donc dû quitter, à contrecœur, le Nord-Est syrien, au plus fort de la crise. En l'absence de garanties qui nous permettraient de retourner en Syrie et d'en revenir en sécurité, nous allons pour l'instant suivre les évolutions militaires et politiques en cours à distance, grâce à notre réseau de sources locales. Mais, en l'absence d'accès à la vérité du terrain, repliés au Kurdistan irakien, nous devons nous résoudre – comme l'ensemble des journalistes présents sur place – à voir le Nord-Est syrien se transformer en un paysage lointain, et le pays dans son ensemble devenir, plus que jamais, un angle mort. ■

A. KA., AVEC LAURENCE GEAI

Elizabeth Warren favorite et cible des démocrates

En tête des intentions de vote, la sénatrice a subi les attaques de ses rivaux, notamment sur son plan santé

WASHINGTON - correspondant

Le quatrième débat rassemblant douze candidats à l'investiture démocrate était la première épreuve de taille pour le sénateur indépendant Bernie Sanders, 78 ans, depuis l'attaque cardiaque qui avait entraîné sa brève hospitalisation, le 1^{er} octobre. Sur la scène dressée par la chaîne CNN et le *New York Times* dans l'Ohio, un Etat autrefois incertain remporté largement par Donald Trump en 2016, le vétérinaire qui compte dans le trio de tête en matière d'intentions de vote a fait plus que bonne figure pendant un marathon de près de trois heures, aussi passionné qu'avant son accident de santé dès qu'il était question d'inégalités sociales.

Son collègue du New Jersey, Cory Booker, ayant plaisanté sur son soutien à l'usage de la marijuana à des fins médicales, Bernie Sanders a aussitôt précisé avec humour qu'il n'y avait pas eu recours pour cette soirée. Il a répondu aux questions sur son état de santé en donnant rendez-vous à ses supporters pour un grand meeting de campagne dans le Queens, à New York, où la benjamine de la gauche américaine, Alexandria Ocasio-Cortez, pourrait lui apporter publiquement son soutien. Le sénateur indépendant du Vermont n'entend donc pas renoncer pour l'instant malgré cette sérieuse alerte.

A un peu plus de trois mois des premières consultations prévues dans l'Iowa, le 3 février, les démocrates étaient confrontés à un dilemme devenu familier. Comment donner une indispensable image d'unité pour rassembler les électeurs en novembre 2020 tout en marquant leurs différences ? Donald Trump, comme au cours des premiers débats, leur a fourni la réponse au premier défi.

Pas une voix n'a manqué sur la scène, mardi, pour soutenir la mise en accusation du président par la Chambre des représentants, où les démocrates sont majoritaires. L'affaire ukrainienne a été déclenchée par une conversation entre le président des Etats-Unis et son homologue Volodymyr Zelensky, le 25 juillet, au cours de laquelle Donald

Trump avait demandé à son interlocuteur d'enquêter sur la famille de l'un des candidats démocrates, l'ancien vice-président Joe Biden.

Pas un des adversaires démocrates de ce dernier, non plus, n'a tenté de tirer avantage d'une situation embarrassante : le fils de Joe Biden, Hunter, a en effet siégé au conseil d'administration d'une entreprise gazière en Ukraine alors que son père était aux affaires à Washington. Interrogé, l'ancien vice-président s'est gardé de reconnaître la moindre entorse à l'éthique, ni la moindre « erreur » de jugement, qu'avait pourtant admise son fils, le matin même.

Attaques et contre-attaques

La retraite piteuse des forces spéciales américaines du nord-est de la Syrie, sous la pression d'une offensive de la Turquie dont Donald Trump avait pris acte le 7 octobre, a donné l'occasion d'un autre front démocrate, tout comme la volonté de protéger le droit à l'avortement, de rendre comptables les compagnies pharmaceutiques de l'épidémie mortifère des médicaments antidouleur, ou de mieux réguler le marché des armes.

Mais le compte à rebours de cette course à l'investiture a aussi alimenté attaques et contre-attaques parmi les douze candidats. Placée pour la première fois au milieu de l'arène de la santé, la sénatrice du Massachusetts Elizabeth Warren a pu mesurer combien le statut de favorite peut être inconfortable, comme Joe Biden, désormais deuxième, avait pu l'expérimenter auparavant.

Elle a en effet subi les offensives des candidats représentant l'aile centriste du camp démocrate, représentée par Joe Biden, par la sénatrice du Minnesota Amy Klobuchar et par le jeune maire d'une ville de l'Indiana, Pete Buttigieg, 37 ans, notamment sur la question laissée en suspens du financement de son plan de nationalisation du secteur de la santé, comparable à celui du sénateur du Vermont.

« Nous avons entendu ce soir une question à laquelle on doit répondre par oui ou par non, mais qui n'a pas obtenu de réponse par oui ou



L'ancien vice-président Joe Biden et la sénatrice Elizabeth Warren, à Westerville (Ohio), le 15 octobre. SHANNON STAPLETON/REUTERS

par non... Votre signature, sénatrice, est d'avoir un plan pour tout, sauf pour ceci », a assuré Pete Buttigieg. « Au moins, Bernie fait preuve d'honnêteté et dit comment il va payer pour cela, et que les impôts vont augmenter, a déclaré Amy Klobuchar. Je suis désolée, Elizabeth, mais vous ne l'avez pas fait, et je pense que nous devons dire au peuple américain où nous allons envoyer la facture. »

Pete Buttigieg offensif

Le projet de réforme fiscale défendu par la sénatrice, qui vise les plus hauts revenus, a également suscité les critiques de l'homme d'affaires Andrew Yang, l'outsider de la course, qui lui a suggéré d'aller voir comment certains exemples étrangers sur lesquels elle s'appuie se sont montrés non concluants. « Parfois, je pense que la sénatrice Warren privilégie les mesures punitives qui dressent une partie du pays contre l'autre, au lieu de faire en sorte que les gens se

rassemblent », a jugé l'ancien représentant du Texas Beto O'Rourke. « Ecoutez, je comprends que c'est difficile, mais je pense qu'en tant que démocrates, nous réussissons lorsque nous rêvons en grand et que nous nous battons, pas lorsque nous limitons nos ambitions et que nous cessons de lutter avant même d'avoir commencé », a répliqué Elizabeth Warren, qui ne s'est pas démontée sous la mitraille. La sénatrice a même bénéficié d'un coup de pouce involontaire de Joe Biden, qui a revendiqué sur un ton descendant la paternité du vote d'une loi protégeant les consommateurs contre les établissements bancaires que l'élu du Massachusetts avait défendue en 2010 après la crise des subprimes.

Derrière les trois candidats qui figurent pour l'instant en tête des intentions de vote et qui ont globalement tenu leur rang mardi, la course a semblé se décanter. Amy Klobuchar, qui n'a pas obtenu

Pas une voix n'a manqué mardi pour soutenir la mise en accusation du président par la Chambre des représentants

pour l'instant les résultats nécessaires en matière de sondages pour espérer participer au cinquième débat, en novembre, a plus que jamais défendu sa ligne d'élu pragmatique du Midwest pour tenter de prolonger sa candidature. La sénatrice de Californie Kamala Harris et Cory Booker, placés dans le même cas, se sont montrés moins efficaces.

Pete Buttigieg, particulièrement offensif mardi, a réussi à creuser son sillon tout au long de la soirée. Son passage sous les drapeaux, en Afghanistan, lui a

permis de s'exprimer avec gravité sur le retrait américain de Syrie. « J'aurais du mal à regarder aujourd'hui un civil ou un soldat afghan après ce qui vient de se passer là-bas. Cela porte atteinte à l'honneur de nos soldats. Et si vous enlevez l'honneur de nos soldats, vous pouvez aussi bien imaginer de leur retirer leur gilet pare-balles », a-t-il asséné. Il a tenté de transformer en atout sa faiblesse principale, l'absence d'expérience politique, en présentant ses adversaires comme des élus de Washington coupés des réalités.

Le jeune maire de l'Indiana a surtout dénoncé le « faux choix » qui serait offert aux électeurs démocrates : entre une aile gauche peu attrayante pour les indépendants et un centrisme de nature à démobiliser les démocrates les plus progressistes. Une troisième voie qu'il veut faire sienne en espérant un affaiblissement de Joe Biden. ■

GILLES PARIS

Carrie Lam humiliée devant le Parlement de Hongkong

Malmenée par l'opposition, la chef de l'exécutif a dû renoncer à son discours de politique générale

HONGKONG - correspondance

C'est à vous que l'on doit tout ce chaos. Vous n'êtes pas apte à diriger Hongkong ! », a crié la députée d'opposition Tanya Chan, debout sur son pupitre dans l'hémicycle du Conseil législatif, le Parlement de Hongkong, à l'adresse de la chef de l'exécutif, Carrie Lam, qui tentait de présenter son discours de politique générale.

Après le saccage du Parlement, le 1^{er} juillet, qui avait empêché la législature de terminer ses travaux, et un été de révolte comme la région administrative spéciale de Chine n'en avait jamais connu depuis sa rétrocession par le Royaume-Uni à la Chine, en 1997, la rentrée parlementaire se déroulait sous haute tension. Le Conseil législatif (Legco) était lourdement gardé par la police, et de hautes palissades avaient été érigées.

Dès ses premiers pas dans les couloirs du Parlement, escortée par le président du Legco, Andrew Leung, Carrie Lam fut malmenée. Les députés de l'opposition étaient vêtus de noir, comme les

manifestants antigouvernementaux, avec lesquels ils font front commun depuis le début du mouvement, né de l'opposition à un projet de loi qui aurait autorisé les extraditions vers la Chine, et de l'inquiétude des habitants face à l'emprise croissante des autorités pékinoises sur la cité. Les parlementaires d'opposition ont scandé à tue-tête les slogans des protestataires et réclamé la démission de Carrie Lam. Le chahut a continué lorsque celle-ci a pénétré dans l'Assemblée, où certains députés de l'opposition portaient un masque du président chinois, Xi Jinping, tandis que d'autres brandissaient des pancartes montrant la chef de l'exécutif avec du sang sur les mains... Les députés de la majorité sont restés figés.

Malgré la pagaille et le bruit, Carrie Lam a été régulièrement interrompue tandis qu'elle tentait de lire son texte, soit par le président qui essayait de rétablir l'ordre que par les députés du camp prodémocratie déchainés que le service d'ordre peinait à contrôler. Après plusieurs expulsions, le président a dû lever la séance. La seconde

tentative, dix minutes plus tard, n'a pas été plus réussie. Le bruit n'a pas cessé, et un député a utilisé un projecteur pour faire apparaître sur le mur, derrière M^{me} Lam, en grands caractères noirs, le slogan des manifestants : « Cinq demandes, pas une de moins ».

La séance a fini par être suspendue pour de bon et Carrie Lam et son cabinet n'ont eu d'autre choix que de quitter la chambre. Finalement, c'est une vidéo de sa lecture à huis clos du texte qui a été diffusée aux Hongkongais, un énième échec pour la chef de l'exécutif. Les députés de la majorité ont condamné une opération « violente » et « honteuse », exprimant le sou-

Des députés de l'opposition ont brandi des pancartes la montrant Carrie Lam avec du sang sur les mains

hait que leurs collègues de l'opposition ne causent pas le même chaos jeudi, lors de la séance de questions-réponses prévue entre les députés et Carrie Lam.

Revers sur le front international

Son gouvernement subit par ailleurs un autre revers majeur, cette fois sur le front international. A Washington, mardi, la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité un projet de loi qui risque de remettre en cause les privilèges dont jouit Hongkong dans ses relations commerciales avec les Etats-Unis. Le « Hongkong Human Rights and Democracy Act » doit encore passer au Sénat – mais il fait l'objet d'un consensus bipartisan – avant une promulgation par le président Donald Trump. Lundi, des dizaines de milliers de manifestants s'étaient réunis dans le centre de Hongkong pour appeler les parlementaires américains à approuver le texte. Il prévoit que le statut préférentiel dont bénéficie l'ancienne colonie britannique dans ses échanges commerciaux avec les Etats-Unis soit réévalué cha-

que année à la lumière du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La réaction du porte-parole de la diplomatie chinoise, Geng Shuang, ne s'est pas fait attendre mercredi : Pékin demande à Washington de cesser de s'immiscer dans ses « affaires intérieures » et menace de représailles de « mesures énergiques ».

Deux sénateurs républicains se sont d'ailleurs succédé à Hongkong, ces derniers jours, pour soutenir très publiquement le mouvement de protestation. Carrie Lam a annulé sa rencontre avec le Texan Ted Cruz après qu'il a affirmé ne pas avoir « vu de violence à Hongkong » malgré un nouveau dimanche d'émeutes, avec l'explosion d'une bombe et l'attaque à la gorge d'un policier par un manifestant armé d'un cutter. Quant à Josh Hawley du Missouri, il a qualifié Hongkong « d'état policier ». M^{me} Lam l'a invité en retour à s'interroger sur la manière dont des manifestations semblables seraient réprimées aux Etats-Unis. En réponse, Hawley lui a suggéré de démissionner. ■

FLORENCE DE CHANGY

AFGHANISTAN Une école détruite dans un attentat

Un attentat au camion piégé atué, mercredi 16 octobre, deux policiers et blessé une vingtaine d'écoliers dans la province du Laghman (est). L'attaque visait le siège de la police du district d'Ali Shin. L'explosion, qui a aussi blessé six policiers, a été si puissante qu'elle a détruit une madrasa (école religieuse) voisine. Selon l'ONU, plus de 450 civils ont été victimes d'attaques, dont 85 sont morts, depuis le premier tour de la présidentielle, le 28 septembre. – (AFP)

ÉTATS-UNIS Une banque turque accusée de fraude

Les procureurs américains ont accusé, mardi 15 octobre, la banque publique turque Halkbank d'avoir mis en place un mécanisme de fraude pour échapper aux sanctions des Etats-Unis contre l'Iran. L'acte d'accusation dévoilé devant un tribunal fédéral de New York fait écho au cas de Mehmet Hakan Atilla, cadre de la banque Halkbank, condamné à 32 mois d'emprisonnement en 2017 pour avoir aidé l'Iran à contourner des sanctions américaines, une décision critiquée par la Turquie. – (AFP)

Lettre ouverte au Premier ministre Édouard Philippe, à la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, au ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin

Défendre une biologie médicale de qualité et de proximité, c'est préserver l'accès aux soins des Français

La biologie médicale a un rôle essentiel pour le diagnostic et le traitement de la plupart des maladies puisqu'elle contribue à 70 % des diagnostics médicaux. Elle est implantée dans tous les territoires en France et dans les DOM-TOM avec 4 000 sites de laboratoires. Cette proximité avec les patients et les équipes soignantes contribue à la grande qualité des soins dispensés en France et permet de limiter les conséquences de la désertification médicale observée dans de nombreuses régions. Par leur présence et leur expertise, les biologistes médicaux garantissent une prise en charge adaptée en situation d'urgence, notamment dans le cadre des soins non programmés.

Les résultats des examens de biologie médicale sont garantis par une procédure d'accréditation contrôlée par le Cofrac qui concerne tous les laboratoires français, assurant leur totale fiabilité. Cette accréditation est d'un niveau d'exigence inégalé en Europe.

Ainsi la France peut être fière de posséder un réseau de laboratoires de biologie médicale important et efficace, qui accueille chaque jour près de 500 000 patients.

Ce modèle, qui répond parfaitement aux besoins des malades et des soignants, est en train d'être remis en cause par l'Assurance maladie et par le gouvernement.

En effet, l'Assurance maladie (CNAM) demande de réaliser en 2020 des économies à hauteur de 170 millions d'euros sur l'enveloppe de la biologie médicale, ce qui représente une baisse de -4,6% de son chiffre d'affaires. Et comme si ce n'était pas suffisant, il est prévu également de geler cette enveloppe pour les 3 années à venir, alors que la CNAM prévoit une croissance annuelle en volume de +3,6 % des examens de biologie, ce qui représenterait une baisse de plus de 10 % du financement de la biologie médicale en 3 ans.

Autrement dit, il est demandé aux biologistes médicaux à la fois de subir des baisses tarifaires considérables, et en plus de financer l'évolution naturelle des besoins de la population, consécutive à son augmentation naturelle et à son vieillissement, les besoins augmentant avec l'âge.

Les biologistes médicaux ont pourtant fait d'énormes efforts de restructuration pour faire face à des économies déjà substantielles puisqu'elles représentent un milliard d'euros de baisses cumulées sur 10 ans pour un montant total de remboursement de 3,731 milliards d'euros, soit seulement 1,8 % des dépenses courantes de santé.

Aucun autre professionnel de santé ne subit de telles pressions.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de réduire ainsi les coûts sans être obligés de réduire l'offre, fermant ainsi de nombreux laboratoires de proximité, et entraînant le licenciement de nombreux salariés. Nous refusons d'être ainsi acculés par le gouvernement et par l'Assurance maladie car ces fermetures entraîneraient une baisse de la qualité des services rendus aux patients. Ils seraient en effet obligés de parcourir de nombreux kilomètres pour atteindre un laboratoire de biologie médicale, et les résultats pourraient être rendus avec un décalage d'une

ou deux journées. Les coûts indirects générés pourraient ainsi être bien supérieurs aux économies initiales.

Pour contrer cette menace, les syndicats de biologistes, SDB, SNMB, SLBC, SJBM, ainsi que l'APBM, ont déclenché une grève nationale appelant à une fermeture des laboratoires de biologie médicale tous les après-midis, du 23 septembre au 1er octobre. Cette grève massivement suivie par plus de 95% des laboratoires et soutenue par le public a fait l'objet d'une pétition signée par plus de 300 000 patients et élus, tous conscients du risque de fermeture des laboratoires implantés dans leur commune.

Malgré des réunions de négociation avec le Directeur de la CNAM Nicolas Revel, les économies attendues par le gouvernement dans le PLFSS 2020 sur la biologie sont de 205 millions d'euros, soit près du double des années précédentes, faisant des biologistes les plus gros contributeurs aux économies souhaitées à proportion du montant des dépenses engagées par l'Assurance maladie.

Notre profession ne peut accepter d'être ainsi démantelée sans réagir, et nous interpellons le Premier ministre, la ministre des Solidarités et de la Santé, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, qui sont les véritables décisionnaires en matière de comptes sociaux, pour qu'ils cessent leurs actions de destruction des laboratoires de proximité.

Ces mesures d'économies drastiques, qui entraîneraient la disparition de nombreux laboratoires de biologie médicale implantés dans des zones sous-dotées en personnel de santé, sont en effet en totale contradiction avec la Loi votée cette année relative à l'organisation du système de santé (« Ma santé 2022 ») qui a pour ambition d'améliorer l'accès aux soins au niveau des territoires, pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, et améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et la qualité des prises en charge.

Nous demandons au gouvernement de se prononcer clairement pour le maintien du maillage territorial des laboratoires de biologie médicale et d'en assurer le financement pérenne.

De nouvelles réunions sont prévues le 17 et le 24 octobre avec le directeur de la CNAM.

Si les négociations n'aboutissent pas positivement, la profession, unie, regroupant tous les syndicats, groupes et réseaux de laboratoires, se verra contrainte de renforcer son action en organisant de **nouvelles grèves avec cette fois des fermetures totales toute la journée des laboratoires** et transfert des urgences vers l'hôpital public, et ce durant plusieurs jours.

Les biologistes informeront leurs patients de la date et des modalités de fermeture afin qu'ils soient orientés en toute sécurité dans leurs parcours de soins.

Nous sommes déterminés à lutter pour maintenir un haut niveau de qualité des services apportés aux patients et à mettre le gouvernement devant ses responsabilités.

Dr François Blanchecotte

Président du Syndicat des biologistes



Dr Lionel Barrand

Président du Syndicat des jeunes Biologistes médicaux



Dr Jean Philipp

Président du Syndicat des laboratoires de biologie clinique



Dr Claude Cohen

Président du Syndicat national des médecins biologistes



Aurélie Truffot

Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale



Dr Alain Le Meur

Président de l'Association pour le Progrès de la Biologie Médicale



Johnson et l'UE font tout pour arracher un accord

Des négociations de la dernière chance ont eu lieu avant le Conseil européen, jeudi à Bruxelles

LONDRES - *correspondante*
BRUXELLES - *bureau européen*

Is ont négocié tard durant la nuit. Et se sont retrouvés tôt, mercredi 16 octobre, pour tenter d'achever un texte qui devait ensuite être soumis pour approbation aux vingt-huit chefs d'Etat et de gouvernement européens, Boris Johnson compris. Avant le sommet, qui doit débiter jeudi 17 octobre dans l'après-midi. « Il y a une lueur d'espoir pour un accord sur le Brexit », déclarait Bruno Le Maire, mercredi, matin.

Un accord avant le sommet reste « possible », avait expliqué, mardi, Michel Barnier, le négociateur en chef de l'UE. Tout en évoquant deux autres scénarios : une poursuite des négociations ou une « rupture ». D'ailleurs, l'hypothèse d'un nouveau sommet d'ici au 31 octobre, jour prévu du départ du Royaume-Uni, circule. « S'il n'est pas possible de conclure pour le sommet de jeudi, alors nous verrons », a commenté le chef de la diplomatie belge, Didier Reynders. L'essentiel de l'accord de divorce est prêt : sur les 600 pages du

traité adopté en novembre 2018 par Theresa May et les Vingt-Sept, seule « l'annexe » Irlande doit être réécrite. Boris Johnson refuse en effet le dispositif dit du « backstop », qu'il juge « antidémocratique » (et que la Chambre des communes a rejeté plusieurs fois). Les négociateurs travaillent également sur la « déclaration politique » qui esquisse la relation future entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Pour l'Irlande du Nord, Londres et Bruxelles ont élaboré un nouveau schéma, dans lequel la province britannique appartiendrait à l'union douanière britannique, mais les contrôles douaniers se feraient entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne. Et non pas entre les deux Irlandes, ce qui permettrait d'éviter la présence d'une frontière entre Dublin et Belfast, et serait conforme aux accords de paix du Vendredi saint.

Les Européens ont donc accepté ce qu'ils refusaient à M^{me} May, à savoir que l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ne soient pas dans la même union dou-

nière. Londres, aussi, a bougé : Downing Street envisage désormais que les contrôles douaniers se fassent entre la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord, ce que les unionistes nord-irlandais excluaient, au nom de l'unité du royaume, il y a peu.

Reste à trouver le moyen de différencier les produits britanniques qui seraient destinés à la seule Irlande du Nord, et donc exemptés de droits de douane, de ceux qui seraient expédiés en République d'Irlande et seraient donc soumis à prélèvement, puisque l'Irlande du Nord ne ferait plus partie du marché unique européen. Et ce, sans trou dans le filet, pour éviter des fraudes.

Guerre commerciale

Les Européens sont moins orthodoxes sur le sujet. Même si certains restent très méfiants. « Pour les Pays-Bas, il est extrêmement important qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale depuis l'extérieur de l'UE en utilisant la frontière irlando- (nord-) irlandaise. Le Royaume-Uni a pris certaines mesures, mais pas assez pour garantir l'intégrité du marché commun », a ainsi averti le chef de la diplomatie néerlandaise, Stef Blok, en début de semaine.

Les Européens, qui l'excluaient du temps de M^{me} May, ne sont plus opposés à l'idée de donner une forme de droit de veto à l'Irlande du Nord. Si tant est qu'il ne soit pas exercable avant l'entrée en vigueur d'un éventuel accord. Reste la question de la déclaration politique. M^{me} May était prête à promet-

Sur les 600 pages du traité adopté en novembre 2018 par M^{me} May et les Vingt-Sept, seule l'annexe « Irlande » doit être réécrite

tre que son pays, une fois sorti de l'Union européenne, ne se lancerait pas dans une guerre commerciale avec ses anciens partenaires avec des normes sociales et fiscales au rabais. Boris Johnson, lui, ne souhaite pas prendre d'engagements de ce type, inacceptables pour les Tories les plus durs. Pour les Européens, c'est une condition sine qua non à un futur accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Europe des Vingt-Sept.

Il y a moins d'une dizaine de jours, un accord entre Londres et l'UE semblait hors d'atteinte. A Bruxelles, les diplomates envisageaient déjà un troisième report du Brexit. A Londres, l'entourage de Boris Johnson commençait à accuser tout le monde – Angela Merkel, Dublin, les députés britanniques... – de l'échec annoncé.

Il a suffi d'une rencontre de trois heures, le 10 octobre, près de Liverpool, pour qu'un compromis s'esquisse entre les deux acteurs qui devaient nécessairement s'entendre pour qu'il ad-

vienné : Leo Varadkar, premier ministre irlandais, et Boris Johnson. Depuis, plus personne ne fait semblant de négocier, les techniciens sont à pied d'œuvre.

M. Johnson a promis un Brexit « do or die » (« marche ou crève ») le 31 octobre. S'il n'y parvient pas, il pourrait le payer dans les urnes, des élections générales étant à prévoir dans les prochaines semaines puisque le premier ministre ne dispose plus d'une majorité à Westminster. Leo Varadkar, lui, se prépare aux élections générales qui sont prévues en Irlande d'ici à mai 2020. Quant aux vingt-six autres, ils ne cachent plus leur « fatigue » du Brexit et aspirent à passer à autre chose.

Mais, à Bruxelles, on se souvient qu'il y a un an, un « deal » avait également émergé des nuits blanches bruxelloises, celui de Theresa May, qui a ensuite fait l'objet de trois rejets consécutifs à la Chambre des communes. Un précédent qui a rendu les Européens d'autant plus méfiants qu'aucune majorité constructive pour aucune forme de Brexit n'a émergé ces derniers mois à Westminster. Sauf contre un « no deal », en septembre. M. Johnson compte faire le plein des voix des brexiters durs, sans perdre celles du Parti unioniste démocrate nord-irlandais (DUP). Mais ça ne suffira pas. Aura-t-il plus de chances que M^{me} May, malgré les concessions qu'il a dû lui aussi consentir ? Personne ne se risque plus aux prévisions à Londres. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX
ET VIRGINIE MALINGRE

UE: la France et les Pays-Bas bloquent la Macédoine du Nord et l'Albanie

La France et les Pays-Bas se sont opposés, mardi 15 octobre, au Luxembourg, à l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. En juin, Paris et Amsterdam avaient déjà dit non, avec le soutien de l'Allemagne. Le Bundestag a depuis voté en faveur de l'ouverture des discussions, mais il a subordonné la première conférence d'adhésion avec Tirana au respect de neuf conditions liées à l'Etat de droit. Au début du mois d'octobre, les dirigeants de la Commission, du Conseil et du Parlement européens avaient signé une lettre conjointe appelant au lancement des discussions.

Malgré les incertitudes, la France se prépare au retour de la frontière

Les ports du Havre et de Calais seront en première ligne et tentent de s'adapter à la sortie du Royaume-Uni, qu'elle soit à l'amiable ou pas

A 36 ans, l'édile de Dieppe appartient à « une génération qui n'a jamais connu la frontière ». Alors, pour Nicolas Langlois, maire PCF de la « ville aux quatre ports » depuis 2017, le Brexit sera « une révolution culturelle ». Surtout si le Royaume-Uni sort de l'Union européenne le 31 octobre avec pertes et fracas. Pour autant, considère l'ancien douanier, « cela peut être bénéfici-

que pour nos territoires. En tout cas, c'est notre pari ».

A Dieppe, donc, on se prépare. Comme partout le long de la Manche. La France ne peut se désintéresser des conséquences qu'aurait, pour ses ports, la sortie brutale du Royaume-Uni. De fait, 100 000 entreprises commercent avec le voisin d'outre-Manche. Le volume d'affaires avec le Royaume-Uni s'élève à 60 milliards

d'euros par an et un Brexit dur pourrait « coûter » 0,5 point de PIB à la France, si l'on en croit l'OCDE.

Alors que les discussions se sont éternisées entre les Britanniques et les Européens, Paris envisage toutes les hypothèses. « Notre rôle est de nous préparer à ce choc que peut être le Brexit dur, reconnaît Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. Et nous nous y sommes préparés. Mais il y

aura toujours, de toute façon, des surprises, des choses à corriger le moment venu. Ne soyons pas fanfarons. » Le ministre assure avoir lancé « des consultations auprès de chacune des PME qui ont comme seul client la Grande-Bretagne. Et ce sont ces 16 000 PME qui sont ma préoccupation première ».

Le Brexit est d'abord un sujet « douanes ». Certes, le Royaume-Uni n'appartient pas à l'espace

Schengen et les formalités imposées aux passagers ne devraient donc guère évoluer. Mais, pour le transport des marchandises, c'est une autre paire de manches. L'entrée en vigueur du Brexit se traduira par la mise en place de formalités de dédouanement et de contrôles sanitaires.

Or, « le problème, c'est qu'aujourd'hui on est beaucoup sur des flux tendus, notamment dans l'aéronautique ou l'automobile. L'élément clé sera donc de fluidifier le passage des marchandises avec des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude des démarches à l'international », prévient Hervé Cornède, directeur général de Soget. Cette entreprise édite des logiciels qui fluidifient le fret dans les ports et les aéroports. Ces formalités, « il faudra les réaliser dans de bons délais, abonde Baptiste Maurand, le directeur du port du Havre. Cela implique de mettre en place de nouvelles procédures. On l'anticipe depuis plusieurs mois. »

Pour pallier cette difficulté, le gouvernement a testé une « frontière intelligente ». L'idée est que les transporteurs déclarent leurs marchandises en amont, de sorte que les douaniers aient le temps de jauger de la nécessité d'effectuer des contrôles physiques.

Des mises en situation grandeur nature ont été organisées dans les principaux ports du littoral français. Cela a permis de « s'assurer que le dispositif informatique pour le Brexit, la « frontière intelligente », fonctionne correctement », dit-on dans l'entourage de Géraud Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Les ports et le tunnel sous la Manche ont réalisé les travaux nécessaires pour être prêts pour le 1^{er} novembre. » La douane a

investi environ 50 millions d'euros en moyens informatiques, en personnel, en formation, en aménagements immobiliers, etc.

Au port du Havre, où 30 000 à 40 000 poids lourds arrivent en provenance de Portsmouth tous les ans, « on a construit des aménagements au terminal des ferrys pour pouvoir stocker », indique Baptiste Maurand. Cela nous a coûté 3 millions d'euros. Nous nous attendons à gérer une situation en mode crise, mais on s'est préparés. » « Pour ce qui est des ferrys », indique le maire de Dieppe, Nicolas Langlois, les aménagements temporaires sont prêts. Nous avons obtenu des agréments pour pouvoir traiter toutes les marchandises. Sinon, les transporteurs iraient ailleurs. »

Les syndicats dubitatifs

La difficulté pourrait être supérieure à Calais, où la traversée ne dure qu'une heure trente, ce qui laisse peu de temps pour gérer harmonieusement le passage du fret. « La gestion du Brexit sur la région de Calais ne pose pas de difficultés », assure-t-on à Bercy, du fait des rotations de ferrys ou navettes Eurotunnel particulièrement nombreuses et des temps de traversée très courts. C'est l'objet même de la « frontière intelligente » que de répondre à ce défi. »

Les syndicats se montrent plus dubitatifs. « Cela ne sera pas la catastrophe, mais ce sera compliqué », anticipe Manuela Dona, secrétaire générale de la CGT Douanes, au sujet du Brexit. « Frontière intelligente ou pas, dit-elle, il y a des formalités de dédouanement et des contrôles sanitaires à faire. On ne peut pas faire comme si la crise de la vache folle n'avait pas existé. Mais depuis 1995, on a perdu 6 000 postes sur 22 000 ! » A Bercy, on assure que les 700 postes promis seront à pied d'œuvre en temps et en heure, dont 600 dès le 31 octobre. Et à la CGT qui assure que « les services vétérinaires ne sont pas prêts du tout », l'entourage de Didier Guillaume, ministre de l'agriculture, rétorque que « 181 personnels sanitaires et vétérinaires ont été recrutés » et qu'ils seront « 300 » en 2020. ■

BENOÎT FLOC'H

PUBLICITÉ

Le Centre National de la Musique ne doit pas être une coquille vide !

Voilà plus de 10 ans que l'on parle de la création du Centre National de la Musique. A 90 jours de son installation, la déception est grande lorsque l'on compare le projet relancé par l'actuel gouvernement et sa réalisation en 2020. Le PRODISS lance l'alerte et rappelle que le CNM ne sera qu'une

coquille vide tant qu'il ne sera pas doté d'un financement public supplémentaire de 20 millions d'euros, a minima, tel que préconisé par les deux rapports commandés par le gouvernement ! Le monde a besoin de la musique, la musique a besoin de l'État, le CNM a besoin de vrais moyens !

Un grand projet au départ...

Création d'un outil ambitieux.

Sollicitation des GAFAN qui captent la valeur de la musique.

Soutien accru à toutes les entreprises de la musique.

Une déception à l'arrivée !

Des ambitions revues à la baisse.

Aucune vision sur les solutions de financement.

Des soutiens au coup par coup.

Pour rappel, le CNM n'a de raison d'être que s'il vient :
- renforcer les dispositifs de soutien et rationaliser l'organisation de la filière musicale,
- donner un cadre propice pour répondre aux enjeux auxquels la musique et la variété sont confrontées aujourd'hui, et à l'avenir.

Pour faire de la filière musicale un secteur dynamique et pérenne, l'État va-t-il enfin tenir ses promesses ?

prodiss

SYNDICAT
NATIONAL
DU SPECTACLE
MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ

L'entrée en vigueur du Brexit se traduira par des formalités de dédouanement et des contrôles sanitaires

La violence fait irruption en Catalogne

Des affrontements ont eu lieu à Barcelone entre la police et les indépendantistes

BARCELONE - envoyée spéciale

Passage de Gracia, devant les contours arrondis et les mosaïques colorées des édifices modernistes de l'architecte catalan Antonio Gaudí, des colonnes de fumée s'échappent de poubelles, de conteneurs et de mobilier urbain en flammes. Le cœur de Barcelone est en proie aux feux de barricades, mardi 15 octobre, dans la soirée.

Un peu plus loin, rue Mallorca, en plein cœur de la capitale catalane, des affrontements ont lieu entre manifestants et policiers. Des pierres et autres projectiles visent les agents qui chargent la foule. Des tirs de balles en caoutchouc et en mousse sont lancés. A Tarragone, Gérone et Lleida, les manifestants s'en prennent quant à eux aux sièges des sous-préfectures avec la même virulence, provoquant de nombreux saccages.

Les débordements violents ont ainsi marqué la fin de la deuxième journée de mobilisation contre la condamnation pour « sédition » par la Cour suprême, la veille, de neuf anciens dirigeants indépendantistes à des peines allant de neuf ans à treize ans de prison. Au total, au moins 74 personnes ont été blessées, et 24 ont été arrêtées.

« Une ville de paix »

« Une minorité cherche à imposer la violence dans les rues des villes catalanes », a réagi le chef de l'exécutif espagnol, le socialiste Pedro Sanchez, tard dans la soirée. Il est évident que nous ne nous trouvons pas face à un mouvement citoyen pacifique, mais coordonné par des groupes qui utilisent la violence

dans la rue pour briser la coexistence en Catalogne. »

« Nous sommes une ville de paix et de dialogue », a tweeté la maire de Barcelone, Ada Colau (gauche alternative). Nous ne voulons pas de peines de prison injustes ni de charges sur des gens pacifiques. Nous ne voulons pas non plus des incendies comme ceux de cette nuit à Barcelone : ils sont inacceptables et mettent en danger la sécurité des riverains. Ils méritent un rejet unanime et clair et que toutes les institutions fassent un appel au calme. »

A Barcelone, les manifestants s'étaient donné rendez-vous dès 19 heures devant la délégation du gouvernement espagnol en Catalogne (l'équivalent de la préfecture), à l'appel des Comités de défense de la République et des associations indépendantistes ANC et Omnium cultural, pour protester contre les lourdes peines infligées à des figures du mouvement catalan.

Aux cris de « Liberté prisonniers politiques » ou « Dehors, les forces d'occupation », étudiants, familles et retraités se sont rassemblés sur le Passeig de Gracia pour manifester leur colère. « C'est une honte que nous ayons des prisonniers politiques », lance Carme Gutierrez, autoentrepreneuse de 63 ans, la voix à moitié couverte par le bruit des hélicoptères de la police qui survolent la zone. Ils sont restés deux ans en détention préventive, sans avoir même été jugés et maintenant ce verdict qui tombe : c'est trop dur. Ils n'ont fait que ce que nous leur avions demandé, ce pour quoi nous avons voté. »

« L'injustice est trop grande. On nous prive de liberté, et sans liberté, nous ne sommes pas des

A Barcelone (Espagne), le 15 octobre.

PAU BARRENA/AFP

personnes. Il est temps de nous défaire de l'Espagne. Nous sommes trop différents », ajoute, plus loin, Francisco Vila, 86 ans, ruban jaune sur la poitrine en soutien aux prisonniers indépendantistes. La foule entonne le chant des Segadors, l'hymne de la nation catalane, alors que les tirs de balles en caoutchouc résonnent un peu plus loin.

« Système pourri »

« Je suis venu pour obtenir l'indépendance. La sentence sert à faire bouger ceux qui ont l'habitude de rester chez eux, mais pour moi cela va beaucoup plus loin », explique Albert Domingo, décorateur de 32 ans, tout en se roulant une cigarette. Je suis là pour changer ce système pourri, aussi bien espagnol que catalan. Pour faire la révolution. Je fais confiance au peuple pour s'imposer sur l'Etat. »

« Les gens sont très énervés : cela fait des années que nous manifestons pacifiquement et nous n'avons eu en retour que de la répression », ajoute Helena, 19 ans, étudiante en orthophonie, qui a pris part aux manifestations visant à bloquer l'aéroport, la veille, et qui ont provoqué l'annulation d'une centaine de vols.

La manifestation a dégénéré un peu plus tard, au grand dam de



« Nous ne voulons pas des incendies comme ceux de Barcelone : ils sont inacceptables »

ADA COLAU
maire de Barcelone

forme « Tsunami démocratique », créée de manière anonyme sur les réseaux sociaux. « Merci à tous de vous être mobilisés contre l'injustice des condamnations », leur a-t-il dit sur Twitter.

Cependant, en tant que plus haut responsable du gouverne-

ment régional, Quim Torra est aussi responsable de l'envoi de la police catalane, les Mossos d'Esquadra, contre les manifestants de l'aéroport, lundi. « Nous devons garantir le droit de manifester, mais nous devons aussi préserver la sécurité générale », s'est justifié M. Torra, alors que les indépendantistes radicaux de la CUP (extrême gauche) demandaient l'audition du ministre catalan de l'intérieur.

D'autres mobilisations sont prévues dans les prochains jours. Mercredi 16 octobre, six cortèges devaient partir des quatre coins de la Catalogne pour converger vers le centre de Barcelone, vendredi, jour de grève générale. ■

SANDRINE MOREL

Roland Marchal, deuxième chercheur français détenu en Iran

Ce spécialiste de l'Afrique de l'Est a été arrêté il y a trois mois, en même temps que sa collègue franco-iranienne Fariba Adelkhah

Depuis trois mois, Roland Marchal, chercheur à l'Institut d'études politiques, est détenu en Iran, comme sa collègue et amie Fariba Adelkhah, une anthropologue franco-iranienne directrice de recherche au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, emprisonnée depuis le 5 juin par les gardiens de la Révolution islamique. Les deux sont accusés d'espionnage. Ils avaient été arrêtés de façon concomitante, mais pas ensemble, elle à son domicile, lui à son arrivée à l'aéroport en provenance de Dubaï. L'incarcération de l'anthropologue avait été rendue publique par les autorités iraniennes. Celle-ci, binationale, est considérée comme une citoyenne iranienne par Téhéran.

Les autorités françaises, comme la famille et ses collègues, avaient choisi une totale discrétion pour Roland Marchal, mais *Le Figaro* a rendu le cas public, le 16 octobre, dans un article consacré à l'affaire de l'opposant iranien Rouhollah Zam, vivant en France et enlevé à Nadjaf en Irak par les services iraniens. La nouvelle de l'arrestation du chercheur français est de nature à compliquer

encore les efforts déployés par Paris pour apaiser les tensions entre Washington et Téhéran. Aucun commentaire n'a pu être obtenu dans l'immédiat auprès du ministère français des affaires étrangères.

« Négociation difficile »

« Nous n'avons pas communiqué sur cette affaire, en accord avec le ministère des affaires étrangères, qui était soucieux de ne pas compliquer une négociation qui s'avérait difficile en la plaçant sous le feu du jeu factionnel en Iran et de sa surenchère nationaliste », explique Jean-François Bayart, ancien directeur du CERI-Science Po dénonçant l'arbitraire de Téhéran. « Fariba Adelkhah et Roland Marchal sont des prisonniers scientifiques, arrêtés sur la base de leur qualité de chercheurs et de leurs travaux, lesquels sont accessibles au public dans leur intégralité, et placés en détention pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur activité professionnelle mais tout à faire avec des objectifs extra-scientifiques d'ordre politique ou géopolitique auxquels ils sont complètement étrangers », précise-t-il.

Les deux chercheurs, selon les dernières informations dont disposent leurs collègues, seraient toujours détenus dans la sinistre prison d'Evin et les interrogatoires de Fariba Adelkhah auraient repris ces derniers jours. A la différence de son amie, Roland Marchal a bénéficié d'une protection consulaire. « Les conditions de détention sont dures, mais il n'est pas soumis à de mauvais traitements et bénéficie d'une assistance médicale », explique un proche de ce chercheur reconnu, spécialiste de l'Afrique de l'Est, venu à Téhéran pour passer les fêtes de l'Aïd avec sa collègue et amie Fariba Adelkhah.

Le 9 octobre, la France a diffusé une mise en garde aux ressortissants français contre tout projet de voyage en Iran « en raison notamment des pratiques d'arrestation et de détention arbitraires et de renseignements iraniens ». Téhéran a pour l'heure refusé d'entendre les appels de la France pour la libération de Fariba Adelkhah, les qualifiant « d'ingérence dans les affaires intérieures de la République islamique afin de semer la discorde et de propager le mensonge ». ■

MARC SEMO

Prix
Liliane Bettencourt
pour l'intelligence de la main

LAURÉAT 2019
TALENTS D'EXCEPTION
Jeremy Maxwell Wintrebert
Souffleur de verre à Paris
Pour son œuvre
The Beginning: Dark Matter

DONNONS DES AILES AUX TALENTS
Grâce au prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main et à son programme de dons, la Fondation Bettencourt Schueller favorise le rayonnement des métiers d'art français.

Fondation Bettencourt Schueller
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

La loi de bioéthique votée dans un climat apaisé

Après quatre-vingts heures de débats, 359 députés ont voté en faveur du texte, 114 contre et 72 se sont abstenus

C'est par une journée parlementaire accaparée par d'autres sujets – un énième retour du débat sur le voile, une manifestation de pompiers aux abords de l'Assemblée nationale – que s'est dénoué, mardi 15 octobre, le premier volet du débat portant sur la bioéthique. Après quatre-vingts heures de discussions, le projet de loi, qui concrétise entre autres la promesse de campagne d'Emmanuel Macron d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, a obtenu le feu vert des députés par 359 voix pour, 114 contre et 72 abstentions.

Depuis le vote de l'article 1^{er} sur la PMA, salué comme une avancée sociétale majeure par la majorité et la gauche de l'Hémicycle, vendredi 27 septembre, les dés étaient jetés. Cela n'a pas empêché une partie des députés – ceux issus de la droite conservatrice, les partisans à gauche d'une égalité plus marquée entre les couples ou encore certains « marcheurs » partisans d'avancées scientifiques supplémentaires – de s'affronter dans des débats qui, souligne-t-on de toutes parts, sont restés courts.

Le texte aura pourtant fracturé la plupart des groupes politiques, qui avaient tous assuré leurs élus d'une pleine liberté de vote. Les Républicains (LR), d'abord : certes, la droite a voté à une large majorité, des trois quarts, contre ce texte. Douze députés ont voté pour, dont Maxime Minot (Oise), qui militait activement pour l'extension de la PMA, et des représentants d'une jeune garde ouverte sur les questions sociétales comme Marine Brenier (Alpes-Maritimes), Julien Dive (Aisne), ou encore Robin Reda (Essonne), un proche de la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse – il a quitté LR, mais continue de siéger au sein du groupe.

Quinze autres ont préféré s'abstenir, à l'image de Damien Abad (Ain) ou Aurélien Pradié (Lot), qui a déploré l'attitude de certains « francs-tireurs » dans la majorité, citant notamment le député (La République en marche, LRM) du Rhône Jean-Louis Touraine, partisan avoué d'une « gestation pour autrui [GPA] éthique ». « La majorité m'a fait peur, justifie M. Pradié. Si les débats avaient été bien tenus, j'aurais voté pour. »

« Ligne de crête »

Mais, six ans après les débats sur le mariage pour tous, la droite, même opposée à ce qu'elle qualifie de « PMA sans père », s'est gardée de faire du sujet un combat central. A l'époque, le groupe de droite avait voté dans son immense majorité contre le texte



A l'Assemblée nationale, mardi 15 octobre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Rares sont les groupes politiques à avoir été épargnés par les divergences d'opinion

porté par Christiane Taubira. LR garde pourtant une frange engagée : Xavier Breton (Ain), présent il y a deux semaines dans le cortège parisien de La Manif pour tous, espère que, passé ce vote large, la mobilisation reprendra. « Ce qui compte, c'est la fois d'après, et d'enclencher la dynamique d'un mouvement social », dit-il.

Face à la droite, la porte-parole de LRM Aurélie Bergé (Yvelines) a réitéré la position du gouvernement et de la majorité : « Rien dans ce texte ne concerne la GPA. » Elle s'est dite assurée d'avoir tenu une « ligne de crête » entre principes, interdits et avancées scientifiques. Mais des interrogations n'ont pas manqué de traverser le parti, où la règle « abstention

péché véniel, vote contre péché mortel » s'estompe peu à peu.

Si 250 élus ont voté le texte, huit députés, pour l'essentiel restés discrets lors des débats, ont ainsi voté contre, un chiffre élevé pour le groupe principal de la majorité présidentielle. En juillet, le vote sur le CETA, traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, avait également comptabilisé neuf votes contre. Parmi eux, Blandine Brocard (Rhône) a été ovationnée par la droite ainsi qu'Agnès Thill (Oise), exclue du groupe LRM pour ses prises de position en la matière, lors d'un discours sur les pères.

Vingt-cinq autres LRM se sont abstenus, dont Marie Tamarelle-Verhaeghe (Eure), opposée à l'extension de la PMA aux femmes seules, portant à plus de 10 % la part des députés « marcheurs », n'ayant pas soutenu le texte. Loin de s'en inquiéter, les plus progressistes des LRM sur les questions sociétales se réjouissent d'avoir donné de la voix. « On a semé un germe qui existera après », juge ainsi le rapporteur Jean-Louis Touraine, citant la

connaissance de la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger et la PMA post-mortem, deux amendements finalement rejetés. « Ça finira par s'imposer. »

« Sérénité »

Rares sont les groupes à avoir été épargnés par les divergences d'opinion. Au MoDem, on a compté vingt-huit députés pour, trois contre, douze abstentions ; le groupe UDI, Agir et indépendants a dénombré sept votes pour, treize contre, sept abstentions, un éparpillement partagé par le groupe Libertés et territoires. Les socialistes ont été relativement unis pour voter le texte (vingt-quatre pour, deux contre, trois abstentions), de même que les communistes.

A La France insoumise, il n'y a guère que Jean-Hugues Ratenon (La Réunion) qui se soit abstenu, les autres votant en faveur du texte. « Je regrette qu'on n'ait pas respecté la plus stricte égalité entre les formes de familles », a tempéré Jean-Luc Mélenchon (Bouches-du-Rhône) au sujet de l'établissement, spécifique, de la filiation pour les couples de fem-

PLFSS : un revers pour le gouvernement

Les députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, y compris certains de la majorité, ont haussé le ton, mardi 15 octobre, sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020. Contre l'avis du rapporteur général (La République en marche) Olivier Véran, ils ont adopté des amendements prévoyant de supprimer la non-compensation financière par l'Etat à la « Sécu » des mesures « gilets jaunes » (liées aux exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, suppression de la hausse de la CSG pour les retraités modestes). Cela représente, en 2019, un manque à gagner pour la « Sécu » de près de 2,7 milliards d'euros, alors que le déficit est annoncé à 5,4 milliards d'euros. Pour être définitifs, ces amendements doivent être de nouveau soumis au vote lors de l'examen en séance.

mes. Un jour ou l'autre, il faudra supprimer ces mentions qui contiennent à discriminer. »

Parmi les députés Rassemblement national et apparentés, enfin, quatre ont voté contre, dont Marine Le Pen (Pas-de-Calais) et Sébastien Chenu (Nord), tandis que Ludovic Pajot et Bruno Bilde (Pas-de-Calais) se sont abstenus.

L'examen du texte, s'il a parfois donné lieu à des échanges virulents, s'est globalement déroulé dans un climat apaisé. « Aucun consensus n'est possible sur ces

questions, et pourtant nous avons travaillé dessus avec sérénité, avec respect », s'est félicitée la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

Trois épisodes ont échauffé les esprits : les premières huées ont eu lieu lors du vote à main levée sur un amendement de la majorité stipulant que la PMA est destinée à « répondre à un projet parental ». Le comptage effectué par le président (LRM) de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a été contesté par la droite à grands cris.

Les débats ont été vifs aussi lors de l'examen d'amendements (rejetés) sur l'extension du diagnostic préimplantatoire de l'embryon à la trisomie. Mais c'est surtout un amendement de M. Touraine prévoyant une reconnaissance automatique en France de la filiation d'enfants conçus par GPA – second vote demandé par le gouvernement – qui a ulcéré la droite et une partie de la majorité.

Au Sénat, où le texte arrive en janvier, le président (LR) Gérard Larcher, s'est dit « plutôt favorable » à l'extension de la PMA, tout en posant des exigences, telles que l'inscription d'une interdiction absolue de la GPA, ou encore le non-remboursement de la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules. « Le débat est moins hystérisé qu'à l'époque [du mariage pour tous] sous François Hollande et Christiane Taubira », a-t-il déclaré sur RTL. A l'Assemblée nationale, cela s'est vérifié. ■

S. C. JULIE CARRIAT ET SOLÈNE CORDIER

Plus de 2600 amendements, mais un texte modifié à la marge

LES DERNIÈRES TIRADES sur les conséquences de la loi, puis un vote sans appel suivi de quelques applaudissements. Mardi 15 octobre, les 545 députés présents à l'Assemblée nationale ont adopté en première lecture, par 359 voix pour, 114 contre et 72 abstentions, le projet de loi de révision de la bioéthique.

Une première étape est ainsi franchie par ce « texte de tous les dangers », comme l'avait qualifié Emmanuel Macron, le 16 septembre, devant ses troupes. Le terrain avait été largement déminé en amont. De nombreux avis et rapports, la convocation d'Etats généraux, une mission parlementaire et les travaux d'une commission spéciale ont précédé ce vote solennel, qui intervient après l'examen des 32 articles du texte. Les trois ministres concernés (Agnès Buzyn à la santé, Nicole Belloubet à la justice et Frédérique Vidal à la recherche) l'ont défendu pied à pied, en particulier M^{me} Buzyn.

Plus de 2600 amendements avaient été déposés sur le texte, mais le projet de loi n'a finalement été modifié qu'à la marge. La meilleure prise en charge des enfants intersexes à la naissance, y a fait son entrée. Par ailleurs, un amendement issu des rangs du groupe Les Républicains (LR) a mis un terme à la technique dite du « bébé-médicament ». Autorisée depuis 2011, elle consistait à concevoir un bébé afin de sauver un frère ou une sœur atteint d'une maladie génétique en utilisant les cellules souches prélevées sur le cordon du bébé à naître.

Lutte contre l'infertilité

Sans surprise, c'est le premier article, qui acte l'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules, qui a été le plus longuement discuté, mobilisant les députés pendant trois jours au détriment d'autres enjeux

importants qui y figurent, concernant notamment la recherche sur les cellules souches embryonnaires ou les greffes d'organes. L'ouverture aux femmes seules, en particulier, a divisé jusque dans les rangs de la majorité. Mais l'esprit de l'article reste inchangé : toutes les femmes, quels que soient leur orientation sexuelle ou leur statut marital, pourront bénéficier d'une PMA, aux mêmes conditions de remboursement que les couples hétérosexuels considérés comme infertiles qui seuls y avaient jusqu'alors accès.

Outre la PMA, la loi acte deux évolutions importantes : pour les femmes, la possibilité de déjouer la baisse de leur fertilité en faisant congeler leurs ovocytes et, pour les enfants nés de dons, le droit d'accéder, à leur majorité, à l'identité de leur donneur. Sur ces deux articles, les modifications sont minimes. Contrairement à ce qui avait été décidé en commission, les députés ont finale-

ment refusé d'accorder un agrément pour que les centres privés puissent procéder à cette conservation ovocytaire, au nom d'un risque de dérive marchande et malgré les mises en garde de certains sur les inégalités territoriales que cela pourrait entraîner. Sur l'article 3, qui consacre le nouveau droit d'accès aux origines pour les personnes nées de dons, un amendement a été adopté permettant aux donneurs de connaître le nombre d'enfants nés de leur don, « ainsi que leur sexe et leur année de naissance ».

Dans un rare moment d'unanimité, l'Assemblée a aussi adopté un amendement transpartisan prônant un plan national de lutte contre l'infertilité. Reste maintenant à voir ce qui sera détricoté par le Sénat, qui se penchera à son tour sur le texte à partir de janvier, avant un vote final espéré par le gouvernement « avant l'été ». ■

Hidalgo et le préfet, cohabitation sous haute tension

Après des mois de frictions, la maire de Paris et Didier Lallement ont renoué le dialogue depuis deux semaines

Plus sûr qu'ils puissent devenir vraiment amis. Mais, après des mois de tension de plus en plus vive, Anne Hidalgo et Didier Lallement ont décidé de calmer le jeu. Echange de lettres bienveillantes, transmission de données, organisation de réunions : depuis dix jours, la maire de Paris et le préfet de police multiplient les gestes d'apaisement. Pour les deux principaux responsables de la capitale, l'objectif est clair. Sans perdre la face, chacun veut de nouveau pouvoir collaborer correctement avec l'autre, notamment sur le sujet de la délinquance qui augmente de façon critique.

Tout a basculé début octobre. Le mercredi 2, lors du conseil de Paris, un échange d'un froid polaire oppose les élus et Didier Lallement, le nouveau préfet, nommé en mars, par le gouvernement pour endiguer les violences à Paris, en pleine crise des « gilets jaunes ». Au fil des mois, les griefs se sont accumulés. Par exemple sur sa gestion restrictive d'événements comme la Marche des fiertés : la Mairie et les professionnels ont dû batailler pour que les établissements gays puissent rester ouverts très tard, un usage de trente ans que le préfet voulait remettre en question.

A chaque réunion, les conseillers municipaux se sentent un peu méprisés par ce haut fonctionnaire réputé raide, cassant, qui vient sans notes et semble concentré sur une seule mission : rétablir l'ordre dans la ville.

Fruit de l'histoire, Paris est la seule commune de France où le préfet de police siège statutairement au conseil municipal. Il s'y retrouve interpellé par la majorité ou l'opposition. Visiblement, Didier Lallement n'en a pas l'habitude. Et il apprécie peu la théâtralisation des débats qui le concernent, à l'approche des municipales.

Piqué au vif

Ce mercredi-là, les dirigeants des groupes politiques parisiens vident leur sac. Les uns après les autres, ils pointent le manque de moyens dans les commissariats, la détérioration de la situation dans des quartiers comme celui de la porte de La Chapelle, la gestion contestable de certaines manifestations, les informations qui circulent mal. Ou encore « des décisions prises sans concerta-

tion », à l'image de la fermeture de six stations de métro importantes, le dimanche 22 septembre, comme si la Préfecture avait voulu saboter la Journée sans voiture organisée par la Mairie.

Piqué au vif, Didier Lallement admet alors quelques erreurs, mais défend surtout son bilan point par point. A son tour, il accuse les élus de snober certaines réunions et de ne pas avoir eu « un mot de remerciement pour les fonctionnaires et les militaires qui, depuis des semaines, s'investissent dans la sécurité ». Tollé sur les bancs du conseil municipal et réplique immédiate d'Anne Hidalgo. Elle réaffirme l'« attachement » de tous aux policiers et rappelle ses bonnes relations avec les précédents préfets : « J'espère que nous arriverons à retrouver cette façon de travailler. »

La délinquance en forte hausse

Des mois que les élus les réclamaient. Des statistiques récentes sur la délinquance à Paris viennent enfin de parvenir à l'Hôtel de ville, et elles ne sont pas bonnes. « On observe des hausses parfois stratosphériques, et cela quels que soient les quartiers », se désole Colombe Brossel, l'adjointe chargée de la sécurité. Les pointages établis fin septembre par la Préfecture de police montrent une forte augmentation des atteintes aux personnes comme aux biens. Au cours des neuf premiers mois de l'année, 35 343 agressions physiques ont été recensées, soit 9 % de plus que durant la même période de 2018. Les vols et autres actions visant des biens se sont encore davantage accrues (+ 14 %). Reste à comprendre ces chiffres. Ils tiennent en partie aux violences constatées lors des manifestations des « gilets jaunes ». La police étant mobilisée sur ce front, les malfaiteurs ont pu aussi avoir un sentiment de relative impunité. Cela n'explique sans doute pas tout. La Préfecture doit encore analyser les données en détail.

Au sortir de cette séance glaciale, les élus sont dépités. « C'est très grave, jamais les relations entre le maire de Paris et le préfet de police n'ont été aussi tendues », se désole Eric Azière, patron du groupe UDI-MoDem. « Il faut absolument revenir à la normale », appuie Philippe Goujon, maire (ex-Les Républicains) du 15^e arrondissement. La Préfecture de police et la Mairie sont les deux institutions qui font marcher la ville, elles ne peuvent pas être l'une contre l'autre ! Certains risquent déjà une lecture politique de la crise : Emmanuel Macron aurait placé à Paris cet ex-chevènementiste rigide pour compliquer la tâche de la maire socialiste.

Lettre de remerciement

Le lendemain, jeudi 3 octobre, nouvelle secousse. Une attaque au couteau fait cinq morts dont l'assaillant, au cœur de la Préfecture de police, à quelques centaines de mètres de la Mairie. Malgré leur passe d'armes de la veille, Didier Lallement appelle Anne Hidalgo. Elle accourt. Tandis que le conseil municipal rend hommage aux victimes, les deux dirigeants restent ensemble une grande partie de l'après-midi, en cellule de crise. « Quelque chose de fort s'est passé à ce moment-là, une épreuve commune qui peut ouvrir une nouvelle phase de leurs relations », avancent plusieurs proches.

Le soir même, Didier Lallement fait porter une lettre de remerciement très personnelle à la maire, qui lui a ensuite écrit à son tour.

A chaque réunion, les conseillers municipaux se sentent méprisés par ce haut fonctionnaire réputé raide, cassant, qui vient sans notes

Puis il envoie des courriers aux maires d'arrondissement, pour saluer leurs « témoignages d'amitié et de fidélité » après cette « tragédie ». « Sans doute le préfet a-t-il pris conscience ce jour-là que la maire et les élus ne sont pas ses ennemis, mais de vrais politiques qui peuvent l'aider, supprime-t-on à l'Hôtel de ville. D'autant que nous votons une partie de son budget ! »

Depuis, Didier Lallement a transmis à la Mairie les statistiques de la délinquance réclamées par la gauche comme par la droite – mais elles ne seront plus mensuelles, seulement trimestrielles. Il veille davantage à ce que la Ville soit informée des mesures prévues pour les manifestations. « La préparation de la Nuit blanche avec la Préfecture, deux jours seulement après l'attaque, s'est très bien passée », témoigne Christophe Girard, l'adjoint à la culture. A la demande des élus, Didier Lallement a par ailleurs promis de créer sous peu trois postes d'in-

tervenants sociaux pour aider les victimes dans les commissariats. Une réunion sur le sujet est programmée cette semaine. Une autre doit être consacrée sous peu au maintien de l'ordre.

Tous les différends ne sont pas aplanis pour autant. Pas question pour le préfet de divulguer les effectifs détaillés des commissariats, une donnée jugée peu pertinente et trop facile à instrumentaliser politiquement. « Là-dessus, nous ne sommes pas d'accord », persiste Colombe Brossel, l'adjointe chargée de la sécurité. Pour la Préfecture, pas question non plus de faciliter immédiatement la verbalisation des voitures en installant une deuxième salle spécialisée à l'Hôtel de ville ou en automatisant la lecture des plaques, comme le demande la Mairie : dans les deux cas, l'Etat met en avant des difficultés techniques ou juridiques.

La future police municipale voulue par Anne Hidalgo reste également un sujet de friction. La maire aimerait que le préfet l'aide à obtenir les évolutions législatives nécessaires pour concrétiser ce projet-clé, et se demande s'il n'a pas une part de responsabilité dans le blocage actuel. Didier Lallement assure que, s'il n'a rien contre l'initiative de la Ville, qui permettra à la police nationale de se concentrer sur ses missions principales, changer la loi ne relève pas de ses compétences. « Il est courtois, mais cash », résument ceux qui travaillent à ses côtés. ■

DENIS COSNARD

Laïcité : l'exécutif en quête d'une position d'équilibre sur le voile

Plusieurs membres du gouvernement se sont affrontés ces derniers jours, mais Emmanuel Macron ne devrait pas s'exprimer sur le sujet

« Le droit est très clair ! » Alors que le gouvernement se déchire sur le voile, Edouard Philippe a tenté, mardi 15 octobre, de mettre un coup d'arrêt à la cacophonie. « On peut porter un voile quand on accompagne une sortie scolaire », a tranché le premier ministre devant l'Assemblée nationale, rappelant que la législation ne l'interdit que pour les enseignants. « Je ne pense pas (...) que l'enjeu aujourd'hui soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires », a-t-il ajouté, fermant la porte à une proposition de loi des parlementaires Les Républicains (LR).

Soucieux d'éteindre la polémique, Edouard Philippe a appelé à plutôt lutter contre les « dérives communautaires ». « Lenjeu, c'est d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école », a-t-il plaidé, révélant que 130 enfants déscolarisés sont aujourd'hui suivis par une cellule de prévention.

De même, il a pointé le risque de voir se développer les écoles confessionnelles communautaires : trente-deux projets hors contrat ont été refusés pour l'année scolaire 2018-2019 et « une trentaine depuis la rentrée sont en cours de traitement », assure Matignon.

Ces derniers jours, plusieurs membres du gouvernement s'étaient affrontés par médias interposés sur le sujet du foulard. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et celui de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, avaient estimé que le voile n'est « pas souhaitable dans notre société ». Des déclarations mal vécues par l'aile gauche de l'exécutif. « Je n'ai pas de difficulté à ce qu'une femme voilée participe

à des sorties scolaires », avait notamment réagi la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, soutenue par le secrétaire d'Etat chargé du numérique, Cédric O.

L'exécutif sait néanmoins qu'il ne pourra en rester à une mise au point sur les mères voilées s'il veut ramener le calme dans sa majorité et dans le pays. Lundi, trois jours après qu'un élu RN a pris à partie une femme voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, des pompiers de la caserne de Creil (Oise) ont refusé une visite scolaire au motif que deux accompagnatrices portaient un voile. Depuis des mois, l'Elysée évoque une prise de parole d'Emmanuel Macron sur la laïcité. Plusieurs membres de son entourage l'incitent à avoir une parole forte sur le sujet. « Le président a joué au chat et à la souris sur ce thème, mais il voit bien que la vox populi lui réclame des éclaircissements. Il doit clarifier sa position », estime un soutien.

Nouvelles rencontres

Pourtant, le chef de l'Etat estime que le moment n'est toujours pas venu. « Aujourd'hui, c'est le temps du travail gouvernemental et des consultations, pas celui de l'expression », explique un conseiller. Selon son entourage, le président n'a toujours pas arrêté sa réflexion. Il a d'ailleurs demandé à son cabinet d'organiser, dans les prochaines semaines, de nouvelles rencontres avec les représentants de la communauté musulmane.

Il est vrai que l'exercice n'a rien d'évident pour l'ancien élève du lycée jésuite La Providence, à Amiens. Lorsqu'il était ministre, M. Macron s'était surtout distingué par son opposition à la « laïcité de combat » de Manuel Valls.

Après l'attaque du Bataclan, en novembre 2015, il avait été jusqu'à déclarer que la France avait une « part de responsabilité » dans le « terreau » sur lequel le djihadisme prospérait. « Quelqu'un, sous prétexte qu'il a une barbe ou un nom à consonance (...) musulmane, a quatre fois moins de chances d'avoir un entretien d'embauche qu'un autre », avait-il pointé.

Lors de sa campagne, le futur président avait poursuivi dans la même veine, privilégiant une approche socio-économique plutôt qu'identitaire ou religieuse pour comprendre la montée de l'islamisme. « C'est parce que notre pays n'est pas capable depuis plus de trente ans de régler le problème du chômage de masse (...) que nous avons laissé prospérer le doute, voire la haine de la République », écrivait-il dans *Révolution* (XO Editions), publié fin 2016.

Mais difficile aujourd'hui de tenir le même discours, alors que les attentats se sont multipliés et qu'une part croissante de Français estime que l'islam n'est pas compatible avec la République. « Sur ce sujet, le président de la République est un libéral, mais il est obligé de prendre des accents sécuritaires », met en garde un proche.

A l'Elysée, on assure néanmoins que c'est une position d'équilibre que cherche Emmanuel Macron. « Le président veut à la fois rassurer la communauté musulmane, et donc ne pas avoir une position maximaliste sur le sujet du voile, mais aussi répondre au besoin de sécurité des Français, et donc endosser la panoplie régalienne », assure-t-on au sein de son cabinet. Reste à savoir si le sujet se prête au « en même temps-isme ». ■

CÉDRIC PIETRALUNGA

Prix
Liliane Bettencourt
pour l'intelligence de la main

**LURÉAT 2019
DIALOGUES**

Ludwig Vogelgesang
Ébeniste d'art
dans l'atelier Ludwig et Dominique à Paris

André Fontes
Guillaume Lehoux
Designers au studio Noir Vif à Paris
Pour leur œuvre Argo





Ludwig Vogelgesang



André Fontes



Guillaume Lehoux

DONNONS DES AILES AUX TALENTS
Grâce au prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main[®]
et à son programme de dons,
la Fondation Bettencourt Schueller favorise le rayonnement
des métiers d'art français.



**Fondation
Bettencourt
Schueller**
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

© Sophie Zénon pour la Fondation Bettencourt Schueller

Hébergement des migrants : le 115 sous pression

Des associations dénoncent le « tri » qu'imposeraient des préfetures pour l'accueil des personnes étrangères

REPORTAGE

RENNES - envoyée spéciale,

Le 115? Certains jours, j'appelais quinze fois. Mais ils m'ont demandé d'arrêter: «On ne prend plus de demandeur d'asile», disaient-ils.» Alors Thierry Negathe s'est construit une cabane avec des palettes en bois, dans un grand hangar d'une zone industrielle au sud-est de Rennes. Investi il y a un mois, le lieu abrite aujourd'hui quelque 350 migrants.

Thierry Negathe est camerounais et il a déposé une demande d'asile en août. Il dit n'avoir, depuis, jamais été hébergé par l'Etat. Pas plus que Sokhna, une Sénégalaise de 23 ans, elle aussi demandeuse d'asile, qui a investi une petite pièce du squat rennais, à l'étage, avec son fils d'un an et demi. Arrivée en France depuis un an, elle a été hébergée plusieurs fois par des familles, grâce à une association. «Quand j'appelle le 115, c'est la même réponse, dit-elle. La dernière fois, on m'a demandé si j'étais demandeuse d'asile et on m'a dit qu'il n'y avait plus de place.» «Tous les jours, des gens refusés par le 115 arrivent ici», constate Vincent, membre du collectif qui a investi ces entrepôts privés inoccupés.

La saturation des centres d'hébergement d'urgence n'est pas nouvelle. En Ille-et-Vilaine, environ la moitié des 1600 appels hebdomadaires reçus par le 115 ne débouchent pas sur une proposition d'hébergement, faute de places. Mais, depuis l'été, un changement est intervenu, sur une consigne explicite de la préfecture. «Pour orienter les personnes, on nous demande de faire une évaluation préalable de leur situation administrative», explique Sophie Randuineau, la directrice du SIAO 35, le service d'accueil et d'orientation dont dépend le 115.

Ainsi, lorsqu'un demandeur d'asile sollicite une prise en charge, le SIAO doit d'abord obtenir une autorisation des services de l'Etat avant d'éventuellement lui proposer un hébergement. Le cas échéant, la personne sera orientée vers un hôtel plutôt qu'un foyer. «Ça change notre travail, on ne répond plus à tout le monde, reprend M^{me} Randuineau. Les demandeurs d'asile ont peu de chance d'avoir une réponse positive. C'est une forme d'atténuation de l'inconditionnalité.»

Pierre angulaire de l'hébergement d'urgence, le principe d'inconditionnalité, défini par le code de l'action sociale, prévoit que «toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence». En théorie, l'hébergement des demandeurs d'asile doit être assuré par le mi-



Devant l'entrepôt occupé par des migrants, dans une zone industrielle au sud-est de Rennes, le 14 septembre. OLIVIER BERREZAI/MAXPXP

nistère de l'intérieur à travers le dispositif national d'accueil (DNA). Mais, malgré un doublement de ses capacités en quelques années, le DNA ne permet d'héberger aujourd'hui qu'un demandeur d'asile sur deux. Conséquence : ces derniers se reportent sur le dispositif de droit commun du 115 et ses capacités d'accueil.

« Instruction orale »

Directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui regroupe 870 associations de lutte contre l'exclusion, Florent Gueguen observe un «net durcissement des consignes pour ne pas héberger les demandeurs d'asile dans le dispositif d'urgence généraliste qui ne leur est, en principe, pas consacré. C'est très visible depuis cet été». Il poursuit : «Tout ça se passe dans des réunions, à travers des instructions orales qui imposent des critères d'accès au 115. L'accueil des personnes étrangères est un combat de longue date, mais que des préfets assument de faire un tri, c'est nouveau.»

Sollicité, le ministère de l'intérieur réfute le fait d'avoir passé des consignes. «Le seul critère de l'hébergement d'urgence, c'est la détresse», assure une source Place Beauvau. Même discours au mi-

« La dernière fois, au 115, on m'a demandé si j'étais demandeuse d'asile, et on m'a dit qu'il n'y avait plus de place »

SOKHNA
demandeuse d'asile

nistère du logement. «Nous n'avons pas changé l'approche, qui est toujours fondée sur un accueil inconditionnel des personnes vulnérables», affirme Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, qui met en avant les efforts sans précédent du ministère de la cohésion des territoires, avec un budget de 2,2 milliards d'euros et quelque 145 000 places ouvertes pour le 115.

Pourtant, dans plusieurs départements, les SIAO constatent de vraies difficultés à accueillir les demandeurs d'asile. La préfète d'Ille-et-Vilaine, Michèle Kirry, résume le dilemme auquel sont confrontés les services : «L'accueil est inconditionnel mais il se fait en

fonction d'un nombre de places. Et désormais nous demandons au 115 de se concentrer sur les personnes en grande détresse. La dure réalité c'est qu'entre le jeune Géorgien qui a des engelures et la femme battue, il faut discerner.»

Sophie Randuineau demeure «inquiète». Depuis trois mois, elle observe les résultats à Rennes de cette nouvelle politique d'orientation. D'un côté, «des Français ont recommencé à appeler le 115, car on a libéré de la place», d'un autre, les phénomènes de campements de rue ou de squats de migrants «ont été amplifiés». En outre, la directrice du SIAO 35 «redoute que de nouvelles franges de la population soient exclues du droit commun à l'avenir», en particulier les étrangers en situation irrégulière, qui représentent une part importante du public accueilli.

Un scénario que balaye la préfète : «Jamais la préfecture n'a donné instruction de ne pas prendre ces publics.» Mais elle ajoute : «Les déboutés [du droit d'asile] n'ont pas vocation à rester sur le territoire français et n'ont donc pas vocation à être hébergés par l'Etat.» Certains départements appliqueraient d'ores et déjà cette ligne de conduite.

Ainsi, dans le Finistère voisin, Jean Le Velly, président de l'association d'aide aux étrangers Digeimer, constate que «depuis environ deux ans, il y a un refus quasi systématique des étrangers par le 115». Sous couvert d'anonymat, une autre source associative corrobore : «Lorsque des demandeurs d'asile ou des personnes en situation irrégulière appellent, le 115 leur oppose souvent des refus d'hébergement pour raison administrative, en particulier pour certaines nationalités d'Europe de l'Est. La direction départementale de la cohésion sociale exige, sur injonction de la préfecture, d'être sollicitée pour autoriser ou non l'hébergement des personnes. Le 115 n'est pas autonome dans sa prise de décision.» Sollicité, le directeur départemental de la cohésion sociale, François-Xavier Lorre, dément formellement : «Je n'ai donné aucune instruction dans le sens que vous indiquez.»

Saturation

Dans la Marne, le préfet est très clair. Dans un courrier du 23 septembre adressé aux gestionnaires du SIAO de son département, Denis Conus constate que «la mise à l'abri à l'hôtel des personnes les plus vulnérables [a] atteint ses limites», en raison de la saturation des structures d'hébergement. «Sauf vulnérabilité avérée, je vous demande de ne plus prendre en charge les personnes déboutées en France de leur demande d'asile», écrit le représentant de l'Etat.

La préfecture de la Marne a ainsi signifié en juillet à un Centrafricain sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français depuis quatre mois la fin de son hébergement. «Nous n'appliquerons pas ces directives contraires à nos valeurs de solidarité et qui font courir le risque de voir proliférer des campements de rue», assure pourtant Sami Chayata, délégué adjoint de la Croix-Rouge, l'un des opérateurs du SIAO de la Marne.

Les associations de lutte contre l'exclusion s'inquiètent en outre du recensement des personnes étrangères dans les centres d'hébergement. Vingt-neuf d'entre elles ont d'ailleurs saisi le Conseil d'Etat pour demander la suspension de la circulaire interministé-

« Je vous demande de ne plus prendre en charge les personnes déboutées de leur demande d'asile », a écrit le préfet de la Marne

rielle du 4 juillet 2019. Ce texte impose aux SIAO de communiquer, tous les mois, à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la liste des demandeurs d'asile ou des réfugiés pris en charge par le 115. «Il faut objectiver qui est dans le 115 parce que les demandeurs d'asile ont vocation à aller dans le DNA et les réfugiés à être accompagnés vers le logement», défend Didier Leschi, le directeur de l'OFII.

La demande choque pourtant de nombreux travailleurs sociaux à qui les personnes recueillies ont révélé leurs coordonnées en toute confiance et qui trahiraient ainsi le secret professionnel. Le Conseil d'Etat devait, mercredi 16 octobre, examiner le recours contentieux.

« Appréhension policière »

Le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme ont d'ores et déjà critiqué la circulaire gouvernementale, dans deux avis du 14 octobre et du 24 septembre 2019. Les deux instances s'inquiètent «vivement de la remise en cause du travail social qui contient en germe la circulaire, traduisant ainsi une appréhension de plus en plus policière du phénomène migratoire. Le risque est réel d'un détournement des missions d'accompagnement des travailleurs sociaux vers toujours plus de contrôle», mettent-ils en garde. La solution, pour eux, serait «une augmentation des moyens matériels et humains d'hébergement et d'accompagnement».

Pour l'instant, l'instruction du 4 juillet n'est pas uniformément mise en œuvre. En Ile-de-France, tous les gestionnaires de SIAO ont refusé de l'appliquer. Dans le Haut-Rhin aussi, où la situation est tendue, avec 600 places d'hébergement. Chaque soir, cent personnes, dont 70 % de migrants, ne trouvent pas d'abri. «Nous refusons de communiquer la liste des demandeurs d'asile que nous hébergeons, avec leur adresse, raconte Raymond Kohler, le directeur du SIAO du département. Mais on sent une volonté de l'Etat de faire de la place.»

Ainsi, début octobre, des équipes mobiles composées de deux représentants de l'OFII et de la préfecture sont allées dans les hôtels où vivent 160 personnes dont une majorité de demandeurs d'asile ou de personnes déboutées. «Beaucoup viennent de Serbie, de Macédoine ou d'Albanie, rapporte M. Kohler. Les fonctionnaires ont tenté de les persuader d'accepter une aide au retour. Toutes, sauf une, ont refusé.»

Face à ces impasses, certaines associations plaident pour régulariser des personnes hébergées afin qu'elles puissent accéder au travail et au logement classique. «Pour moi, le nerf de la guerre, c'est le droit au travail, martèle la directrice du SIAO d'Ille-et-Vilaine. Ça veut dire des ressources et du logement dans le privé.» A la préfecture, on redoute les effets qu'aurait une telle option : «Cela créerait un appel d'air, croit Michèle Kirry. Ça ne peut rester qu'exceptionnel.»

JULIA PASCUAL
ET ISABELLE REV-LEFEBVRE
(À PARIS)

Une bataille budgétaire entre deux ministères

AU MOMENT OÙ les associations s'inquiètent de l'émergence de pratiques de «tri» entre les publics dans la prise en charge des migrants, une bataille budgétaire se joue au sein de l'Etat, entre les ministères de l'intérieur et de la cohésion des territoires. Les responsabilités en matière de prise en charge sont, en théorie, clairement réparties entre ces deux-là.

Au ministère de l'intérieur revient la charge d'accueillir les demandeurs d'asile sollicitant la protection de la France, dans des structures totalisant 91 000 places. Un nombre qui a doublé en une poignée d'années, pour un budget de 650 millions d'euros en 2018. Ce parc, appelé dispositif national d'accueil (DNA), et géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), demeure sous-dimensionné au regard du nombre de demandeurs d'asile : 120 000 en 2018. Résultat : un demandeur sur deux seulement y est accueilli. Cela occasionne une dépense supplémentaire pour l'OFII, qui verse à ceux

non hébergés, soit aujourd'hui 75 000 personnes, un pécule de 7,40 euros par jour.

Au ministère de la cohésion des territoires, dont dépend celui du logement, revient en vertu du code de l'action sociale et des familles la responsabilité de mettre à l'abri de manière inconditionnelle et continue les personnes dites en détresse. Le budget consacré à cet hébergement ne cesse d'enfler au fil des ans et atteint 2,2 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2020, à comparer au 1,2 milliard d'euros de 2012. En 2019, il a permis d'offrir 145 000 places à destination de tous les publics, des jeunes en errance aux grands exclus, en passant par les femmes victimes de violences conjugales.

Parc « embolisé »

Cependant, sur le terrain, de nombreux migrants font appel au 115, faute de mieux. Selon les estimations, approximatives, la moitié des places proposées par l'hébergement d'urgence en chambres d'hôtel

seraient occupées par des familles migrantes, parfois pendant plusieurs années, au détriment des nouveaux arrivants en détresse. En Ile-de-France, le 115 ne répond qu'à 10 % des demandes et laisse, chaque soir, à la rue, 1500 personnes.

Face à l'augmentation continue des dépenses, les ministères sont tentés de se rejeter les responsabilités. «La pression budgétaire fait que tout le monde se refile la patate chaude, analyse un préfet, sous couvert d'anonymat. Le 115 justifie la hausse de son budget par le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés accueillis.» L'OFII constate de son côté aussi que son parc est «embolisé» par des milliers de personnes qui devraient ne plus y être, soit parce qu'elles ont obtenu leur statut de réfugié – ce qui leur fait obligation de quitter le DNA dans les trois mois... à condition de trouver où résider –, soit parce qu'elles ont été déboutées de leur demande d'asile et relèvent donc de l'hébergement d'urgence. ■

J. PA. ET I. R.-L.

Procès Mediator : l'alerte restée lettre morte

Georges Chiche, un cardiologue marseillais, a raconté à la barre les pressions qu'il a subies

Fin 1998, le cardiologue marseillais Georges Chiche reçoit en consultation un confrère médecin, quadragénaire, qui présente une valvulopathie. « Vous prenez du Mediator? », lui demande-t-il. Réponse affirmative. Le médecin en surpoids s'autoprescrit ce médicament depuis six ans en traitement de prévention du diabète.

Pour Georges Chiche, un dignon tant s'allume. Il a suivi de près l'étude publiée au milieu des années 1990 par le *New England Journal of Medicine* sur l'épidémie d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) liée à la consommation d'anorexigènes utilisés dans le traitement de l'obésité. Deux de ces coupe-faim commercialisés par les laboratoires Servier, l'Isoméride et le Pondéral, ont été retirés du marché en 1997.

Alerté par les dénominateurs communs entre ces médicaments et le benfluorex, la substance chimique active du Mediator, le cardiologue décide de faire un signalement au centre régional de pharmacovigilance (CRPV) de Marseille. Le « cas Chiche », qui établit pour la première fois un lien entre valvulopathie et prise de Mediator, est jugé « plausible » par le centre marseillais. L'information est transmise début 1999 à Paris.

C'est peu de dire que les laboratoires Servier n'apprécient pas l'initiative de ce fâcheux trublion marseillais. Entendu comme témoin, mardi 15 octobre, au procès du Mediator, le cardiologue raconte la suite de l'histoire. « J'ai eu

zéro accusé de réception du centre national de pharmacovigilance, mais j'en ai eu trois de Servier! »

Un mois après son signalement, il reçoit à son cabinet la visite d'un délégué de Servier. « Il vient me dire que mon observation est nulle et qu'il faut la retirer. C'était vraiment le Parisien qui descendait à Marseille! » A la demande du CRPV, il accepte ensuite de rencontrer une médecin chargée de la pharmacovigilance chez Servier. « Elle m'a fait une leçon de biologie et m'a expliqué que je disais des bêtises. Bon, je ne lui en veux pas, elle défendait son bifteck. »

Un appel de la mairie

Le cardiologue admet d'ailleurs qu'il avait lui-même longtemps pensé que le Mediator était une « drogue merveilleuse » pour la prévention du diabète. « J'avoue que j'étais un bon prescripteur », dit-il. Mais la lecture de l'étude américaine et la découverte des parentés entre Isoméride, Pondéral et benfluorex l'avaient convaincu du risque de ce médicament, prescrit par certains médecins comme coupe-faim.

« J'ai dit stop, j'ai lancé l'alerte dans les quartiers à tous les patients qui avaient une fuite aortique inexplicable, et je [leur] demandais s'ils avaient pris du Mediator. Je leur faisais arrêter et les valvulopathies régressaient progressivement », affirme-t-il.

Le troisième épisode est encore plus surprenant. « Le téléphone sonne à mon cabinet et mon associé décroche. C'était la mairie de

Marseille. On me passe l'adjoint au maire, chargé de la culture, un professeur de cardiologie que j'avais connu pendant mes études. Il me dit : « Georges, tu étais un très bon étudiant, tu es un homme brillant! Comment peux-tu dire des conneries pareilles? Il faut retirer ton signalement. » Georges Chiche ajoute : « Le professeur de cardiologie était un jazzman et tous ses festivals étaient payés par qui vous savez. » L'instruction devait ensuite faire apparaître que le professeur en question, Roger Luccioni, mort depuis, était « étroitement lié » aux laboratoires Servier.

Dans le milieu des cardiologues marseillais, l'accueil est tout aussi réprobateur, raconte Georges Chiche : « On a dit à mon associé que j'avais craché dans la soupe. Il leur a répondu qu'on ne mangeait pas dans la même soupe. »

Dans le même temps, la médecin chargée de la pharmacovigilance chez Servier prend contact directement avec le patient du docteur Chiche pour récupérer son dossier médical. Une démarche contraire à toute déontologie, qu'elle a justifiée plus tard en expliquant qu'elle se l'était autorisée parce que le patient, médecin, était son propre prescripteur.

« Ce qui me tue, poursuit le cardiologue, c'est que ma lettre est partie de tout en bas et qu'en haut de la pyramide la commission a été poreuse. Mon nom a été cité aux laboratoires Servier. Est-ce licite que le dénonciateur soit exposé directement et personnellement à l'industrie? », s'interroge-t-il.

« [Une médecin de Servier] m'a fait une leçon de biologie et m'a expliqué que je disais des bêtises »

GEORGES CHICHE
cardiologue

L'ex-responsable du CRPV de Marseille, Marie-Joséphine Jean-Pastor, avait cru bien faire en organisant une rencontre entre la médecin de Servier et Georges Chiche. Citée à la barre des témoins, elle explique : « Tous les dossiers graves sont transmis aux laboratoires qui fabriquent le médicament en cause. » Après le signalement, dit-elle, elle a tout de suite été contactée par la responsable de la pharmacovigilance de Servier. « C'était des choses qui se faisaient. On pouvait échanger quand il y avait un problème. Je lui ai demandé quel était le métabolisme du benfluorex. J'ai eu des explications extrêmement floues. Comme le docteur Chiche était très demandeur d'informations, il m'a paru souhaitable d'organiser cette réunion avec lui. Dans ma naïveté, je pensais que tout serait mis sur la table et que ce serait utile. Mais nous n'avons pas obtenu plus de précisions. »

Quelques mois plus tard, le « cas Chiche », qu'elle avait adressé à l'Agence française de sécurité

sanitaire des produits de santé (Afsaps, devenue depuis Agence nationale de sécurité du médicament) en qualifiant de « plausible » le lien établi pour la première fois entre prise de Mediator et risque de valvulopathie, est déclassifié en « douteux ».

Dix ans pour retirer le produit

« Je n'ai pas été informée de ce déclassement », dit-elle. L'Afsaps prend acte, mais estime qu'il faut attendre que d'autres cas le confirment. « C'est surréaliste! Le risque signalé était de taille! », s'indigne Georges Chiche en rappelant qu'au même moment Servier retirait le benfluorex du marché en Espagne et en Italie.

« Avez-vous eu le sentiment qu'on a essayé de démonter votre observation? », lui demande un des avocats des parties civiles.

« Oui. »

Georges Chiche énonce lettre à lettre l'acronyme de l'Afsaps, et en propose sa propre traduction : « Agence française servant à sauver les anorexigènes pour Servier ». « Moi, je suis libre », ajoute l'ex-major de sa promo. Mais je me suis retrouvé comme un jeune étudiant en médecine qui a mal fait sa copie. Mon cas est resté dans un tiroir et il a fallu dix ans pour qu'on retire le produit. Après ça, je n'ai plus fait de signalement. »

La veille, la présidente de la cour, Sylvie Daunis, avait observé : « Peu de cas sont signalés, et quand il y a un signalement, on fait en sorte de le détruire. » ■

PASCALE ROBERT-DIARD

FAITS DIVERS Une principale de collège tente de se suicider

Moins d'un mois après le suicide d'une directrice d'école maternelle en Seine-Saint-Denis, une principale de collège du même département a tenté de mettre fin à ses jours, déclarant « ne plus supporter l'éducation nationale », a appris l'AFP, mardi 15 octobre, de source policière. La tentative de cette principale de 59 ans d'un collège de Bondy a eu lieu, dimanche, dans son logement, au sein de l'établissement qu'elle dirige. — (AFP)

Vaste opération contre un trafic de barbituriques

Une opération de police a eu lieu, mardi, avec une centaine de perquisitions, dans le cadre d'une enquête portant sur un trafic de pentobarbital, un puissant anesthésiant parfois utilisé pour l'aide au suicide, a annoncé le parquet de Paris. Cette opération a permis la saisie de 130 flacons « susceptibles de correspondre » au produit concerné, a indiqué le parquet. — (AFP)

TERRORISME Attentats de Strasbourg : deux interpellations

Deux personnes ont été placées en garde à vue, mardi, dans l'enquête sur l'attentat de Strasbourg fin 2018, les enquêteurs cherchant à comprendre le rôle qu'elles ont pu jouer dans la radicalisation de Cherif Chekatt, a appris l'AFP. Il s'agit d'un détenu de 30 ans et d'une jeune femme de 17 ans domiciliée dans la Marne. — (AFP)

A Paris, les pompiers manifestent dans une ambiance tendue

Les sapeurs professionnels ont défilé, mardi, pour dénoncer le manque d'effectifs et le climat d'insécurité lors des missions

Des pompiers dispersés par des CRS avec des lanceurs d'eau et de lacrymogène... Ces scènes singulières ont conclu la manifestation des pompiers professionnels, réunis à Paris mardi 15 octobre. Trois membres des forces de l'ordre ont été blessés et six manifestants interpellés pour violences ou jet de projectiles, selon la Préfecture de police.

Tout avait pourtant bien commencé. A partir de 14 heures, de 7000 à 10000 personnes, selon les neuf syndicats qui avaient appelé à la mobilisation, ont défilé de la place de la République jusqu'à la place de la Nation. En grève depuis le 26 juin, les pompiers professionnels (16% des 247000 pompiers français) dénoncent un manque d'effectifs, demandent une revalorisation de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque, et déplorent les violences dont ils sont de plus en plus souvent l'objet lors de leurs interventions.

Cette situation « détruit notre métier et le service public qu'il représente », explique dans le cortège une pompière des Yvelines, en service depuis douze ans. Elle précise : « Le plus difficile, c'est le manque de moyens lié à une sur-sollicitation de nos services pour des missions qui ne sont pas les nôtres. On peut être appelé pour tout et n'importe quoi. »

Quelques mètres plus loin, Jean-Pierre Darmuzey, secrétaire général de SUD Gironde, évoque quant à lui les « incivilités verbales ou physiques » de plus en plus fréquentes. Le ministère de l'intérieur en a recensé plus de 1200 depuis le début de l'année. « La semaine dernière, lors d'une intervention, un homme nous a mis des coups de poing. La violence n'est

plus seulement verbale. Elle est aussi physique », détaille-t-il.

Dans le cortège, un nom revient. Celui de Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur. S'il a échangé avec les syndicats de pompiers à l'occasion de leur congrès national organisé à Vannes en septembre, les soldats du feu disent désormais attendre des « mesures concrètes ». Celles prises début septembre pour renforcer leur sécurité – avec notamment la mise en place de caméras-piétons – sont jugées insuffisantes.

« On n'a rien obtenu »

Aux alentours de 15 heures, les premiers heurts avec la police éclatent. Des affrontements sporadiques débutent. Place de la Nation, où les pompiers commencent à affluer à partir de 16h30, les esprits s'échauffent.

Au micro, l'un des représentants syndicaux reçus dans l'après-midi par le directeur de cabinet de Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur, explique qu'il n'a « rien obtenu ». Indignation générale dans la foule. « On revient quand pour manifester? », scande un pompier. « Ils se moquent de nous », lance un autre. De son côté, la Place Beauvau

« Nous subissons toutes les évolutions de la société sans avoir les moyens de les traiter »

GUILLAUME MILLET
représentant syndical CFDT
du SDIS 33

annonce l'organisation de deux réunions dans le courant du mois de novembre pour évoquer l'ensemble des revendications.

Pas de quoi calmer les manifestants. Par dizaines, des pompiers tentent alors de bloquer le périphérique à hauteur de la porte de Vincennes. D'autres vont se rapprocher des forces de l'ordre installées tout autour de la place jusqu'à ce que des gaz lacrymogènes et des grenades de désencerclement soient lancés. Dans la confusion, deux manifestants sont blessés, l'un à la tête, l'autre au tibia, par des projectiles. Plus tôt dans l'après-midi, les forces de l'ordre ont déjà fait usage de grenades lacrymogènes et de canons à eau aux abords de l'Assemblée nationale, où des pompiers se sont rendus, en marge de la manifestation.

Peu après 19 heures, après plus de cinq heures de défilé, la place de la Nation commence finalement à se vider. « Ce qui se passe, ce n'est pas courant. Nous ne sommes pas des professions qui se confrontent, explique alors Guillaume Millet, représentant syndical CFDT du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 33. C'est le résultat d'un malaise profond, bien antérieur à ces derniers mois, et qui est dû au fait que nous subissons toutes les évolutions de la société sans avoir les moyens de les traiter. »

Interrogé lors de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, Laurent Nunez, a assuré que les problèmes des sapeurs-pompiers étaient pris à « bras-le-cors » par le gouvernement. Il a annoncé l'expérimentation d'un « numéro unique » d'urgence, le 112, pour mieux orienter les appels. ■

JULIETTE BÉNÉZIT

Prix
Liliane Bettencourt
pour l'intelligence de la main



LAURÉAT 2019
PARCOURS
Institut de formation
et de recherche
pour les artisans des métaux
IFRAM



DONNONS DES AILES AUX TALENTS
Grâce au prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main®
et à son programme de dons,
la Fondation Bettencourt Schueller favorise le rayonnement
des métiers d'art français.



Fondation
Bettencourt
Schueller
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

A l'ouest de Paris, l'autre incendie qui inquiète les riverains

Trois mois après la destruction de la plus grande station d'épuration de France, son impact sur l'environnement reste inconnu

Le 3 juillet, le ciel de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), à l'ouest de Paris, a été recouvert d'un épais manteau sombre. Un gigantesque incendie a embrasé l'un des bâtiments de l'usine d'épuration Seine-Aval, la plus grande de France, qui traite près de 60 % des eaux usées de la région parisienne.

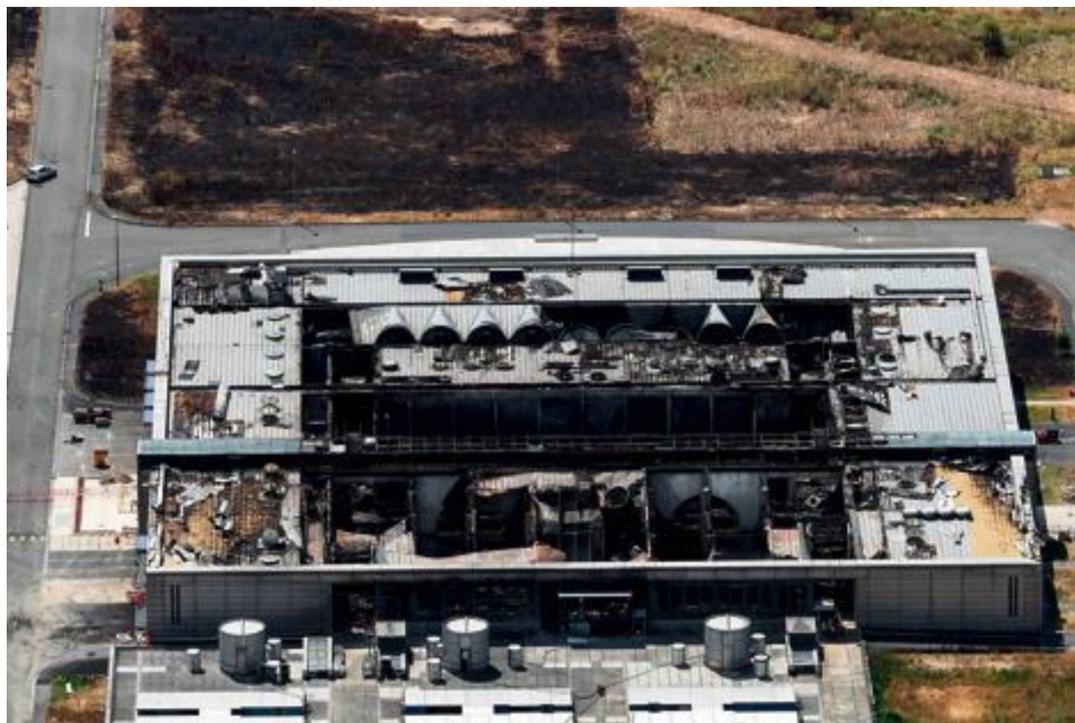
Le site, en bordure de Seine, est réputé à haut risque et classé « Seveso seuil haut », comme l'usine Lubrizol de Rouen, détruite par le feu le 26 septembre. Cent trente sapeurs-pompiers ont été mobilisés pour venir à bout des flammes. Le feu n'a fait aucune victime. Mais, trois mois plus tard, son origine n'est toujours pas connue et les élus locaux s'inquiètent des conséquences de la catastrophe sur l'environnement. Trois d'entre eux, les maires d'Herblay-sur-Seine (Val-d'Oise), de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) et de La Frette-sur-Seine (Val-d'Oise), ont écrit le 2 octobre à la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, pour lui demander de venir sur place.

« Le point de départ, pour nous, c'est un défaut d'information des services de l'Etat », explique Laurent Brosse, le maire (divers droite) de Conflans-Sainte-Honorine. Sa ville fait face à l'usine, de l'autre côté de la Seine. Lorsque l'incendie a éclaté, il était aux premières loges, mais, sur le moment, il n'a pas su ce qui se passait. « On voyait un immense nuage noir et on ne savait rien. La population était inquiète. Mon téléphone n'arrêtait pas de sonner et je ne savais pas quoi répondre », confirme Philippe Rouleau, le maire (LR) d'Herblay, la commune voisine. « Quand j'ai appelé la sous-préfecture, c'est moi qui leur ai appris ce qui se passait », abonde Maurice Chevigny, le maire (divers droite) de La Frette-sur-Seine. Les élus sont finalement informés une heure et demie après le début du sinistre, par un Tweet du préfet des Yvelines.

Le feu a pris dans un bâtiment de 6 000 m² servant à la clarifloculation des eaux usées (élimination du phosphore), qui abrite notamment plusieurs cuves de chlorure ferrique, un composé toxique et hautement corrosif.

Station d'épuration de Seine-Aval, dans les Yvelines, le 11 juillet, après un incendie.

KENZO TRIBOUILLARD/AFP



Les autorités sont malgré tout rassurantes. Interrogée le lendemain dans les éditions locales du Parisien, la préfecture explique que la fumée noire qui s'est dégagée est due à la combustion des plastiques présents sur le site. Elle n'est donc pas nocive. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), qui exploite l'usine, reconnaît tout juste une pollution de la Seine liée au déversement d'eaux usées partiellement traitées.

Mais là encore pas de quoi s'inquiéter. Selon le Siaap, les quantités rejetées seraient limitées, le déversement n'aurait duré

« qu'une ou deux heures », et seulement « quelques dizaines de poissons morts » seraient à déplorer. « Les autorités nous expliquaient que l'accident était interne à l'usine et que nous n'étions pas concernés. Sauf que trois jours plus tard, c'est par milliers qu'on a compté les poissons qui flottaient à la surface de l'eau », raconte Laurent Brosse.

Au total, 7,5 tonnes de déchets et de poissons morts ont été ramassés dans la Seine entre le 5 et le 10 juillet. Une analyse partagée par le Siaap en septembre révèle qu'il a en réalité fallu attendre cinquante et une heures pour que l'usine – dont le débit moyen avant l'incendie était de 2,2 millions de m³ par jour – retrouve des performances de traitement normales, en dehors de l'unité de clarifloculation qui a été entièrement détruite.

« Sur le moment, le rejet de grandes quantités d'eaux usées partiellement traitées a engendré une très forte baisse de l'oxygénation de la Seine ainsi qu'une très forte hausse des concentrations en bactéries fécales », observe le professeur en biogéochimie Jean-Marie Mouchel, coauteur de l'évaluation environnementale diligentée par le Siaap. La désoxygénation combinée à des conditions climatiques exceptionnelles, avec un débit très faible et une eau du fleuve très chaude, à plus de 25 degrés, expliquent les milliers de poissons morts retrouvés dans la Seine. »

« Capacité limitée »

Le scientifique insiste cependant sur le fait que l'impact a été restreint : « Les effets sur l'environnement ont surtout été ressentis sur environ 50 km, à l'aval de la station, et les indicateurs sont revenus à la normale dans les jours qui ont suivi. » M. Mouchel relève que les inquiétudes pèsent désormais sur la capacité de traitement de l'usine en cas de fortes intempéries. « L'unité de clarifloculation détruite présentait l'avantage de pouvoir absorber des débits d'eau très élevés. Elle était utilisée pour éliminer le phosphore et pour assurer un traitement minimum des eaux usées mélangées à de grands volumes d'eaux pluviales en cas de fortes intempéries, détaille-t-il. Le Siaap met en place une série de mesures, mais la capacité du site reste plus limitée qu'avant pour faire face à de très gros orages. »

Ce scénario tant redouté s'est produit fin juillet. A la suite de fortes pluies, des eaux usées non traitées ont été relâchées dans la Seine et ont provoqué une nouvelle hécatombe : 4,7 tonnes de poissons morts et de déchets supplémentaires ont été ensuite repêchées.

A l'occasion d'une réunion publique organisée par la préfecture des Yvelines, le 5 septembre, Bélaïde Bedreddine, l'élu (PCF) à la tête du Siaap, a tenté de rassurer les maires des communes voisines de Seine-Aval. En attendant la réfection de l'unité de clarifloculation de la station, qui doit prendre plusieurs années, le Siaap assure avoir trouvé des solutions alternatives pour gérer les suppléments d'eau en cas de fortes intempéries. Elles doivent permettre à l'usine de retrouver 80 % de ses capacités normales d'absorption à compter de la fin du 1^{er} semestre 2020, contre moins de 60 % à l'heure actuelle.

Les élus locaux restent méfiants. Ils ont appris avec surprise, au cours de cette réunion, que, deux mois après l'incendie, l'expert du Centre national de prévention et de protection (CNPP), chargé de l'enquête sur l'origine du feu, venait seulement d'accéder au cœur du bâtiment sinistré. « Nous ne connaissons toujours pas les causes exactes de l'incendie. Il y a à l'évidence un problème plus global qui touche l'usine et que nous ignorons », accuse Laurent Brosse.

« Nous faisons tout notre possible pour faire toute la transparence sur l'accident du 3 juillet », se défend Jacques Olivier, le directeur général du Siaap. « L'expert du CNPP est venu faire de premières constatations dès le 9 juillet. Mais le bâtiment était rempli de près de 6 000 m³ d'eau d'extinction. Il a alors fallu procéder à toute une série d'analyses avant de pouvoir lancer la vidange mi-août. L'expert a pu revenir le 5 septembre pour procéder à de nouvelles constatations. A cette occasion, il a identifié le départ du feu. Mais l'endroit était encore envahi par 30 cm d'acide à PH 1. Il nous a demandé de dégager la zone pour analyser le matériel. Son rapport est prévu pour la fin de l'année. »

Huit incidents, dont l'émanation d'un gaz toxique, ont été recensés pour la seule année 2018

La catastrophe du 3 juillet s'est ajoutée à une série d'incidents qui se sont produits ces dernières années. La base de données gouvernementale ARIA, qui recense les accidents industriels au niveau national, liste seize événements survenus entre 2016 et 2018 sur ce site. L'année 2018 en dénombre huit à elle seule, dont deux graves : un important incendie dans un bâtiment de production de boues déshydratées, en février, et l'émanation d'un nuage de dioxyde d'azote (NO₂), un gaz toxique suffocant, en mars.

Trois nouveaux départs de feu
En interne, certains syndicats dénoncent un contexte sécuritaire fortement dégradé. « La direction de l'usine ne met pas en œuvre les moyens prévus pour permettre au personnel de signaler les dangers auquel il est exposé », regrette Stevan Kanban, le secrétaire général de FO-Siaap. La veille de l'incendie du 3 juillet, il avait déposé « sept alertes de dangers graves et imminents » survenus au mois de juin, dont des fuites de gaz et des débuts d'incendie. Il affirme aussi avoir déjà recensé trois nouveaux départs de feu depuis août, qui n'ont pas été signalés au comité d'hygiène (CHSCT).

La direction bat ces critiques en brèche. « Sur une usine de la taille de Seine-Aval, nous avons des incidents d'exploitation mineurs presque tous les jours. C'est inévitable, et il y a plusieurs façons de signaler ces événements qui ne passent pas nécessairement par une remontée au CHSCT », rétorque Yann Bourbon, le directeur de Seine-Aval. Nous avons par ailleurs une équipe de pompiers volontaires présents en permanence sur le site pour intervenir en cas d'urgence. »

Le dernier mot pourrait finalement revenir au gouvernement, qui a décidé de s'emparer du sujet dans le courant de l'été. Le dossier est suivi par Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire. Deux réunions ont été organisées avec son cabinet et la direction du Siaap, le 9 juillet et le 16 septembre. Un plan particulier d'intervention a été élaboré pour fixer les mesures d'alerte et d'intervention en cas d'accident dont les effets dépasseraient les limites de l'usine.

Le Siaap vient de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un audit de sécurité. Le cabinet retenu devra commencer ses investigations en décembre. A la demande d'Emmanuelle Wargon, de premières conclusions sur les risques incendie doivent être rendues à la fin du premier trimestre 2020, et l'audit complet doit être remis avant l'été. Dans leur lettre envoyée le 2 octobre, les élus locaux interpellent le gouvernement pour que le diagnostic soit établi « très rapidement » et « en recourant à des experts indépendants ». ■

MATHIEU LEHOT

Dès le 16 octobre

Pass Art une entrée achetée

contemporain une entrée offerte

Télérama

sur telerama.fr

En partenariat avec

• 2

L'inquiétant trou d'air de l'économie mondiale

Selon le FMI, la croissance ne devrait pas dépasser 3% en 2019. Le rythme le plus faible depuis dix ans

WASHINGTON - envoyé spécial

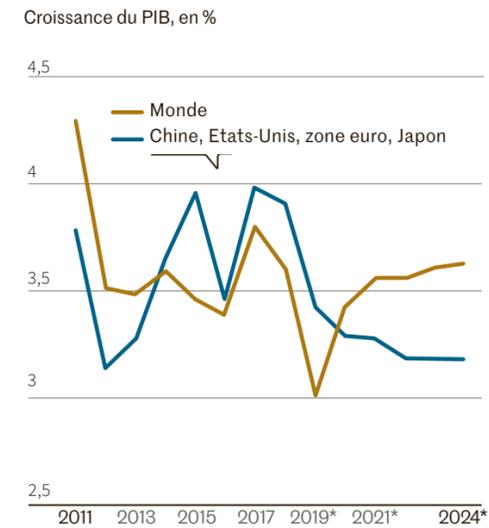
La mise en garde est sans appel. «A 3% de croissance, il n'y a pas de place pour les erreurs politiques», a prévenu Gita Gopinath, l'économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), en dévoilant les dernières perspectives économiques pour 2019, mardi 15 octobre. Et celle-ci de presser les décideurs politiques de réduire «urgemment» les tensions commerciales. Sous peine de risquer de «saper gravement la confiance, la croissance et la création d'emplois». Les frictions entre Washington et Pékin expliquent en effet, en partie, la nouvelle révision à la baisse des prévisions de croissance pour 2019.

Le rythme de la croissance mondiale ralentit La croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3% en 2019. Soit son rythme le plus faible depuis la crise financière de 2009 (contre 3,6% en 2018). C'est 0,3 point de moins que les dernières prévisions de l'institution en avril. Parmi les raisons invoquées par le FMI : les incertitudes liées au Brexit et les tensions commerciales entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète, la Chine et les Etats-Unis, qui ont entraîné une hausse des tarifs douaniers et entamé la confiance des entreprises.

Selon les calculs du FMI, les tensions commerciales devraient coûter 0,8 point de PIB à la croissance mondiale en 2020. Et encore, leurs effets ont été amortis par une politique monétaire accommodante aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays avancés et émergents. «En l'absence de ce stimulus monétaire, la croissance mondiale aurait été plus faible de 0,5 point de PIB en 2019 et 2020», affirme M^{me} Gopinath.

D'autres raisons plus structurelles sont mises en avant pour expliquer ce ralentissement, à savoir la faible hausse de la productivité et la démographie vieillissante dans les économies avancées. Pour 2020, le FMI anticipe une légère accélération (à 3,4%), soutenue par les pays émergents, tandis que l'activité devrait être moins dynamique dans un groupe de pays comprenant le Japon, les Etats-Unis, l'Europe et la Chine, soit la moitié du PIB mondial.

Une phase de «ralentissement structurel» en Chine «Après un ralentissement prononcé sur les trois derniers trimestres de l'année



Les clignotants sont au rouge



Les pays émergents soutiennent la croissance



2018, la croissance dans les économies avancées s'est stabilisée à un rythme faible durant le premier semestre 2019», observe le FMI. Celle-ci ne devrait pas dépasser, dans les pays riches, 1,7% en 2019 et 2020. La croissance américaine s'est poursuivie à un rythme soutenu au premier semestre 2019, grâce au dynamisme de sa demande intérieure et à la vigueur de son marché de l'emploi. Elle devrait atteindre 2,4% en 2019 avant de décélérer à 2,1% en 2020.

La zone euro a davantage souffert d'une baisse de la demande extérieure et d'une diminution des stocks de ses entreprises : la hausse du PIB européen ne devrait pas dépasser 1,2% en 2019, avant de légèrement rebondir à 1,4% en 2020. Le FMI a abaissé ses prévisions de croissance pour l'Allemagne et la France, deux pays qui ont souffert d'une baisse des exportations au premier semestre 2019 plus importante que prévu.

«Les pays asiatiques émergents et en voie de développement res-

tent les moteurs de l'économie mondiale», constate le FMI, qui précise toutefois que la Chine est entrée dans une phase de «ralentissement structurel». La première économie d'Asie devrait enregistrer une croissance de 6,1% en 2019 et de 5,8% l'année prochaine, en dessous des dernières prévisions d'avril, en raison d'une baisse de ses exportations et de l'assainissement de son secteur financier menacé par l'explosion de la dette.

Trou d'air du commerce, inquiétudes sur les services La décélération de la croissance mondiale s'est traduite par un ralentissement de la production industrielle, dont l'indice a été divisé par deux depuis le début de l'année 2018. Le secteur automobile, qui a dû s'adapter à de nouvelles normes d'émission de CO₂ en Chine et dans l'Union européenne, a même vu ses ventes mondiales baisser de 3% l'année dernière. Les nouveaux droits de

Les incertitudes liées au Brexit et les tensions entre la Chine et les Etats-Unis ont entamé la confiance des entreprises

douane sur les importations américaines en provenance de Chine et l'issue incertaine des négociations entre Washington et Pékin ont incité les entreprises à limiter ou à reporter leurs achats de biens d'équipement.

Cette baisse de la demande en produits intermédiaires, qui représentent la moitié des échanges, a pesé sur le commerce mondial, dont la croissance n'a pas dépassé 1% au premier semestre 2019, son rythme le plus faible depuis le premier semestre 2012.

L'activité des services, dont les échanges sont moins soumis aux aléas du commerce mondial, a bien résisté, permettant ainsi au marché de l'emploi de conserver son dynamisme et aux salaires d'augmenter dans les économies avancées. «Cette trajectoire divergente entre les activités manufacturières et de services s'est poursuivie sur une durée inhabituellement longue, et nous nous préoccupons de savoir si la faiblesse du secteur manufacturier pourrait se propager à celui des services et à quel moment», note M^{me} Gopinath.

Le FMI pour une relance budgétaire et des réformes structurelles Dans son rapport, le FMI énumère les nombreux risques qui pèsent sur la conjoncture mondiale : niveau d'endettement élevé de certains pays, baisse de la croissance chinoise plus brutale que prévu, Brexit sans accord ou encore aggravation du conflit commercial entre Washington et

Pékin. Pour protéger au mieux les économies, l'institution appelle les gouvernements à «désamorcer les tensions commerciales, à redynamiser la coopération multilatérale et à soutenir l'activité économique là où c'est nécessaire».

Soulignant que la relance budgétaire en Chine et aux Etats-Unis a permis de minimiser l'impact de la hausse des barrières douanières, le FMI recommande aux pays qui disposent d'une marge de manœuvre suffisante de suivre leur exemple. L'Allemagne est ainsi pointée du doigt : «Le pays devrait tirer profit des emprunts à taux négatif pour investir dans le capital humain et les infrastructures, ne serait-ce que du point de vue du rapport coûts-bénéfices.»

Dans les pays à bas revenus, particulièrement en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique, l'institution appelle à des réformes structurelles. ■

JULIEN BOUSSOU

En Equateur, «c'est tout l'accord avec le FMI» qui est contesté

Après le recul de Quito, qui a rétabli les subventions aux carburants, le calendrier des réformes avec l'institution devrait être renégocié

BOGOTA - correspondant

Chapeau de feutre sur la tête et fichu coloré sur les épaules, Guadalupe Quispe, 63 ans, ne cache pas sa satisfaction. «Nous avons donné une bonne leçon au FMI», se réjouit cette paysanne quechua. Onze jours d'une mobilisation sans précédent des peuples indiens d'Equateur ont contraint le président, Lenin Moreno, à abandonner l'idée d'augmenter le prix des carburants, jusqu'à présent subventionnés par l'Etat.

La mesure avait été décidée dans le cadre d'un vaste plan d'ajustement, noué avec le FMI en échange d'un chèque de 4,2 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros). Fragilisé politiquement, le gouvernement négocie un «nouveau dé-

cret» avec la Confédération des nationalités indigènes de l'Equateur (Conaie). Sans le FMI.

Le coût de cette «victoire» est élevé : huit morts, 1340 blessés, a annoncé, lundi 14 octobre, un organisme public, et des pertes économiques estimées à au moins 1,5 milliard de dollars par le patronat équatorien. Mardi, au cours d'une conférence de presse à Washington, l'économiste en chef du FMI, Gita Gopinath, s'est publiquement félicitée que le gouvernement équatorien «prenne en compte toutes les parties intéressées». «Nous espérons que les réformes en Equateur seront menées à bien et qu'elles seront un succès», a-t-elle déclaré.

Des propos «cyniques» pour Alberto Acosta, économiste proche des organisations populaires. «Le

plan d'ajustement signé avec le gouvernement de Lenin Moreno est le résultat de l'obstination aveugle de technocrates qui n'ont pas appris à lire les réalités locales», souligne-t-il.

L'Equateur, qui extrait quelque 500 000 barils de pétrole par jour, exporte 70% de sa production et subventionne sa consommation intérieure de carburant depuis plus de quarante ans. Cette politique, qui représente pour l'Etat un manque à gagner de 1,4 milliard de dollars par an, fait évidemment débat.

Pour justifier sa décision d'y mettre fin, le gouvernement équatorien rappelle que les subventions du prix à la pompe ne sont pas socialement justes puisqu'elles bénéficient, entre autres, aux consommateurs les plus pri-

vilégiés et aux contrebandiers. Mais la fin annoncée de la subvention au diesel aurait entraîné un doublement du prix à la pompe. Inadmissible pour les Indiens qui vivent en milieu rural, utilisent les transports en commun pour leurs déplacements et le transport routier pour vendre leurs produits.

D'autres conditions

Au-delà de la question ponctuelle du prix de l'essence, «c'est tout l'accord avec le FMI» qui est contesté rappelle Jaime Vargas, président de la Conaie. Le chèque du FMI est, en effet, assorti d'autres conditions, comme la division par deux des vacances des fonctionnaires, la réduction de certains impôts et taxes, une réforme du droit du travail, avec

la mise en place de nouveaux contrats, notamment des contrats temporaires sans minimum de durée, qui peuvent être par heure.

«Aucun pays au monde ne recourt au FMI de gaieté de cœur», rappelle José Hidalgo, directeur du Cordes, le centre d'études pour le développement. Selon lui, «le rythme de croissance de la dette publique équatorienne est devenu insoutenable, le pays peine à se financer sur les marchés internationaux depuis plusieurs années, et le gouvernement n'a d'autre choix que d'emprunter auprès du FMI».

Le recul du gouvernement sur la hausse du prix de l'essence va-t-il remettre en question l'accord avec le FMI? «Le calendrier des réformes – dont dépend le débourse-

ment des fonds promis – devra évidemment être renégocié», répond M. Hidalgo. Mais il est permis de penser que le FMI va se montrer conciliant et accepter d'assouplir ses conditions. Il ne peut ignorer que le gouvernement de Lenin Moreno a cédé sur l'augmentation du prix de l'essence pour éviter le pire, parce que le pays était au bord du chaos et de l'anarchie.»

Les économistes pro-FMI considèrent que «la géopolitique joue aussi en faveur de Quito». Elu sous l'étiquette socialiste, Lenin Moreno s'est, une fois au pouvoir, rapproché de Washington. Il coopère en matière de lutte contre la drogue. Et il a rompu avec le Venezuela de Nicolas Maduro. Les Américains n'ont aucune raison de vouloir le couler. ■

MARIE DELCAS

Jeremy Rifkin : « Notre survie dépend de la transformation de nos modes de production »

L'économiste américain, auteur d'un nouveau livre, voit dans le « marché » un allié de la transition énergétique

ENTRETIEN

A lors que l'accélération du réchauffement climatique incite au pessimisme, il est encore possible d'éviter le pire. Dans son nouvel ouvrage publié le 16 octobre, *Le New Deal vert mondial* (Les Liens qui libèrent, 304 pages, 21,80 euros), le célèbre économiste américain Jeremy Rifkin décrit comment construire en quelques années une société fonctionnant à 100 % grâce aux énergies renouvelables. A condition que les gouvernements soutiennent plus activement la transition...

Votre nouvel ouvrage affirme que la civilisation fondée sur les énergies fossiles va s'effondrer d'ici à 2028. Pourquoi cette date ?

Nous sommes à l'aube d'une transformation majeure au sein de nos infrastructures, relevant

de la « destruction créatrice » décrite par l'économiste Joseph Schumpeter [1883-1950]. Beaucoup n'en ont pas pris encore la mesure, car les énergies solaires et éoliennes ne comptaient que pour 3 % de la capacité énergétique mondiale en 2017. C'est encore peu au regard des énergies fossiles, mais c'est là que se situe désormais la plus forte croissance de la demande, attirant de plus en plus d'investisseurs.

Résultat : ce secteur va grandir jusqu'à atteindre le point de bascule où la transition sera enclenchée pour de bon, marquant l'effondrement de la civilisation fossile, que les investisseurs délaisseront alors en nombre. Selon Carbon Tracker Initiative, un think tank britannique, ce point de bascule sera atteint lorsque 14 % de l'électricité sera fournie par le soleil et le vent. L'Europe y est déjà. Au niveau mondial, nous devrions l'atteindre autour de 2028.

A Rome, le 24 mai 2016.

SAMANTHA ZUCCHI/INSIDE/ANORAMIC.

N'est-ce pas optimiste de penser que les marchés, très imparfaits, porteront cette transition énergétique ?

Je ne pensais pas le dire un jour, mais dans ce cas, je suis convaincu que les marchés seront en effet les alliés de la transition énergétique. La question est de savoir d'où viendra l'argent qui financera les investissements nécessaires à ce « new deal vert mondial ». La source proviendra, en grande partie, des fonds de pension, qui gèrent l'épargne-retraite de millions de travailleurs dans le monde. Ils pèsent

aujourd'hui plus de 37000 milliards d'euros, dont 22300 milliards pour les seuls Américains. Or, ces investisseurs de long terme ont déjà commencé à se détourner des industries fossiles pour miser sur les énergies renouvelables. C'est un levier de transformation et de financement puissant.

Ne sous-estimez-vous pas la résistance des lobbys, sans parler de celle des chefs d'Etat climatocseptiques, comme le président américain, Donald Trump ?

C'est un véritable sujet. Certaines industries, comme les technologies de l'information, les transports, ont commencé à se détourner des énergies fossiles. Mais de nombreuses autres, qui en dépendent indirectement, comme la pharmacie ou la chimie, risquent d'enregistrer des pertes énormes liées aux « actifs bloqués », à savoir des actifs qui seront trop vite obsolètes : pipelines condamnés à être abandonnés, centres de stockage, stations-service vieilles générations...

En 2015, Citigroup a évalué le montant de ces « actifs bloqués » à 100000 milliards de dollars [90900 milliards d'euros]. Ces pertes potentielles engendreront des résistances. Ce sera l'un des aspects de l'effondrement de la civilisation fossile que l'on ne pourra pas éviter. Tout l'enjeu est de lancer le « new deal » vert dès maintenant, afin de bâtir les infrastructures soutenant cette transition énergétique avant l'effondrement. Sinon, nous plongerons dans les abysses.

En quoi ce nouveau modèle énergétique sera-t-il facilité par la troisième révolution industrielle qui, selon vous, est sur le point d'advenir ?

Cette révolution est déjà en cours dans la communication, la mobilité et la production énergétique, et elle va profondément transformer le capitalisme. Grâce au solaire et à l'éolien, il est désormais possible de produire de l'électricité à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier. L'imprimante 3D va transformer la production, qui sera bien plus décentralisée. Le big data et les objets connectés permettront de connaître et répartir les besoins en énergie en temps direct.

Le *business model* des entreprises devra évoluer. Ainsi, le rôle des compagnies d'électricité ne sera plus de fournir du courant, mais de gérer les informations et les flux de données permettant les échanges d'électricité entre les petites unités de production délocalisées et les consommateurs. Certaines commencent à le faire.

Bâtir de telles infrastructures nécessitera des investissements considérables. Peut-on compter sur le seul marché pour les financer ?

Non, et il est essentiel que ces infrastructures appartiennent au domaine public. Aujourd'hui, des centaines de villes et quartiers pilotes en Europe testent l'une ou l'autre des technologies favorisant l'autonomie énergétique. Comment passer à une échelle supérieure, susceptible d'attirer des investisseurs de long terme ? Les Etats ont ici un rôle à jouer, en profitant des taux bas pour investir, ou bien en réorientant une partie de leur budget vers de tels projets.

En France, le gouvernement pourrait s'appuyer sur un système national de banques vertes. Celles-ci pourraient émettre des obligations vertes susceptibles d'être achetées par les fonds de pension, par exemple, et destinées à financer la construction de ces infrastructures, pilotée par les régions.

Un pilotage à l'échelon national n'est-il pas plus pertinent ?

L'Etat devra fixer le cadre réglementaire et les incitations aidant les régions dans cette transition. Mais celles-ci ont une meilleure connaissance du territoire permettant d'identifier les besoins. L'une des leçons de l'expérience que mon équipe et moi menons dans les Hauts-de-France depuis plusieurs années, avec le conseil régional et la chambre de commerce, est que la transition écologique et sociale ne peut fonctionner que si tous les acteurs locaux – élus, entreprises, associations, citoyens – sont impliqués. Nous les avons réunis au sein d'assemblées de pairs, consultées régulièrement et suivant la mise en place des projets. Cela fonctionne, et cela peut être reproduit ailleurs.

Face aux désastres climatiques à répétition qui nous attendent, chaque région devra développer sa résilience, afin d'être en mesure de disposer de sa propre alimentation électrique en cas de catastrophe nationale – ou même, de cyberattaque sur le réseau global d'électricité. Une telle résilience sera facilitée par la production d'énergie décentralisée. L'Etat, lui, devra jouer un rôle de coordinateur. Un tel modèle sera bien sûr plus facile à mettre en place dans les pays fédéraux

LE PROFIL

Jeremy Rifkin

Economiste et essayiste américain influent, Jeremy Rifkin, 74 ans, a publié de nombreux ouvrages de prospective sur le climat et l'économie. Il est l'un des théoriciens de la troisième révolution industrielle qui permettra, selon lui, de répondre au défi du changement climatique, notamment grâce à Internet, aux objets connectés et aux énergies renouvelables.

Une vision que certains économistes jugent trop simpliste à l'égard du rôle des nouvelles technologies. Il a conseillé plusieurs chefs d'Etat – dont la chancelière allemande Angela Merkel – et institutions publiques, tels la Commission européenne et le Parlement européen.

comme l'Allemagne. Moins dans les nations centralisées telle que la France.

Face à la vitesse du changement climatique, n'est-il pas déjà trop tard ?

Aux Etats-Unis, il a fallu trente ans pour bâtir l'infrastructure de base de la première révolution industrielle – essentiellement le chemin de fer –, entre 1860 et 1890. Puis il a fallu vingt-cinq ans, entre 1908 et 1933, pour bâtir la seconde – en particulier le réseau électrique. Si l'on s'y prend dès maintenant, nous pouvons bâtir l'infrastructure nécessaire à la troisième révolution industrielle aussi rapidement.

La montée des tensions géopolitiques ne risque-t-elle pas de reléguer ces priorités au second plan ?

C'est l'angoisse avec laquelle je me lève chaque matin. Mais nous n'avons pas le choix : si nous ne transformons pas nos modes de production de façon radicale dès maintenant, la survie de notre espèce est en jeu. Le mouvement des jeunes [*Fridays for Future*] né autour de Greta Thunberg [*militante environnementaliste suédoise*] me donne de l'espoir : nous assistons à la première révolte d'ampleur planétaire.

Cette génération est la première à être consciente que chacun de nos actes, notamment de consommation, à une conséquence sur le reste du globe. C'est puissant. Mais je m'interroge : comment ce mouvement passera-t-il du rôle de prophète et de contestataire à celui d'acteur ? Mon espoir est qu'il investisse son énergie au niveau régional, dans les assemblées de pairs qui aideront à bâtir la transition énergétique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE CHARREL



Bonnes Adresses
Reproduction interdite

Tarifs 01/01/19	Tél. : 01 57 28 38 52	
1 parution	Professionnels 65€ HT	Particuliers 65€ TTC
Forfait 5 lignes	110€ HT	110€ TTC
Forfait 10 lignes		

ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS

- Grands vins de Bourgogne, Bordeaux & autres régions même très vieux ou imbuables.
- Champagne anciens Alcools & spiritueux (Cognac, Armagnac, Rhum, Chartreuse, Whisky...).

Rachat de cave complète ou à l'unité. Déplacements et estimations gratuits dans toutes la France. Paiement immédiat.

06 74 16 07 78

BIJOUX

PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries. Brillants. Pierres précieuses. Création & transformation réparations. Achats ventes. Echanges sélectionnés par le guide PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens 4, rue de la Chaussée d'Antin
Tél. : 01 47 70 83 61

ANTIQUITÉS

Suite à mes prestations télévisées sur le marché de l'art, je vous propose

UN RENDEZ-VOUS POUR VOS DEMANDES D'ESTIMATIONS.
Spécialisé successions

J'ACHÈTE
Meubles Tableaux Pendules Objets d'art & curiosités Argenteries Livres anciens Violons & Archets anciens Vins, Art d'Afrique et d'Asie Art décoratif du XX^e s Art d'Islam et d'Orient Photos anciennes et d'artistes Sérieux et discrétion assurés, déplacements Paris et Province.

PATRICK MORCOS EXPERT
Affilié à la Compagnie Nationale des Experts
06.07.55.42.30
morcospatrick@orange.fr

ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » : CHINE, JAPON ET MOYEN-ORIENT

06 07 55 42 30
P. MORCOS
EXPERT CNE

- Porcelaines et Bronzes
- Cristal de Roche
- Corail et Ivoires Anc.
- Jade blanc et couleurs
- Cornes et Laques
- Peintures et Tissus anc.
- Manuscrits et Estampes

DEPLACEMENT PARIS - PROVINCE
morcospatrick@orange.fr

LIVRES

ACHÈTE LIVRES ANCIENS
du 16^e au 19^e, manuscrits, atlas, incunables, livres illustrés 20^e : Dali, Miro, Chagall, Picasso, etc. Expertise gratuite.
hubert.hoppenot@orange.fr
Tél. 06 80 06 54 24

Immobilier
Reproduction interdite

ACHAT
Universités américaines cherchent appartements 2 à 5 p. à acheter à Paris. Contactez-nous au **07 68 59 24 68** contact@scholars-invest.com

Le Monde
RUBRIQUE IMMOBILIER
VENDRE OU LOUER SON BIEN IMMOBILIER
nathalie.lavenu@mpublicite.fr
01 57 28 38 52

RUBRIQUE BONNES AFFAIRES

POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?

marie-cecile.bernard@mpublicite.fr - 01 57 28 29 94

« Tout l'enjeu est de lancer le "new deal" vert dès maintenant, avant l'effondrement de la civilisation fossile »

Safran : une succession sous haute surveillance

Fabrice Brégier et Alexandre de Juniac, poids lourds de l'aéronautique, ont été écartés du processus de sélection du nouveau directeur général

Qui pour diriger Safran, l'un des fleurons de l'aéronautique française? Si Philippe Petitcolin, 67 ans, à la tête du motoriste depuis mai 2015, doit achever son mandat le 31 décembre 2020, la recherche de son successeur avance vite. Le conseil d'administration de Safran avait annoncé, le 5 septembre, avoir lancé le processus de sélection d'un nouveau directeur général, sous l'égide de Ross McInnes, président du conseil d'administration.

Une mission de recherche et d'évaluation a été confiée au cabinet de chasseurs de têtes Spencer Stuart, déjà sollicité en 2008 par Airbus pour organiser le remplacement de l'ex-directeur général, Tom Enders. Selon nos informations, une « short list » devrait être présentée dans les prochains jours au comité des nominations et des rémunérations.

A ce stade, une demi-douzaine de dauphins potentiels, venus du groupe ou de l'extérieur, ont été identifiés. Côté Safran, Olivier Andriès, chargé de l'activité moteurs d'avions, le cœur du groupe, que dirigeait précédemment M. Petitcolin, Jean-Paul Alary, responsable des trains d'atterrissage, et Martin Sion, à la tête de l'électronique et défense, paraissent les plus en vue.

En externe, le nom de Bruno Even, ex-Safran devenu en avril 2018 PDG d'Airbus Helicopters, revient avec insistance. Ce

choix d'un cadre dirigeant du plus grand concurrent de Boeing pourrait toutefois déplaire à l'avionneur américain, principal client de Safran qui lui fournit en exclusivité les moteurs du 737 MAX. Autre polytechnicien évoqué, Benoît Ribadeau-Dumas, le directeur de cabinet du premier ministre, Edouard Philippe.

Avant de rejoindre Matignon en mai 2017, cet ancien de Thales dirigeait une filiale de Zodiac, l'équipementier aéronautique en difficulté repris la même année par Safran. M. McInnes, qui avait soutenu Alain Juppé lors de la primaire de la droite, connaît bien M. Philippe et son bras droit. A Matignon, on indique toutefois que le directeur de cabinet est « indispensable » où il est. En début d'année, déjà, l'hypothèse de l'arrivée de M. Ribadeau-Dumas chez Naval Group avait circulé.

Tensions

Finalement, il semble qu'aucun candidat ayant déjà dirigé un groupe n'ait été retenu dans le processus de sélection pour piloter ce fleuron industriel, numéro dix français par sa capitalisation boursière. En particulier, ni Fabrice Brégier, l'ancien directeur général d'Airbus, qui a rejoint le groupe américain Palantir en septembre 2018, ni Alexandre de Juniac, ex-PDG d'Air France-KLM et ex-directeur général adjoint de Thales, n'apparaissent dans la short list. Selon nos informations, ces deux poids lourds de

L'Etat détient 11% de l'entreprise, qui évolue dans les secteurs stratégiques

l'aéronautique figuraient bien pourtant parmi les successeurs potentiels identifiés par Philippe Petitcolin.

Le directeur général avait, en effet, rédigé une première liste de prétendants possibles qui comportait huit noms de personnalités internes comme externes. Si la liste des candidats issus de l'interne a survécu, en revanche, celle regroupant des personnalités extérieures au motoriste aurait été « largement édulcorée », selon une source proche du processus. Interrogé, M. McInnes se refuse à tout commentaire. Il reste « muet comme une carpe », au motif, selon lui, que le processus de nomination d'un directeur général doit se poursuivre de « manière hermétique, silencieuse et efficace ».

Ces derniers mois, des tensions étaient apparues au sommet du groupe à l'occasion des débats ayant précédé la prolongation du mandat de M. Petitcolin, qui s'achevait à l'origine en mai 2020. Finalement, le directeur général a obtenu le délai supplémentaire qu'il souhaitait. Pour la suite, il compte bien peser sur le choix de son dauphin. « Je serai le

patron jusqu'au bout! », se borne-t-il à faire savoir.

L'Etat, qui détient 11 % de Safran, regarde de très près cette succession. Non seulement l'entreprise évolue dans les secteurs stratégiques de l'aéronautique et de la défense qui irriguent une nuée de sous-traitants, mais la bonne performance boursière de Safran permet à son actionnaire public de s'alléger régulièrement afin de renflouer ses caisses. La participation de l'Etat pesait 6,7 milliards d'euros, soit trois fois plus que son intérêt dans Renault, selon les pointages au 10 octobre de l'Agence des participations de l'Etat (APE).

Le conseil d'administration de Safran, auquel reviendra le dernier mot, ne devra pas se tromper dans le choix du successeur de M. Petitcolin. Les deux hommes devront bien s'entendre pendant la période de « tuilage » durant laquelle l'actuel directeur général formera son dauphin désigné. Le futur patron devra poursuivre l'intégration de l'équipementier Zodiac, racheté il y a deux ans par Safran. Il lui faudra aussi accompagner le retour en vol, qui pourrait intervenir au printemps 2020, du 737 MAX de Boeing, immobilisé depuis la mi-mars après deux crashes qui ont causé la mort de 346 personnes. Un dossier stratégique pour Safran fournisseur exclusif des moteurs LEAP qui propulsent le 737 MAX. ■

ISABELLE CHAPERON
ET GUY DUTHEIL



PERTES & PROFITS | GOLDMAN SACHS

PAR PHILIPPE ESCANDE

Du tradeur au start-upeur

Dans le monde de récits qui peuplent nos sociétés capitalistes, l'une des figures favorites est celle de la banque qui dirige le monde. Durant les années folles du début du siècle, Goldman Sachs et ses tradeurs engravés et bardés de bonus tenaient ce rôle du méchant qui tire les ficelles à coups de milliards de dollars. La crise de 2008, et son cortège de régulation, a eu raison de l'hubris du roi de la haute finance, qui ne s'encombre pas des petits comptes, brasse les milliards et conseille les puissants de la planète.

Il faut croire que les temps ont changé à Wall Street. La firme n'est plus au sommet de la vague. Elle gagne cinq fois moins d'argent que la première banque américaine, JPMorgan Chase. Il faut dire que la banque fondée par John Pierpont Morgan peut s'appuyer sur une activité de détail très puissante.

En jeans et baskets

David Solomon, le nouveau patron de Goldman Sachs, arrivé il y a un an, plaide la patience sur le chemin de la transformation. Avec deux jalons importants selon lui : la banque de détail et les cartes de crédit. Pour se transformer, la célèbre banque d'affaires au monde, fondée par Marcus Goldman en 1869, descend de son Olympe pour s'initier à la banque low cost. En 2016, elle a fondé Marcus, du prénom de son aïeul.

D'un coup, des start-upeurs en jeans et baskets sont venus de Californie pour faire de l'ombre aux financiers à costume de Manhattan. Charge à eux d'inventer une banque cool, facile

d'accès, moderne. Ils ont racheté des jeunes pousses à tour de bras, embauchés des génies de la tech. Et, cerise sur le gâteau, la banque a signé avec Apple pour émettre la première carte de crédit de son histoire. Pour l'instant, la greffe du start-upeur sur le tradeur n'a pas vraiment pris. Selon le *Wall Street Journal*, Marcus aurait perdu 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard d'euros) depuis son lancement, notamment du fait de la multiplication des mauvais payeurs.

Quant à la carte de crédit, ses débuts semblent prometteurs, mais Goldman Sachs n'apparaît dans l'affaire que comme un sous-traitant d'Apple qui a choisi comme slogan : « Conçu par Apple, pas par une banque ». On pouvait rêver mieux pour l'image de l'établissement financier qui a consacré d'importantes ressources pour sortir cette carte dans les temps.

Réussir cette mutation est déjà un défi considérable pour la banque, mais sa contre-performance actuelle doit aussi beaucoup à ses difficultés dans son cœur de métier. La firme a perdu de l'argent dans ses investissements technologiques, comme les introductions en Bourse ratées de Uber ou Peloton. Sans parler de la catastrophe WeWork, cette société immobilière en pleine déconfiture. Les analystes de Goldman Sachs estimaient sa valeur à plus de 60 milliards de dollars, elle n'a pas trouvé preneur en Bourse à 15 milliards. Comme aurait pu le dire l'austère Marcus Goldman, ce n'est pas avec ça qu'on dirigera le monde. ■

Un partenariat entre CMI France et Ines de La Fressange intrigue

Le groupe, propriétaire de « Elle » et présidé par Denis Olivennes, a annoncé un partenariat entre l'ex-mannequin et le magazine

L'annonce a fait tousser le petit milieu de la presse. CMI France, qui a racheté à Lagardère son pôle magazines – dont le plus prestigieux d'entre eux, *Elle* –, a annoncé, mardi 15 octobre, un partenariat d'ampleur avec Ines de La Fressange. Les liens entre l'hebdomadaire et l'ancien mannequin ne datent pas d'hier. L'ex-égérie de Chanel, choisie par Karl Lagerfeld dans les années 1980, n'a-t-elle pas fait en trente ans 16 couvertures d'un magazine avec lequel elle entretient des « liens étroits », comme le précise le communiqué?

Ce qui rend l'opération pour le moins originale, c'est qu'Ines de La Fressange n'est autre que la compagne de Denis Olivennes, ancien patron du pôle médias de Lagardère et président du conseil de surveillance de CMI France, (dont le propriétaire, Daniel Kreinsky, est actionnaire indirect du *Monde*).

CMI France a tout d'abord racheté, en juillet, *La lettre d'Ines*, dans laquelle l'ancien mannequin livre chaque semaine des « adresses de restaurants, de boutiques, des idées de look, des livres », comme elle l'explique dans une vidéo. « Cette lettre nous intéressait car elle compte 50000 abonnés, avec des taux d'ouvertures et de durée de lecture forts », explique Claire Leost, la directrice générale de CMI France, sans dévoiler le montant de la transaction.

« Je ne suis pas décisionnaire »

CMI France va également éditer des hors-séries, avec un premier numéro en décembre siglé *Elle*, sous la direction d'Ines de La Fressange. « Elle s'occupe du contenu, CMI se charge des shootings et des maquettes », précise la directrice générale. Le groupe proposera également un abonnement à une « box » de produits sélectionnés par le mannequin. Enfin, cette der-

nière organisera des événements avec des lectrices. L'accord avec « l'influenceuse » est le premier d'une longue série. « Cela fait partie d'une réflexion globale que nous avons dans la mode, la beauté... Nous allons lancer la même chose sur le luxe dans quelques semaines », assure M^{me} Leost.

Est-ce un hasard si CMI France a donné le coup d'envoi de cette politique avec Ines de La Fressange? « Je cherchais une icône sur le chic parisien. Il n'y en a pas cinquante. Elle fait de très bonnes ventes car elle a une histoire avec Elle. C'est insultant pour elle de la ramener à Denis Olivennes », rétorque Claire Leost. Il est vrai que les lectrices de *Elle* ont pu suivre régulièrement dans le magazine – bien avant sa rencontre avec Denis Olivennes, qu'elle connaît depuis dix ans – la vie de l'ex-mannequin, la naissance de ses filles, ses vacances en Provence, ses anniversaires...

Son compagnon assure, lui, qu'il s'est soigneusement tenu à l'écart de l'affaire. « Je n'ai pris aucune décision sur ce dossier. Je ne suis que président du conseil de surveillance et non du directoire, je ne suis pas décisionnaire. Le conseil a été informé, mais je ne me suis pas prononcé », assure Denis Olivennes. Il n'y a aucun élément qui qualifie un conflit d'intérêts, ou un abus de bien social. Il aurait fallu que l'opération soit opaque, cachée et que j'en sois décisionnaire. » Les lectrices vont ainsi pouvoir tranquillement savourer « des moments de partage, dans l'intimité d'Ines », selon le communiqué de *Elle*. ■

SANDRINE CASSINI

AUTOMOBILE Le marché européen bondit de 14,5 % en septembre

Le marché automobile européen a bondi de 14,5 % en septembre sur un an, corrigeant partiellement la chute provoquée en septembre 2018 par l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme d'homologation des véhicules, selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles, publiées mercredi 16 octobre. – (AFP)

ÉNERGIE Avancées des discussions sur le plan social GE Belfort

Les discussions entre l'intersyndicale (CGT, CFE-CGC, SUD) et la direction de General Electric ont été « constructives », a indiqué l'intersyndicale, mardi 15 octobre. « Il y a une volonté commune de construire un projet industriel de centre mondial de fabrication des turbines à gaz 50 Hz à Belfort », a déclaré le délégué CFE-CGC, Philippe Petitcolin, à l'issue de la réunion tenue à Bercy en présence de Bruno Le Maire. Mais le blocage du site « continue », a-t-il précisé, dans l'attente de la consultation des salariés sur le plan social, qui prévoit 1 044 suppressions d'emplois. – (AFP)

DISTRIBUTION Ikea teste la livraison alimentaire à domicile

Ikea a indiqué, mardi 15 octobre, avoir enregistré en France 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur son exercice 2018-2019 clos le 31 août (+ 6,1 %) grâce à ses rayons cuisine et chambre. L'entreprise teste à Montpellier la livraison de produits alimentaires (épicerie) par l'application Just Eat, et veut livrer des plats préparés.

L'entrée de Fleur Pellerin chez Reworld Media fait polémique

On peut en rire. On peut aussi en pleurer. Ou en vomir. Ces mots, c'est la désormais ex-société de journalistes (SDJ) de *Grazia* qui les a écrits sur Twitter lundi 14 octobre. Alors que 90 % des 40 journalistes de l'hebdomadaire féminin font leurs valises, l'arrivée de Fleur Pellerin au conseil d'administration de leur repreneur, le groupe Reworld Media, a été perçue comme un coup au cœur. « Notre métier, c'est de faire de l'information. Qu'une ancienne ministre de la culture cautionne la remise en cause du fonctionnement d'un journal est stupéfiant », se désole un journaliste sur le départ.

Reworld Media, qui a racheté Mondadori France cet été (*Grazia*, *Biba*, *Pleine Vie*, *Auto Plus*, *Closer*, *Télé Star*...), a fait figure de repousseur auprès de ses journalistes : 200 d'entre eux ont fait jouer la clause de cession, ce dispositif qui permet de quitter un journal lorsqu'il change de propriétaire. Beaucoup craignaient les méthodes de Reworld Media, qui travaille avec des « directeurs de marque » plutôt qu'avec des rédacteurs en chef, embauche des chargés de contenus, qui rédigent aussi bien des articles que des publi-reportages payés par les annonceurs, plutôt que des journalistes, et sous-traite les contenus à des agences extérieures.

L'ARRIVÉE DE L'EX-MINISTRE DE LA CULTURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST PERÇUE COMME UN COUP AU CŒUR PAR LES JOURNALISTES

Fleur Pellerin justifie son arrivée chez Reworld Media. « Ils m'ont expliqué leur démarche pour résoudre les problèmes d'un secteur en crise, tant au niveau du lectorat que de la publicité. Tout le monde essaie de monétiser. J'ai trouvé cela intéressant », explique au *Monde* l'ancienne ministre de François Hollande.

Et de rappeler ses actions en faveur de la presse lorsqu'elle était à la culture. « J'ai par exemple fait en sorte de recentrer les aides sur la presse d'information générale afin que Le Monde diplomatique ou Charlie Hebdo puissent en bénéficier. Je ne vois pas très bien où est le problème », dit Fleur Pellerin, qui a depuis créé le fonds d'investissement Korelya.

Hasard des rencontres, c'est l'une de ses amies, Véronique Philipponnat, ancienne du magazine *Elle*, qui a été propulsée à la tête de *Grazia*. « J'embaucherai les gens qu'il faut pour faire un journal de qualité. J'ai une indépendance éditoriale totale », assure la nouvelle patronne, sans préciser quels seront les effectifs futurs de *Grazia*.

Même flou du côté du fondateur de Reworld, Pascal Chevalier. « Elle a le droit de constituer les meilleures équipes », affirme-t-il. Mardi, les ex-*Grazia* se disaient adieu autour d'un pot de départ : « Une foule de sentiments doux-amers se bousculaient hier soir à la @BrasserieBarbes », signait d'un dernier Tweet la SDJ. ■

SA. C.

Tous artisans,

« Je prends beaucoup de plaisir à parler de nos savoir-faire, du patrimoine de la maison, de l'histoire de chaque objet, de chaque matière. Il y a tellement de choses à raconter, tellement d'anecdotes à partager. Créer l'émotion, c'est l'essentiel de mon métier. » — Dexter, vendeur



Hermès recrute.



Nos offres d'emploi sur [hermes.com/employeur](https://www.hermes.com/employeur)



PLEIN CADRE

Le Brexit rebat les cartes du marché de l'art

Implantation de galeries londoniennes à Paris, transfert de collections... Des marchands d'art, qui craignent taxes et tracasseries administratives, anticipent la sortie du Royaume-Uni de l'UE

Jamais la Foire internationale d'art contemporain (FIAC), qui ouvre ses portes jeudi 17 octobre, à Paris, n'a été aussi internationale, avec 72 % d'exposants étrangers. Jamais la capitale n'a autant attiré les mégagaleries londoniennes désireuses de s'y implanter. Le galeriste new-yorkais David Zwirner, qui dispose d'espaces à Londres et à Hong-kong, inaugure ainsi le 16 octobre son antenne parisienne dans le Marais, à un jet de pierre de son confrère autrichien Thaddaeus Ropac, établi à Paris depuis 1990. La Londonienne White Cube a également annoncé son installation à la fin du mois dans un appartement, non loin du surpuissant Larry Gagosian, qui avait ouvert, en 2010, sa boutique parisienne. D'autres cadors encore quadrillent Paris en quête d'espaces à la mesure de leurs ambitions.

Motif de ces manœuvres ? Le Brexit, prévu le 31 octobre. « Je suis européen et je vais plus souvent en Europe que nulle part ailleurs. Or, fin octobre, Londres ne fera plus partie de l'Europe, et Paris est un carrefour », résume le très pragmatique David Zwirner.

Les mastodontes londoniens redoutent plus que tout le chaos des formalités douanières, et surtout une taxe de 5,5 % à 10 % lors de la vente d'une œuvre sur le continent européen. Quelques collectionneurs londoniens ont d'ailleurs pris les devants en envoyant une partie de leurs œuvres à l'étranger, notamment en France. Thaddaeus Ropac, qui a ouvert en 2017 une luxueuse antenne à Londres, a transféré en mars sa collection personnelle en France. « On est frustrés par toutes les volte-face du gouvernement britannique, on navigue à vue », soupire l'élégant galeriste. Et de regretter que trois collectionneurs, invoquant les incertitudes actuelles, aient refusé de prêter leurs

œuvres pour l'exposition James Rosenquist qu'il organise jusqu'au 22 novembre à Londres.

« Personne n'est capable de me dire ce qui va se passer », indique Olivier Malingue qui « continue à aimer Londres », même si le loyer de sa galerie a augmenté de 40 % en un an. Michele Casamonti, propriétaire de la galerie Tornabuoni, qui a réservé un camion pour renvoyer en Europe, le 28 octobre, les œuvres de son exposition d'Alighiero Boetti, dit : « Je n'ai aucune idée de ce que je ferai à l'avenir ? »

GARE AUX PRONOSTICS HÂTIFS

Du côté des enchères, le Brexit aurait entraîné une chute de 24 % du marché londonien au premier semestre, selon le rapport publié par ArtTactic. Une baisse confirmée lors des ventes d'art moderne et contemporain d'octobre à Londres : Sotheby's et Christie's ont engrangé respectivement 77,3 millions et 145,8 millions d'euros contre 94,4 millions et 168,3 millions en 2018.

Attention, toutefois, aux pronostics hâtifs. Malgré les secousses, le Royaume-Uni a profité du ralentissement en Chine pour regagner, en 2018, la deuxième place du podium avec 21 % de part de marché. Le glas du secteur britannique n'a pas plus sonné que le redressement symétrique de la France n'est en vue.

« Le marché français ne s'est pas construit en fonction de son voisin outre-Manche, estime Jennifer Flay, directrice de la FIAC. Les deux sont solides, avec leurs atouts propres, plus de collectionneurs d'un côté, et un lien plus important avec l'Inde, la Russie ou la Chine de l'autre. Il est probable que la France aura plus de commerce avec l'Europe, et l'Angleterre avec le reste du monde. » « Londres sera toujours une ville internationale, et la baisse de la livre peut être positive, confirme le marchand lon-

donien John Martin, fondateur de Cromwell Place, un espace de mutualisation pour les galeries internationales. La Bourse s'est montrée résiliente. Je ne vois pas même un "no deal" couler le marché londonien. »

Clare McAndrew est tout aussi optimiste. En 2018, l'économiste avait signé sur le site Artsy une tribune au libellé provocateur : « Pourquoi le Brexit est une opportunité en or pour le marché de l'art britannique. » « Je ne crois pas du tout que le Brexit soit une bonne nouvelle, précise-t-elle désormais. Mais il peut y avoir quelque chose de positif sous ce grand nuage noir

qui pèse sur le secteur. » Dans son rapport, réalisé en 2017 pour la British Art Market Federation, elle rappelle que 80 % des transactions britanniques se nouent hors de l'Europe. « Autrement dit, les acteurs sont déjà habitués aux arrangements douaniers à l'international et savent comment en réduire l'impact sur le commerce en optant, par exemple, pour l'importation temporaire qui suppose de ne pas payer de TVA si l'œuvre est réexportée dans les deux ans », précise Clare McAndrew.

La Grande-Bretagne pourrait aussi se dégager de certaines réglementations européennes. « Nous



Installation de l'exposition « Frenchette » (photo du bas), de l'artiste Raymond Pettibon, à la galerie David Zwirner (photo du haut), à Paris, qui se tiendra du mercredi 16 octobre au samedi 23 novembre. JACK HEMS/DAVID ZWIRNER GALERIE

« On est frustrés par toutes les volte-face du gouvernement britannique, on navigue à vue »

THADDAEUS ROPAC
galeriste

avons l'impression que le gouvernement a décidé de supprimer la TVA à l'importation, qui était jusque-là de 5 %, mais qui n'existait pas avant la réglementation européenne de 1995, et qu'il pourrait aussi réduire la portée du droit de suite en limitant aux artistes vivants », croit savoir Dirk Boll, président de Christie's Europe.

ENTRAVES EUROPÉENNES

David Zwirner n'a d'ailleurs pas l'intention de fermer sa galerie londonienne, dont le chiffre d'affaires, à l'en croire, progresse chaque année. « Londres est un plus grand marché que Paris, et mon expérience, c'est qu'à la FIAC, au-delà du million de dollars, l'air se rarefie », précise-t-il.

Pour que la France puisse profiter du Brexit, le galeriste parisien Georges-Philippe Vallois, président du Comité professionnel des galeries d'art, milite pour la suppression de certaines entraves européennes. « Cela fait par exemple quinze ans qu'on souhaite faire bouger le niveau des seuils d'exportation pour les œuvres, sans y parvenir », regrette-t-il, précisant qu'un passeport de sortie est nécessaire pour toute huile d'une valeur de 150 000 euros datée de plus de cinquante ans. Et d'ajouter : « Si aucun effort n'est fait, on aura du mal à imposer nos artistes à l'étranger. »

ROXANA AZIMI

Foire internationale d'art contemporain, Grand Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8^e, du 17 au 20 octobre. Fiac.com.

Pour les galeries, l'union fait la force

ON LES DIT INDIVIDUALISTES, jalouses, pour ne pas dire féroces. Les galeries tendent pourtant de plus en plus à la jouer collectif. Du moins les plus petites ou celles de taille moyenne, qui ont compris que, dans un milieu concurrentiel, le salut passe par l'union. « Avec les coûts des foires, souvent difficiles à rentabiliser, et la crise des "gilets jaunes" qui a fait perdre beaucoup d'argent au commerce de proximité dont nous faisons aussi partie, nous avons appris à nous serrer les coudes, à nous écouter et nous renouveler », observe Eric Dereumaux, directeur de la galerie RX, à Paris.

Cet élan collectif a inspiré des projets, comme « Un dimanche à la galerie », à Paris, ou « Une partie de campagne », initiée par la galerie Polaris. A Londres et à New York, l'opération Condo permet d'inviter dans ses murs des confrères étrangers pendant un mois, en basse saison.

Quatre galeries (In Situ-Fabienne Leclerc, Air de Paris, Jocelyn Wolff et Vincent Sator) ont, elles, choisi de se regrouper au sein de Komunuma (communauté en espéranto), un nouveau centre culturel qui ouvrira ses portes le 20 octobre sous les auspices de la Fondation Fimincio, sur un ancien site industriel à Romainville (Seine-Saint-Denis). Toutes bénéficient d'un loyer modeste de 160 euros le m².

« De nouveaux contacts »

« La première mutualisation se fait sur le partage de notre réseau en organisant des événements communs », précisent Fabienne Leclerc et Vincent Sator, porte-paroles du groupe. Dans un second temps, le quatuor aimerait mettre en place « des outils allant d'un véhicule de livraison à partager entre tous, en passant par une équipe commune de régisseurs ». Sans

oublier l'espoir de centraliser les réserves dans un espace à proximité du site.

Ces questions très pratiques, Backslash les a en tête depuis longtemps. La galerie aimerait mobiliser celles du Haut-Marais pour signer un contrat d'exclusivité avec un encadreur, afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Pour réduire les frais, certaines enseignes regroupent aussi leurs dîners de vernissage. « Cela permet de réunir plus de monde, et les invités apprécient énormément cette ambiance conviviale, observe le galeriste Guillaume Sultana. C'est également très profitable pour les galeries co-organisatrices qui, par ce biais, rencontrent de nouveaux contacts. »

Certaines foires, comme Bienvenue, Galeristes, ou Paris Internationale, tentent aussi d'entretenir la flamme collective. « Paris Internationale ne dégage aucune marge sur les ajustements propres à chaque espace, précisent ses direc-

teurs Silvia Ammon et Clément Delépine, qui proposent des tarifs de participation de 4700 à 7000 euros. Nous ne facturons pas l'éclairage supplémentaire, la remise en peinture ou l'accès à Internet. Certaines salles nécessitent que l'on construise un mur ou qu'on pose une moquette pour recouvrir un sol taché, nous essayons tant que possible de couvrir ces besoins sans coûts supplémentaires. » Un modèle solidaire qui gagnerait à se développer. ■

R. A.

Paris Internationale, 16 rue Alfred de Vigny, Paris, du 16 au 20 octobre. Parisinternationale.com. Galeristes, Le Carreau du Temple, 4 rue Eugène-Spuler, Paris, du 18 au 20 octobre. Galeristes.fr. Bienvenue Art Fair, Cité internationale des arts, 18 rue de l'Hôtel-de-Ville, Paris, jusqu'au 20 octobre. Citedesartsparis.net

Les sciences cognitives s'invitent dans l'entreprise

Dans un monde du travail où les repères se diluent, les cadres se forment aux neurosciences

Un homme a retroussé son pantalon, dévoilant de sobres chaussettes grises. Sa voisine a défilé les lacets de sa chausse, les laissant effleurer le sol. En face, un homme a enfilé sa veste, mais en partie seulement : une manche retombe inerte le long de sa chemise. Ils se dévisagent, curieux : en quelques secondes, chacun a dû changer six éléments dans son apparence, et ensuite repérer les modifications opérées par son binôme.

Le changement le plus flagrant se lit sur leurs visages. Lorsqu'ils ont franchi le seuil de l'Institut of NeuroCognitivism (INC), logé dans un immeuble haussmannien du 9^e arrondissement parisien, les huit inscrits à la séance découverte « Mon cerveau et moi. Comprendre et changer le comportement humain grâce aux neurosciences » affichaient une mine sérieuse, voire affectée. Les voilà souriants et décontractés.

« Vous êtes passés de la gouvernance émotionnelle à la gouvernance adaptative. Vous arrêtez d'anticiper, vous êtes dans le mo-

ment présent, vous n'êtes pas inhibés. Vous n'avez plus le stress du résultat, vous allez plus vite », détaille l'animatrice, Sabrina Lefébure. Trois heures durant, elle initie les dirigeants, spécialistes en RH et coaches, aux différents territoires cérébraux qui gouvernent les comportements. Après avoir investi le terrain de l'éducation, les sciences cognitives s'invitent désormais dans l'entreprise.

Dirigeant d'une société de transport de colis exprès qu'il a fondée en 1993, François-Xavier a poussé la porte de l'INC à la suite des plaintes de son fils de 25 ans, qui a rejoint la structure familiale : « Il m'a dit que j'étais nul en intelligence émotionnelle. J'ai voulu me former, et j'ai été séduit par l'approche neuroscientifique, ça a l'air concret et c'est sécurisant pour quelqu'un de ma génération. »

Le crâne de Phineas Gage
Christophe Ferragne s'est, lui, intéressé à l'approche neurocognitive et comportementale grâce à une certification qualifiante – organisée par l'École nationale des ponts et chaussées. Le directeur adjoint chargé des collectifs et de la prospective au Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire repart de la formation satisfait – il invitera tout son encadrement supérieur à suivre les mêmes cours – et armé d'outils concrets : « Lorsque je suis dans le couloir avant d'entrer dans la salle pour une réunion publique ou stratégique, pendant dix ou quinze secondes, je fais le blanc autour de moi. Je ferme les yeux, je me concentre sur les différents bruits qui m'entourent, et sur mes sensations. Cela me permet d'appréhender une situation complexe en toute sérénité. »

Christophe Padiou, directeur des opérations à l'INC, confirme : « En demandant à notre cerveau de repérer différents éléments, du

Confronté à un problème, le cerveau se focalise sur la première réponse et trie les informations

bruit de la ventilation au goût du café dans la bouche, on lui permet de basculer en mode adaptatif, c'est un exercice qu'on peut faire régulièrement pour prendre du recul face à des situations stressantes. »

Le 13 septembre 1848, le crâne de Phineas Gage, un ouvrier américain des chemins de fer, est traversé par une barre de fer à la suite d'une explosion. Il survit à l'accident, mais sa personnalité change radicalement. « Sa masse neuronale s'était bien remise, mais il était devenu exécrable, ne savait plus comment se comporter socialement », précise Caroline Cuny.

Ce cas d'école en neurologie, l'enseignante-chercheuse l'utilise dans ses cours à la Grenoble Ecole de management : « Les étudiants sont surpris lorsqu'on leur parle de neurosciences. Mais les managers du futur doivent comprendre que le cerveau ne nous permet pas uniquement de gérer les fonctions de base, c'est aussi le socle de nos comportements, y compris les plus complexes. Comprendre les bases neuronales, c'est savoir changer notre comportement, et connaître nos limites. »

Ainsi en est-il de la sursollicitation numérique, épuisante pour le cerveau, souligne M^{me} Cuny : « Les neurosciences sont formelles : le cerveau n'est pas multitâche. Submergé d'informations, il s'épuise. » Réseau le plus complexe de l'univers, le cerveau est en constante évolution. « Il est

possible de développer, à tout âge, de nouvelles facultés en entraînant. Dans un monde professionnel où les repères se diluent, savoir qu'on peut compter sur le cerveau est rassurant », s'enthousiasme Yves Le Bihan, fondateur de l'Institut français du leadership positif (IFLP) qui, en six ans, a formé aux neurosciences près de 1600 personnes dans une vingtaine de groupes. « Nous rentrons dans l'ère de l'hyperconnaissance, tout se sait de plus en plus vite, et cela implique aussi une meilleure connaissance de soi en tant que manager », estime M. Le Bihan.

Attention, néanmoins, à ne pas attendre des neurosciences la solution miracle, met en garde Patrick Viale-Civatte, fondateur de la start-up Neurosciences At Work : « Il ne faut pas s'imaginer qu'il suffit de poser un électroencéphalogramme sur les salariés pour les comprendre. » Tout simplement, les neurosciences permettent de revisiter ou de valider des techniques que l'on connaissait déjà, comme les exercices d'entraînement mental, et d'identifier les biais cognitifs qui altèrent nos décisions.

Ainsi, confronté à un problème, le cerveau se focalise sur la première réponse trouvée et trie toutes les nouvelles informations qui arrivent entre celles qui confirment et celles qui infirment cette première réponse. Mais « il faut être vigilant sur la qualité de l'offre et sa caution scientifique », met en garde Yves Le Bihan, car les formations en neurosciences abondent. L'IFLP travaille d'ailleurs avec des chercheurs « pour prouver qu'un dirigeant bien entraîné peut réguler son amygdale et augmenter son hippocampe ». Après avoir investi les entreprises, les neuroscientifiques pourraient bien finir par allonger les dirigeants sur la table d'examen. ■

MARGHERITA NASI



CARNET DE BUREAU
PAR ANNE RODIER

Mais où sont passés les managers ?

Les managers français, débordés, stressés, démotivés, sont pessimistes sur l'avenir de leur fonction : « 38 % pensent qu'elle aura disparu d'ici cinq à dix ans », indique une étude de Boston Consulting Group, publiée fin septembre. Ils n'ont peut-être pas complètement tort. Au nom de l'« agilité », de nouveaux modes d'organisation du travail se diffusent dans les entreprises depuis les années 2000, recomposant les chaînes de décision.

« Big bang », « essaimage » ou « redéploiement par pôle », font voler en éclats l'organigramme d'hier, relate le Livre blanc des DRH édité au printemps par le cabinet de conseil Julhiet Sterwen, spécialisé en transformation des entreprises. Le mode classique de gestion des entreprises « a atteint ses limites », affirmait, dès 2014, l'auteur du best-seller *Reinventing Organizations*. Frédéric Laloux annonçait un changement d'ère dans la gouvernance et l'émergence d'une nouvelle façon de voir la collaboration : « Une organisation où des millions d'acteurs se coordonnent fonctionne mieux qu'une pyramide, disait-il. Mais ça nécessite qu'on réinvente l'ensemble des pratiques et des processus de décision. Il faut des structures, mais pas forcément des boss. »

LES ORGANISATIONS SONT REPENSÉES POUR ÊTRE PLUS TOURNÉES VERS LES USAGERS OU LES CLIENTS

Des strates de managers sont supprimées, jusque dans les entreprises les plus classiques du monde industriel. Saint-Gobain a ainsi repensé son organisation à l'occasion du déménagement du siège, programmé pour le premier trimestre 2020 dans une nouvelle tour de la Défense. « Pour améliorer le management, pour que la circulation de l'information soit plus fluide, nous avons supprimé trois niveaux hiérarchiques en 2019. Nous incitons les salariés à travailler en groupe », explique Régis Bluegeon, le DRH France du groupe industriel.

Les salariés ne s'y retrouvent pas toujours : « 67 % des managers estiment que, depuis deux ans, le management a évolué vers des méthodes plus collaboratives, mais seuls 44 % des salariés partagent cet avis », indique l'Observatoire du management dans son baromètre annuel paru le 11 octobre.

Les organisations sont repensées pour être plus tournées vers les usagers ou les clients. S'inspirant des entreprises dites « libérées », certaines éliminent le « manager ». « Dans notre organisation, on a enlevé le comité de direction et remplacé les hiérarchies par des rôles : de leader de communauté, de référent, de facilitateur de ventes », témoigne Marc Sabatier, directeur général de Julhiet Sterwen. Contre-exemple chez Air liquide, où l'on en est revenu du concept de « hiérarchie plate », testé il y a une vingtaine d'années et jugé « trop coûteux ». Conjuguer individualisation et collaboration est tout l'enjeu des réorganisations en « rôle », en « pôle » ou en « hub », dans lesquelles le manager ne passe pas forcément à la trappe. ■

LES CHIFFRES

20 %

C'est la part d'énergie consommée par le cerveau chez l'humain.

430 KM/H

C'est la vitesse à laquelle circulent les informations entre les connexions nerveuses.

86 MILLIARDS

C'est le nombre de neurones qui composent le cerveau humain (Sources : Inserm-CEA).

AVIS D'EXPERT | DROIT SOCIAL

La grève pour le climat est-elle licite ?

Dans de nombreux pays, de puissantes manifestations ont eu lieu le vendredi 20 septembre contre le dérèglement climatique (« Fridays for Future »). Elles risquent de se reproduire, toujours un vendredi... Mais pour des raisons très différentes, un arrêt de travail fondé sur ce seul motif sera considéré comme illicite dans la plupart des pays développés.

En France, « l'exercice normal du droit de grève » exige l'existence de revendications professionnelles. De nature politique, un mouvement exclusivement fondé sur le changement climatique n'est donc pas licite ; à moins que ses organisateurs y ajoutent des revendications sociales sur la qualité de vie au travail, le télétravail... Sinon, il s'agit d'un « mouvement illicite » susceptible d'entraîner pour ses participants les mêmes sanctions disciplinaires que pour un salarié absent sans motif dans les mêmes conditions, avec un éventuel licenciement en cas de récidive.

Risque d'image

Seule exception : la très politique grève du 24 avril 1961 à la suite du putsch des généraux à Alger. Dans son arrêt du 16 juin 1963, la Cour de cassation n'avait pas évoqué le terme « grève », mais un « arrêt général de travail organisé par toutes les organisations syndicales en réponse à un appel du chef de l'Etat pour protester contre le mouvement insurrectionnel d'Alger ». Puisqu'il s'agissait d'un mouvement de civisme, l'employeur ne pouvait pas sanctionner un participant à cet « arrêt général » en forme de mobilisation des citoyens.

Cette « illicéité » de principe est la même dans la plupart des pays du monde, car la grève est un « conflit d'intérêts » qui oppose les syndicats au « partenaire social adéquat » : l'employeur susceptible de négocier leurs revendications. Alors une grève mondiale pour le climat... Mais

le contentieux n'est ni le droit ni la vie. Dans nos sociétés qui font la part belle à la réputation, l'entreprise médiatisée licenciant ainsi un collaborateur aurait sans doute judiciairement raison, mais médiatiquement tort.

Au-delà de ce risque d'image, des employeurs préfèrent donc fermer les yeux sur cette dynamique collective et consensuelle. Certains encouragent même leurs salariés à y participer, s'engageant à ne prendre aucune sanction, à accorder un jour de congé, ou à payer intégralement le salaire du jour non travaillé. Mais si elle se reproduit régulièrement... Dans une démarche plus terre-à-terre, des sociétés ont commencé à faire la chasse, sanctions disciplinaires à la clé, au gaspillage d'eau et d'énergie (parc de voitures), mais aussi au plastique à usage unique : à la production, à la cantine, mais aussi pour les gamelles individuelles.

Côté syndicats, au-delà des secteurs mis en cause par la transition énergétique, le soutien au « travail durable » est de mise, y compris pour attirer les très actives générations des *sustainable natives* ne jurant aujourd'hui que par les organisations non gouvernementales. Si l'on y ajoute la notation extrafinancière, puis la loi Pacte du 22 mai 2019 (« la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »), les grandes entreprises sont sous l'œil de la foule sentimentale des consomm-acteurs... mais aussi de nombre de leurs collaborateurs, actuels et futurs. ■

Jean-Emmanuel Ray est professeur à l'école de droit de Paris-I-Panthéon-Sorbonne

DES EMPLOYEURS PRÉFÈRENT FERMER LES YEUX SUR CETTE DYNAMIQUE CONSENSUELLE

LA SOLUTION À L'ANTI-HUMANISME

LE LIVRE

Des bâtisseurs sans architecte sont appelés à construire un édifice. Mur après mur, ils dressent un labyrinthe dans lequel ils se perdent. Ils se fient à l'intuition qu'ils vont finir par découvrir un architecte invisible qui donnera sens à leurs efforts. Mais l'esprit insaisissable n'a pas plus qu'eux le plan des issues, il n'existe que les dédales sans fin du labyrinthe. « Telle est la manière dont on peut se figurer le système économique et social contemporain et le trouble qu'il produit. Criblé de dettes irrécouvrables, mais continuant de spéculer frénétiquement en prétendant qu'il n'y a pas d'autre alternative que de poursuivre un avenir évanescant qui pourrait seul les éteindre, nous pressentons que les dettes ne s'effaceront pas... sans que s'effacent aussi les endettés », analyse Pierre-Yves Gomez dans *L'esprit malin du capitalisme*.

L'homme serait-il un être fondamentalement nuisible, qui a dévasté la planète et mérite ou bien de disparaître ou bien d'être régénéré par la technologie ? La question est sur toutes les lèvres, alors que les oiseaux disparaissent et que le réchauffement climatique est inéluctable. Mais le professeur à l'école de management EM Lyon, où il dirige l'Institut français du gouvernement des entreprises, s'insurge contre cette

« anthropologie de fin de repas ». « Trouver dans l'être humain des péchés constitutifs, c'est s'épargner la peine (ou le devoir) de critiquer la consommation, la production et les interactions dans le monde social concret dans lequel il vit ici et maintenant. »

C'est faire l'impasse sur le fonctionnement économique actuel de la société. Les êtres humains ne sont pas depuis toujours des « prédateurs imbéciles ». Ils le sont depuis peu de temps, et « parce qu'un système économique et social particulier les y encourage. Mais l'encouragement est doux, malin, apparemment sans exigences claires sinon celle de continuer à bâtir ce monde déraisonnable ». C'est ce système que le spécialiste du lien entre l'entreprise et la société appelle « capitalisme spéculatif ». Comment fonctionne-t-il ? Comment y contribuons-nous et y succombons-nous ?

Réussites et envoûtements

L'ouvrage décrit les caractéristiques et les mécanismes assurant la croissance et l'innovation du capitalisme spéculatif, qui s'est illustré avec la financiarisation et la numérisation. Il en raconte les promesses, les réussites et les envoûtements. Et conduit à un dénouement démystifiant : financiers qui développent des fonds de placement éthiques ou socialement responsables ; traders qui doutent de leur utilité et qui changent de vie ; salariés



L'ESPRIT MALIN DU CAPITALISME
de Pierre-Yves Gomez. Desclée de Brouwer, 200 p, 17, 90 €

qui s'épaulent et maintiennent des solidarités de travail ; médecins qui trouvent des contournements pour continuer de soigner correctement, malgré la pression des chiffres ; consommateurs qui regardent leurs ordinateurs et leurs téléphones comme des outils quelconques, sans phobie ni fascination.

C'est au centre de l'économie spéculative elle-même qu'éclot les alternatives les plus réussies. « Elles l'érodent, elles la limitent, elles la croquent ici et là, elles détournent les ratios, elles bricolent les normes, elles transforment par petites touches. » La solution au fatalisme anti-humaniste et au capitalisme spéculatif est sous nos yeux. « La vie réelle, le travail, le bon sens empêchent déjà la liquidation des humains dans le grand récit économique. » ■

GERMAIN HARTAIS

Les Communes, épice-centre du Brexit



Au palais de Westminster, au sein de la Chambre des communes, les députés de la majorité et de l'opposition se livrent à des échanges rapprochés et fougueux sur les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'UE. Retour sur l'histoire de la « citadelle de la liberté britannique » chère à Churchill et sur ses étonnants rituels

Nous façonnons nos bâtiments, puis nos bâtiments nous façonnent», remarquait Winston Churchill en 1943, après la destruction de la Chambre des communes par les bombes allemandes. Il prenait alors parti en faveur de la reconstruction à l'identique, selon un plan rectangulaire et non en forme d'hémicycle, du lieu central mythique de la démocratie parlementaire britannique.

Trois quarts de siècle plus tard, tous ceux qui suivent le captivant feuilleton du Brexit mesurent les conséquences de ce choix politico-architectural : un face-à-face fougueux entre un gouvernement et une opposition séparés de quelques mètres seulement, une atmosphère fiévreuse dans une salle surpeuplée où les bancs de cuir vert sont, à dessein, en nombre insuffisant pour accueillir les 650 députés. Il s'agit de donner, prévoyait déjà le Vieux Lion de Downing Street, « une impression d'affluence et d'urgence ».

Le parti pris par Churchill découlait de son attachement à la stabilité politique qu'est censé assurer un système bipartisan et son corollaire, l'élection des députés au suffrage à un tour où le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu. Les formations autres que les Tories et le Labour – qui occupent les deux flancs opposés des Communes – n'ont presque aucune chance d'accéder au pouvoir. Cet impressionnant édifice institutionnel et ses règles non écrites ont été forgés au fil des siècles par un ensemble de lois, de règles de jurisprudence et de traditions politiques depuis la Grande Charte de 1215, qui interdit au roi de lever des impôts sans l'accord du Parlement. Ces principes, dont la défense des prérogatives des députés face à l'exécutif forme le fil conducteur, imprègnent non seulement l'architecture des lieux – qui tient de l'église, du club de gentlemen et de l'univers gothique à la Harry Potter –, mais aussi les procédures et les étonnantes liturgies qui en rythment la vie.

Ainsi, le cérémonial annuel qui préside à l'ouverture par la reine d'une nouvelle session parlementaire est destiné à perpétuer la défiance envers le souverain, en référence à l'irruption du roi Charles 1^{er} dans la Chambre des communes en 1642 afin d'y arrêter cinq députés rebelles. Cette violation de la souveraineté parlementaire marque le déclenchement de la guerre civile anglaise, qui aboutit à l'exécution du roi en 1649. Aujourd'hui, lorsque le messager de la reine se présente aux Communes, on lui claque la porte au nez. Il doit frapper trois fois de façon sonore à l'aide d'un bâton en ébène (ce *black rod* devenu le nom du messager lui-même) avant qu'on lui ouvre. Message : la reine peut entrer pour lire le discours-programme rédigé par le gouvernement, mais elle ne se mêle pas de politique.

DES TRADITIONS DÉSUÊTES

Autre rituel lourd de sens : après avoir été élu par ses pairs, le *speaker* (président) de la Chambre est « traîné » physiquement depuis les bancs ordinaires jusqu'à son siège présidentiel par deux ou trois députés dans la bonne humeur générale. Historiquement, la fonction du *speaker* consistait à annoncer au roi les décisions des Communes. Une tâche parfois périlleuse puisque, entre 1394 et 1535, sept *speakers* ont été pendus après avoir porté des nouvelles jugées mauvaises par le souverain. D'où la tradition selon laquelle le poste de *speaker* ne s'accepte qu'à contrecœur.

Le souvenir de l'usage du dialecte franc-normand après la prise de pouvoir par

Guillaume le Conquérant en 1066 est, lui aussi, inscrit dans les cérémonials du Parlement. « *Soit baillé aux seigneurs* » est ainsi la formule rituellement prononcée par le chef de l'administration (*clerk*) des Communes au moment où il transmet à la Chambre des lords (« seigneurs ») un projet de loi approuvé par les députés.

On pourrait multiplier les exemples de ces traditions désuètes, folkloriques et en apparence inutiles qui enracinent la vie politique britannique dans l'histoire longue du pays. « *Pourquoi abolirions-nous ces charmantes survivances du passé alors qu'elles ont si peu d'importance ?* », s'est demandé, lors d'une conférence, Robert Rogers, ancien *clerk* des Communes, résumant le lien ambivalent des Britanniques avec la tradition.

Mais, depuis le vote du Brexit, en juin 2016, ce ne sont plus seulement d'innocentes survivances qui sont ébranlées, mais le système parlementaire lui-même. En décidant d'organiser un référendum sur le maintien ou non dans l'Union européenne (UE), l'ancien premier ministre David Cameron a choisi une procédure étrangère à la tradition politique britannique, fondée sur une démocratie représentative et la souveraineté du Parlement. Depuis plus de trois ans, le choix des électeurs britanniques en faveur du Brexit se heurte à l'opinion des députés qu'ils ont élus, en majorité réticents, voire hostiles, à un divorce brutal d'avec l'UE.

SYMBOLE DE L'IMPUISSEANCE POLITIQUE

Ce conflit de légitimité fondamental, attisé par les erreurs stratégiques de Theresa May, puis par le populisme de Boris Johnson, s'est manifesté crûment aux Communes, transformées en bouillonnante chambre d'écho du profond malaise d'un pays coupé en deux. Le cœur de la vie politique s'est mué en symbole de l'impuissance des politiques à sortir de l'impasse. Lieu d'ordinaire vénéré par la plupart des Britanniques, la Chambre des communes est devenue pour nombre d'entre eux, exaspérés par la paralysie du pays, l'épicentre de leur colère.

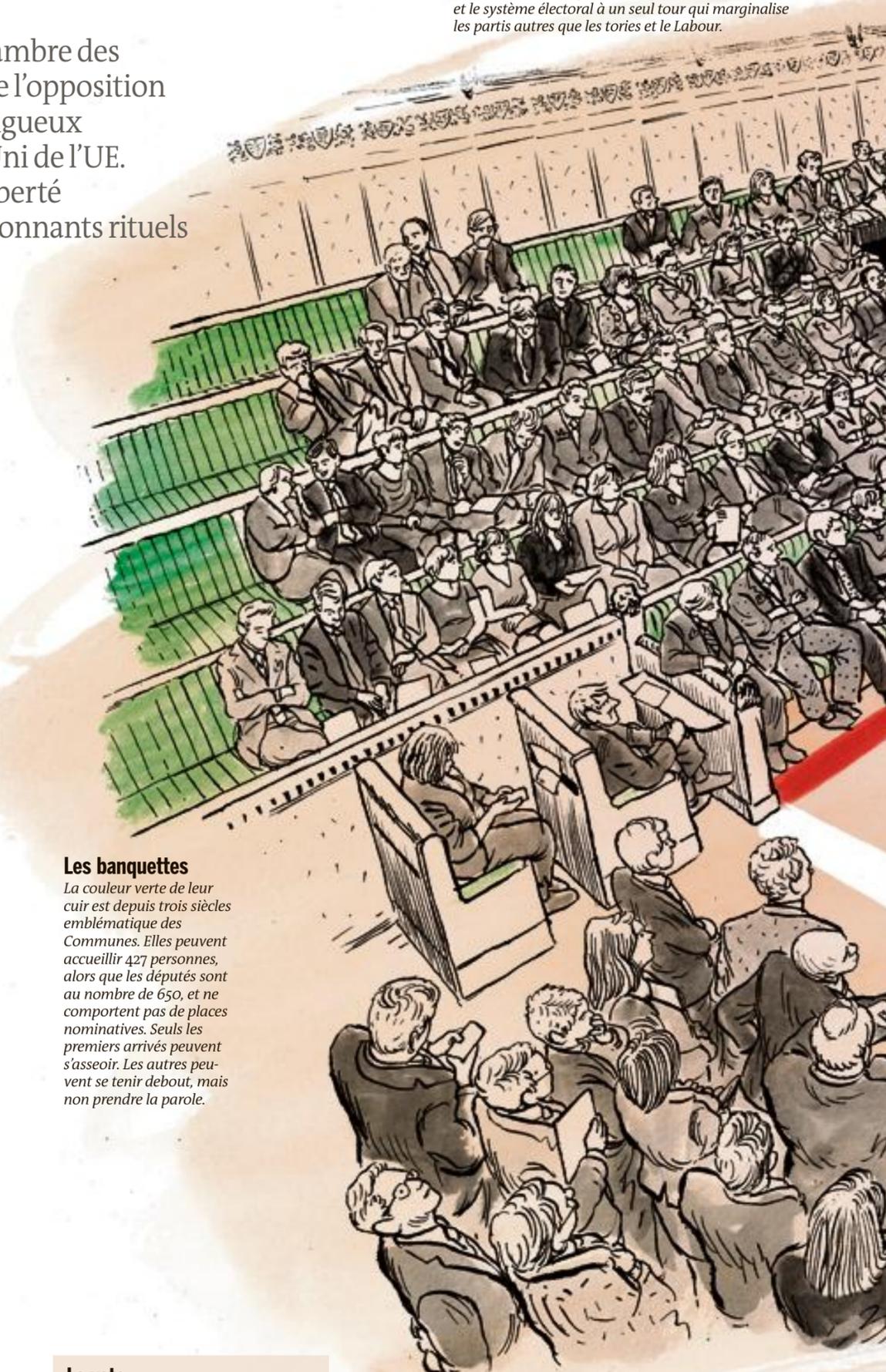
Quelle que soit l'issue de la crise politique actuelle, le Parlement de Westminster n'en sortira pas indemne. Les attaques dont font l'objet les députés, le bras de fer engagé avec eux par le premier ministre Boris Johnson lui-même, peuvent déboucher sur une remise en cause du système politique, du poids respectif de l'exécutif et du législatif, voire du mode de scrutin. Coïncidence symptomatique, les bâtiments « *façonnés* » par des institutions qu'ils « *façonnent* » à leur tour, sont eux-mêmes en péril et à la veille d'un vaste ravalement. Le palais de Westminster, au centre de la crise du Brexit, se trouve dans un état de délabrement si avancé qu'il va devoir être fermé par étapes pour ne rouvrir qu'en 2030 au plus tôt.

Départs de feu, courts-circuits, morceaux de façade qui dégringolent, rats... L'environnement des députés et des Lords, en apparence luxueux, souffre d'un tel défaut d'entretien depuis si longtemps qu'il exige une gigantesque rénovation à 3,5 milliards de livres (4 milliards d'euros). Les travaux de toiture ont démarré et Big Ben est recouvert d'échafaudages. Les députés vont être relogés provisoirement dans un ancien ministère construit dans les années 1980, et les Lords dans un centre de congrès. Si les lieux façonnent la vie politique, à quoi ressemblera celle-ci, transposée dans des lieux sans âme, à l'heure où l'impasse du Brexit désigne le palais néogothique, « *citadelle de la liberté britannique* », selon Churchill, comme la cible de l'ire populaire ? ■

PHILIPPE BERNARD

L'architecture

A la différence des hémicycles où se réunissent les députés dans la plupart des pays du monde, la Chambre des communes se distingue par sa forme rectangulaire et sa taille relativement exiguë. Détruit par un incendie en 1834, le palais de Westminster a été reconstruit en style néogothique sous la reine Victoria. Bombardées par les nazis, les Communes ont été rebâties à l'identique entre 1945 et 1950. La disposition des lieux est héritée du temps où les députés siégeaient sur les stalles de la chapelle Saint Stephen (1547-1834). Aujourd'hui, elles reflètent le bipartisme des institutions et le système électoral à un seul tour qui marginalise les partis autres que les Tories et le Labour.



Les banquettes

La couleur verte de leur cuir est depuis trois siècles emblématique des Communes. Elles peuvent accueillir 427 personnes, alors que les députés sont au nombre de 650, et ne comportent pas de places nominatives. Seuls les premiers arrivés peuvent s'asseoir. Les autres peuvent se tenir debout, mais non prendre la parole.

Le vote

Il a d'abord lieu par acclamations. Le *speaker* appelle en premier les voix favorables (ayes pour oui) puis les défavorables (nos). S'il estime que le résultat n'est pas net, il décide d'une division, autrement dit un vote individuel, en criant : « *Division! Clear the lobbies!* » (« *Division! Dégagez les vestibules!* »). Une sonnerie retentit dans tout le palais de Westminster et certains restaurants alentour. Les députés ont huit minutes pour se rendre dans l'un des deux lobbies situés de part et d'autre de la Chambre, l'un pour les oui, l'autre pour les non. Ils donnent leur nom à un greffier (*clerk*). Au bout de huit minutes, le *speaker* ordonne la fermeture des portes d'accès aux lobbies. Les députés sont comptés lorsqu'ils quittent la pièce. Puis quatre députés scrutateurs (*tellers*) rendent compte du résultat du vote après avoir incliné la tête devant le *speaker* qui les proclame (« *The ayes/noes have it* »).

« Whips »

Du mot whip, « fouet », ce sont des députés chargés par les partis politiques de faire respecter la discipline de vote. Ils dirigent les députés vers le lobby (vestibule) correspondant à la consigne du parti qui est graduée : un 3 lines whip est un vote absolument essentiel ; une absence peut être tolérée en cas de 2 lines whip, mais à condition de trouver un collègue également absent dans le camp opposé. Un 1 line whip est moins impératif. Les récalcitrants peuvent se faire retirer l'investiture de leur parti, à l'instar des 21 députés conservateurs qui ont été sanctionnés début septembre par Boris Johnson pour avoir voté en faveur du texte destiné à empêcher un Brexit sans accord.

« Prime minister's questions »

Chaque mercredi à midi, et pendant une demi-heure, le premier ministre fait face aux questions du leader de l'opposition et des députés. La parole est donnée alternativement aux élus du parti au pouvoir et à ceux de l'opposition. Très médiatisée et commentée, cette passe d'armes animée et bruyante permet le contrôle des engagements gouvernementaux.

« Frontbenchers » et « backbenchers »

Les banquettes situées face à la table centrale, non loin du speaker, sont occupées par les « frontbenchers » (« députés du premier rang »), qui sont d'un côté le premier ministre et des membres du gouvernement (qui restent députés), de l'autre le chef de l'opposition et des membres de son « cabinet fantôme ». Assis derrière eux, les « backbenchers » sont les simples députés.

Le speaker

Personnage majeur de la vie politique britannique, le speaker donne la parole et conduit les débats avec autorité. « Order! » est son interjection favorite pour rétablir l'ordre. Elu par ses pairs en 2009, John Bercow, le titulaire du poste (qui a annoncé sa démission pour le 31 octobre au plus tard), a abandonné le jabot et la robe pour une blouse de soie noire recouvrant son complet-veston sombre rehaussé de cravates souvent chamarrées.

Se nommer

Les députés ne s'appellent pas par leur nom mais usent des formules « The honourable member for... » ou « My honourable friend, the member for » (s'ils appartiennent au même parti) suivi du nom de sa circonscription. S'ils ne se souviennent plus de ce dernier, ils se réfèrent à « the honourable gentleman » ou « the honourable lady ».

S'interpeller

Quand un député veut prendre la parole, il se lève pour capter l'attention du speaker. Les élus ne s'interpellent jamais entre eux. Ils sont censés ne s'adresser qu'à une seule personne : le speaker. Ils ne parlent que s'ils sont debout, puis s'assoient. Lors du prononcé d'un discours, la règle veut que l'on écoute ses contradicteurs en s'interrompant régulièrement pour leur céder la parole.

Se respecter

Un député n'a pas le droit d'accuser un autre de mentir ni d'avoir bu. Le speaker exige alors qu'il retire ses paroles. S'il n'obtempère pas, il peut suspendre sa participation à la séance. Des circonlocutions ont été forgées : « inexactitude terminologique » pour « mensonge » ; « fatigué et émotif » pour « ivre ». Au fil des siècles, la liste des mots prohibés s'est allongée : « canaille », « freluquet », « lâche », « con », « voyou », « hooligan », « rat », « mouchard », « traître ». Les élus ne doivent pas applaudir. Ils expriment leur approbation et leur soutien en lançant en chœur de sonores : « Hear! » (« entendez-le! »).

Le face-à-face

Selon la tradition, seule la longueur de deux épées sépare les deux lignes rouges qui, au sol, délimitent les bancs du parti au gouvernement (à droite du speaker, président) et ceux de l'opposition (à gauche). La grande proximité entre les adversaires politiques a été conçue à la fois pour favoriser la vivacité des débats et créer une impression d'intimité.

La table centrale

Située en face du speaker, dans l'espace séparant les bancs du gouvernement de ceux du cabinet fantôme de l'opposition, elle est recouverte d'objets évoquant une liturgie. A une extrémité est posée la masse (« the Mace »), sorte de sceptre en argent apporté en grande pompe au début de chaque séance et symbolisant l'autorité de la reine, chef de l'Etat. Deux mallettes (« Dispatch boxes ») en bois de puriri d'Australie, contenant des textes religieux utilisés lors des prestations de serment, sont disposées devant le siège du premier ministre et celui du leader de l'opposition. Ils y posent leurs documents ou s'y appuient lorsqu'ils prennent la parole. Des livres sur la procédure parlementaire et deux carafes d'eau y sont aussi posés.



La herse et la couronne

Une herse (portcullis), symbole des frontières du royaume, surmontée d'une couronne de St Edward figurant l'autorité royale, est le symbole des deux Chambres du Parlement de Westminster (Communes et Lords). Portcullis vient du français « porte coulissante ».

Le fauteuil du speaker

Le speaker surplombe la Chambre, juché sur un fauteuil vert surmonté d'une canopée enrichie de boiseries gothiques et portant les armoiries royales.

Notre-Dame de Paris, six mois de sauvetage

La cathédrale n'est toujours pas consolidée, et l'échafaudage endommagé n'a pas encore été démonté

Le ministre de la culture et de la communication, Franck Riester, a présenté, mardi 15 octobre, rue de Valois, à Paris, un bilan à six mois de l'incendie survenu à Notre-Dame le 15 avril. Les flammes ont détruit la charpente en bois, dont une partie datait de l'époque médiévale, ainsi que la flèche construite par Eugène Viollet-le-Duc au milieu du XIX^e siècle. Cette dernière, en s'effondrant, a transpercé la voûte en deux endroits. Tant qu'elle n'est pas consolidée et l'échafaudage démonté, Notre-Dame « n'est pas totalement sauvée », a rappelé le ministre.

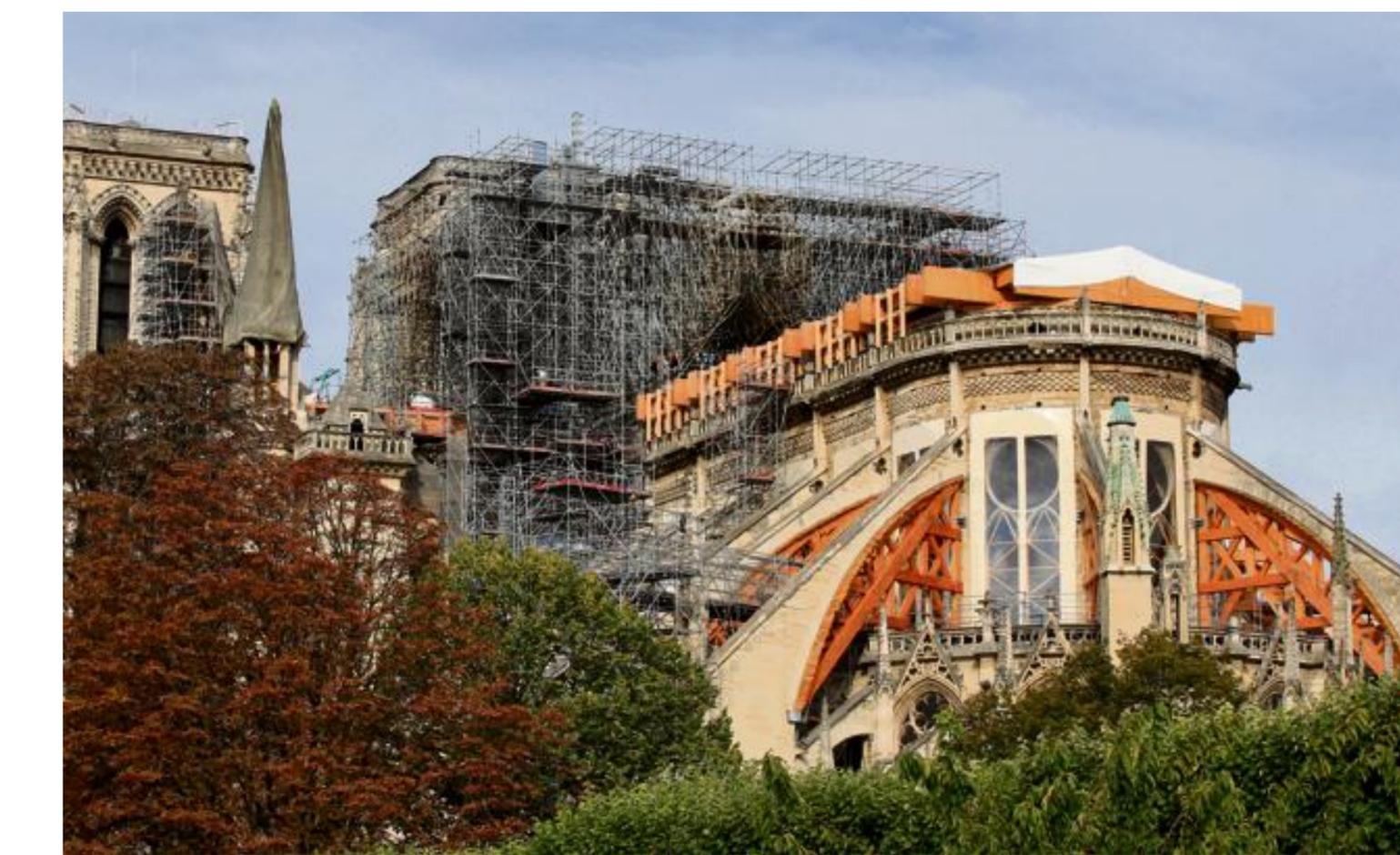
Le chantier devant permettre l'étude et la résolution des problèmes provoqués par la conjonction du feu et de l'eau déversée par les pompiers s'annonce colossal. Il se complique en raison d'une importante présence de plomb, face à laquelle les dispositions à prendre ralentissent le rythme de travail.

La mobilisation s'est apparentée à « un marathon qui a commencé par un sprint », pour reprendre les termes du préfet de la région Ile-de-France, Michel Cadot, cités par Franck Riester.

Le chantier Trente-neuf entreprises et quelque 80 compagnons peuvent être présents sur le site. Grâce à l'emploi de laser mètres, de capteurs et de fissuromètres, les structures de la cathédrale et de l'échafaudage (qui devait permettre de réaliser des travaux sur la flèche) font l'objet d'une surveillance assidue.

Par ailleurs, 80 % des débris (métal, bois ou pierre) projetés au sol ont été prélevés à l'aide de robots avant d'être récupérés par la police scientifique, en quête d'indices sur l'origine de l'incendie, puis par le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH). Des mesures de sauvegarde ont aussi été engagées, en priorité sur les éléments susceptibles de se détacher de l'édifice ou pour stopper toute dégradation supplémentaire.

Les premières interventions ont surtout concerné la consolidation des pignons ouest ainsi que ceux au nord et au sud du transept (ici agrémentés de rosaces), le bâchage des voûtes hautes, le fretage des chimères, côté parvis, et de deux piliers à l'intérieur de la nef. Le 25 juillet, deux blocs de pierre sont tombés sur les filets tendus sous la nef. « L'ébranlement des parties adjacentes aux parties effondrées et l'effet du feu font peser une menace sur la stabilité



La cathédrale Notre-Dame de Paris, mardi 15 octobre. MICHEL EULER/AP

réelle du voûtement», indique, dans un document publié le 14 octobre, la préfecture de la région Ile-de-France.

L'équilibre d'une architecture gothique étant issu de la neutralisation d'un ensemble de forces « antagonistes », toute disparition d'un ou de plusieurs éléments structurels (ici, la charpente et la toiture) menace sa stabilité. Un platelage (plancher) appuyé sur le haut des murs gouttereaux a été posé, permettant d'étudier la nature des débris qui jonchent le dessus de la voûte.

La stabilisation des parois de la nef sera effective une fois réalisée la mise sur cintre de la totalité des quatorze arcs-boutants : une partie, côté sud, le sera fin octobre, le reste (autour de la croisée du transept), « à venir », indique le document de la préfecture. A ce renforcement viendra s'ajouter la mise en place de tirants métalliques.

L'échafaudage C'est l'un des points critiques. La suppression de l'échafaudage, en partie tordu

par la chaleur des flammes, est nécessaire à la mise en place d'un grand parapluie qui abritera l'intérieur de l'édifice et facilitera le travail des équipes.

Conçue comme un « tabouret » chevauchant la cathédrale, reposant sur le sol et à peine appuyée sur les quatre piles de la croisée, la gigantesque construction concourt à la tenue de l'ensemble. Son démontage, prévu à partir de fin octobre-début novembre, va nécessiter un luxe de précaution. Une dizaine d'étapes sont prévues. « L'objectif est, à chaque étape, de sécuriser et de renforcer la structure de l'échafaudage en vue de pallier tout risque d'effondrement », indique la préfecture. L'achèvement de cette phase est prévu entre le printemps et l'été 2020.

L'établissement public administratif Le soir de l'incendie, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, à titre de maître d'ouvrage, s'est impliquée dans

l'organisation des premières mesures d'urgence. Le lendemain, l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) chargé de Notre-Dame, Philippe Villeneuve, dressait un premier état des lieux. A compter du 1^{er} décembre, la Rue de Valois deviendra officiellement la tutelle d'un établissement public administratif (EPA).

C'est cette structure qui assurera la maîtrise d'ouvrage du chantier. Elle sera dirigée par le général Jean-Louis Georgelin, nommé, par décret en date du 30 septembre, « préfiguré de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ».

Cet ancien chef d'état-major des armées était devenu après l'incendie « représentant spécial » d'Emmanuel Macron sur le site. Un choix dicté par la volonté du président, dès le 16 avril, que la reconstruction du plus visité des monuments français « soit achevée d'ici cinq années ». Un délai

très court que Philippe Villeneuve juge toutefois réaliste. L'établissement emploiera une quarantaine de personnes.

Le projet numérique Trois architectes en chef des monuments historiques travaillent sur le chantier de Notre-Dame : Philippe Villeneuve et Rémi Fromont sont affectés à la situation d'urgence impérieuse, Pascal Prunet se consacre à la problématique de recherche en lien avec les spécialistes des différents pôles (pierre, métal bois, peinture...) du laboratoire de recherche des monuments historiques, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du Centre de recherche et de restauration des musées de France ou du service régional de l'archéologie de la DRAC.

Objectifs : intégrer ces savoir-faire à l'élaboration du diagnostic et mettre en œuvre, grâce à une base de données, un corpus de connaissance plus large sur Notre-Dame.

Au sein de cette communauté, Livio De Luca, directeur de recherche en numérisation du patrimoine au CNRS, coordonne les groupes de travail sur les données numériques relatives à la cathédrale. « Les numérisations passées, présentes et futures de l'édifice sont utiles pour la restauration », souligne-t-il.

Dons et promesses A ce jour, 922 millions d'euros de dons et de promesses de dons ont été reçus, a annoncé Franck Riester. Le budget estimé pour l'ensemble de la phase de consolidation est de 85 millions d'euros ; 104 millions d'euros ont déjà été versés par les donateurs, au nombre de 350 000.

« Il est bien trop tôt pour dire si le montant des dons suffira, a déclaré le ministre. L'Etat assumera ses responsabilités ; on ne va pas laisser Notre-Dame en plan. » Pour l'heure, il a engagé plus de 37 millions d'euros de crédit, sous le régime de l'urgence impérieuse. ■

JEAN-JACQUES LARROCHELLE

Pas de « surcontamination » au plomb chez les enfants

Les résultats des plombémies réalisées par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France se veulent rassurants pour les familles

Six mois après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame qui a libéré quelque 400 tonnes de plomb dans l'espace public, les familles des arrondissements du centre de Paris devraient pouvoir souffler. Selon l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, il n'existe pas de « surcontamination » au plomb par rapport à la moyenne observée pour les enfants d'Ile-de-France. « On n'a pas de « spot » de contamination au plomb (...), on est au même niveau que la population générale », a déclaré Aurélien Rousseau, directeur de l'agence sanitaire, lundi 14 octobre, à l'occasion d'un bilan avec le préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot.

Les analyses du taux de concentration de plomb dans le sang (plombémies), réalisées entre le

15 avril et le 30 septembre sur 877 jeunes enfants habitant les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, révèlent que « douze enfants ont un taux de plomb supérieur au taux de déclaration obligatoire » de 50 microgrammes par litre de sang, et que 78 enfants se situent « dans l'intervalle de vigilance » (entre 25 et 50 µg/l).

Le taux le plus élevé observé est de 135 µg/l, selon un point épidémiologique de Santé publique France qui précise que, parmi les 588 plombémies réalisées chez les enfants de 0 à 6 ans, « la proportion de plombémies au-dessus du seuil de 50 µg/l était de 1,9 % » et le taux de plomb moyen retrouvé de « 13,5 µg/l » alors que la dernière étude comparable disponible, menée en 2009 sur des enfants franciliens du même âge, con-

cluait à 1,5 % de plombémies supérieures au seuil de déclaration et à un taux moyen de 15,3 µg/l.

Exposition à leur domicile

Aurélien Rousseau a souligné que, sur neuf enquêtes menées dans l'environnement des jeunes enfants contaminés, huit ont « clairement » mis en évidence une source d'exposition au plomb à leur domicile, telle que la peinture couvrant les ferronneries des balcons ou des travaux récents menés sur la toiture. En outre, dans les trois quarts des plombémies de suivi, « les valeurs baissent significativement, ce qui veut dire qu'on a bien mis un terme à l'exposition », a-t-il ajouté.

Ces conclusions confirment celles émises par l'ARS, mi-septembre, alors que 750 enfants

avaient été dépistés. « Il ne s'agit pas de relativiser », a déclaré M. Rousseau, rappelant que des analyses sont toujours en cours pour tenter de déterminer si les poussières de plomb retrouvées sont issues de Notre-Dame ou préexistantes à l'incendie. Des mesures sont régulièrement effectuées dans les écoles – dont certaines ont été dépolluées – et d'autres sont réalisées dans les rues adjacentes à la cathédrale, là « où il y a des personnes qui travaillent », « des terrasses de café, des magasins de souvenirs », a précisé le directeur de l'ARS.

Si les enfants sont les plus à risques, car les intoxications au plomb sont susceptibles d'affecter leur développement psychomoteur, les artisans et compagnons qui, juste après l'incendie,

s'étaient mis en ordre de marche pour sécuriser des éléments du patrimoine dans la cathédrale ont aussi été fortement exposés.

Le 25 juillet, après un rapport de l'inspection du travail, le préfet Michel Cadot avait suspendu le chantier pour « tout remettre d'équerre » et prendre pour eux des mesures de sécurité adéquates (douches de décontamination, pédiluves...). Fin août, la féderation du bâtiment spécialisée dans les monuments historiques avait indiqué qu'« aucun ouvrier » n'avait été « contaminé ». Le parvis, toujours contaminé, demeure fermé, mais M. Cadot a indiqué, lundi, que le chantier sur lequel travaillent au quotidien de 60 à 80 personnes est « totalement étanche » en ce qui concerne le risque d'exposition au plomb.

Anne Souyris, adjointe (Europe Ecologie-Les Verts) à la santé à la mairie de Paris, enjoint cependant à un « maintien de la vigilance ». « Des familles se disent inquiètes et pourtant, les plombémies effectuées dans les écoles concernées restent largement en deçà de 50 %, indique-t-elle. Or disposer de davantage de résultats nous permettrait d'établir une cartographie réelle de la pollution au plomb, non seulement aux alentours de Notre-Dame mais aussi, à terme, sur tout le territoire parisien, pour mettre en place une politique adéquate, tout en nous assurant d'ores et déjà qu'aucune famille potentiellement touchée par le nuage de l'incendie ne soit oubliée et passe ainsi à côté du suivi indispensable. » ■

PATRICIA JOLLY

Martin Scorsese réunit sa famille de Little Italy

Sur Netflix le 27 novembre et projeté à Lyon et Paris, « The Irishman » est une apothéose de poudre, de chair et de sang

CINÉMA

Netflix, c'est reparti pour un tour. Après le coup d'éclat de *Roma*, d'Alfonso Cuarón, en 2018 (un Lion d'or, trois Oscars...), c'est au tour de Martin Scorsese d'enrichir, avec le très attendu *The Irishman*, le catalogue de la plateforme en même temps que son positionnement pour la course aux Oscars. Les conséquences en sont connues : sortie ultralimitée sur les écrans partout dans le monde et exploitation impossible en France, Netflix refusant de se plier aux règles vouées à la protection du dispositif cinématographique. Logiquement, les mêmes contorsions s'ensuivent. Celle du réalisateur lui-même, grande et active figure de la cinéphilie, qui s'accommode de la politique de la plateforme parce qu'elle lui permet de financer une œuvre désormais inenvisageable pour les majors hollywoodiennes : 160 millions de dollars (145 millions d'euros), plus de cent décors, une durée de trois heures et vingt-neuf minutes.

Celle encore d'un Thierry Frémaux, intraitable avec Netflix au Festival de Cannes, mais lui dressant le tapis rouge au Festival Lumière à Lyon. Celle, enfin, des amateurs de cinéma qui dénoncent cette réduction de l'expérience cinématographique à la dimension du cabinet d'antiquités, mais qui sont prêts à se damner pour obtenir leur place aux avant-premières de prestige que consent la plateforme dans notre pays. Parmi celles-ci, le Festival Lumière à Lyon, le 15 octobre, et la Cinémathèque française à Paris, le 17, soit les deux plus grandes institutions patrimoniales cinématographiques de France, se partagent ce privilège avant la diffusion du film sur Netflix le 27 novembre.

Violente épopée

Lyon a donc décroché le pompon de la première française, révélant, en présence de Martin Scorsese, la teneur du nouveau film de ce vénérable et néanmoins explosif maître du 7^e art, qui vient d'ailleurs de fracasser les rotules des pontes de Disney-Marvel en les traitant d'« animateurs de parcs à thème ». Il est vrai que *The Irishman*, film de chambre et



Robert De Niro et Joe Pesci dans « The Irishman », de Martin Scorsese. NETFLIX

de poudre, de chair et de sang, déployé dans la perspective du temps long, se tient très loin de là. Adapté d'un best-seller de Charles Brandt (*J'ai tué Jimmy Hoffa*, Le Masque, 400 pages, 21,90 euros), le film met en scène la confession d'un tueur à gages de la Mafia, Frank Sheeran, dont Brandt fut l'avocat. Sheeran, sur le tard, revendiqua en effet l'assassinat de Jimmy Hoffa, ex-président du tout-puissant syndicat des conducteurs routiers et collaborateur officieux de la Mafia, qui disparut en 1975 sans laisser de traces.

On suppose en effet que l'orgueilleux et ombrageux Hoffa, incarcéré pour ses exactions mais exigeant de retrouver son poste à sa sortie de prison, finit par se mettre à dos les pontes qui lui avaient trouvé un remplaçant plus discret et conciliant. C'est à corroborer cette hypothèse que s'emploie le film de Scorsese, en même temps qu'à célébrer, une

Robert De Niro est Frank Sheeran, plouc irlandais sorti de la seconde guerre mondiale sonné et sans horizon

fois de plus, la violente épopée d'une Amérique scandée par une litanie de notoires homicides, au détour desquels le pouvoir politique et la pègre organisée échançent le baiser de la mort. Dans cette partition, Robert De Niro est Frank Sheeran, plouc irlandais sorti de la seconde guerre mondiale sonné et sans horizon ; Joe Pesci est Russell Bufalino, omnipotent et onctueux parrain qui l'assujettit à la cause et le place auprès de Hoffa ; Al Pacino est

le syndicaliste tempétueux et pourri jusqu'à la moelle, qui tombera victime de son hubris, de la main même de celui qui sera devenu son ami. Pardon du peu.

Il s'ensuit un récit marqué par deux principales figures. Celle, habituelle, de la tragédie mafieuse avec conflit d'allégeance et conscience malheureuse du héros, déchiré entre fidélité et trahison, honneur et bassesse, amitié et devoir. Et celle, nouvelle, de la gestion du temps long, des années 1950 au début des années 2000, opérée par le réalisateur et un casting de rôles principaux plus pour très longtemps septuagénaires. Ce qui est assez beau à cet égard est l'honnêteté de la mise en scène de Scorsese, qui enchâsse plusieurs retours en arrière successifs pour un voyage dans le temps dont le récit maître est celui d'un Sheeran qui finit ses jours en maison de retraite, amer et méconnaissable, sous l'œil de

sa victime qui, à l'image du premier crime de sang de l'histoire de l'humanité selon la Bible, est dans la tombe et le regarde.

Un nouvel équilibre

On comprend donc vite que le procédé de rajeunissement numérique du visage des acteurs utilisé dans le film – visages si visiblement détachés de la pesanteur des corps qui les soutiennent que les personnages en deviennent presque chimériques – est moins utilisé pour nourrir la vraisemblance du film que pour en accentuer la métaphysique. Celle d'un regard sur le monde qui serait justement porté depuis le seuil de la

mort. Il eût été facile à Scorsese d'attribuer, classiquement, à des acteurs plus jeunes le rôle des personnages à leur maturité. Il a préféré jouer, fût-elle retouchée, la présence réelle des acteurs historiques de ce morceau d'histoire.

Il en ressort un nouvel équilibre de l'art scorsésien. Ses héros, d'ordinaire fauchés au sommet de leur survitalité, n'y courent plus à la mort comme pour la défier, mais semblent désormais marcher à son rythme inexorable. Comme si le temps était aussi venu, pour Martin Scorsese, de réaliser le tombeau de son œuvre, en regroupant autour de lui non seulement son cher alter ego, Robert De Niro, mais aussi Joe Pesci et, pour la première fois, cette autre figure de légende de la sainte famille italo-américaine qu'est Al Pacino. On touche ici à l'ineffable émotion du film, manière d'apothéose proustienne d'un Scorsese qui rassemble en un mouvement ultime la geste sordide et grandiose d'une Little Italy déjà fantasmée par le garçonnet asthmatique et reclus qu'il était, et qui l'observait depuis la fenêtre de l'appartement familial.

Ce faisant, l'auteur de *Mean Streets* (1973), *Les Affranchis* (1990) et *Casino* (1995) marque un autre point, en se réappropriant l'aura post-scorsésienne conquise par l'excellente série *Les Soprano*, de David Chase. Parce qu'il va plus loin qu'elle dans la distanciation « fin de partie », parce qu'il le fait avec les acteurs mêmes qui ont haussé cette saga au rang d'une mythologie moderne, parce qu'il se déplace enfin sur le terrain de la télévision pour y signifier que son cinéma – autant dire le cinéma – n'est pas encore refroidi. Et que s'il devait l'être, parce que rien ne saurait être immortel en ce bas monde, il ne laisserait à personne le soin d'en dire le requiem. ■

JACQUES MANDELBAUM

The Irishman, film américain de Martin Scorsese. Avec Robert De Niro, Al Pacino, Joe Pesci (3h29). Sur Netflix le 27 novembre.

Les rappeurs au front contre le mal-logement

Les artistes des musiques urbaines soutiennent la Fondation Abbé-Pierre lors d'un festival

Depuis six ans, la Fondation Abbé-Pierre n'en revient pas. Tous les 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, son opération Abbé Road, un concert de soutien pour sensibiliser les jeunes au mal-logement, affiche complet. Et ce, depuis qu'elle a décidé en 2014 de s'appuyer sur les artistes de la musique urbaine pour organiser l'événement. Après Orelsan, Nekfeu, Disiz, Youssoupha et Rim'k, la fondation a donné carte blanche cette année à Fianso pour proposer un plateau d'artistes. « En huit minutes montre en main », prétend le rappeur, il était constitué autour de lui avec Chilla, Heuss l'Enfoiré, RK, Soolking et Vald. « Tous ont bloqué leur date sans discuter », commente Fianso. Tous les billets de l'Olympia ont été vendus, il y a deux semaines, démontrant le lien indéfectible entre les rappeurs et la fondation créée en 1992 par feu l'abbé Pierre.

Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre, témoigne : « Les artistes de

musiques urbaines sont d'une disponibilité hallucinante. Au cours de ces six dernières années, j'ai entendu des tourneurs nous dire "non, non, non" et les artistes insister, "si, si, si, on veut le faire". »

« J'ai été un de ces mecs-là »

Le mal-logement est une cause qui mobilise l'ensemble du public rap, à commencer par les artistes. « Le logement, ça nous touche tous : ce n'est pas communautaire, religieux ou politique, c'est juste fraternel », commente Fianso. Le rappeur, originaire du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), avoue d'ailleurs timidement qu'il lui est arrivé aussi de se retrouver à la rue : « Quand tu vis à la cité, que tu es en galère avec tes parents, tu te retrouves souvent à dormir dans une voiture au sous-sol. Généralement, un autre mec de la cité qui touche un peu en électricité te sort une prise du mur pour brancher ton téléphone. J'ai été un de ces mecs-là pendant une courte période. J'étais jeune, je faisais plein de bêtises, et on m'a invité à aller expérimenter mes bêtises plus loin. »

En 2012, l'Insee estimait à 143 000 le nombre de personnes sans domicile ; 26 % d'entre elles avaient entre 18 et 29 ans. Plus d'un million dans la même tranche d'âge vivaient en 2015 sous le seuil de pauvreté (fixé à 50 % du revenu médian, soit 855 euros par mois). Cette précarité, Fianso la constate encore aujourd'hui avec les jeunes artistes qu'il signe sur son label, Affranchis Music : « Ils n'ont ni compte en banque ni adresse. Je veux leur verser leur avance, impossible pour eux d'encasser les chèques. L'émancipation passe aussi par toutes les démarches administratives. »

En 2008, la fondation est d'abord allée à la rencontre des jeunes dans les festivals, en aménageant un bus aux dimensions d'un logement précaire. « On s'est dit que les festivals étaient un bon endroit pour les rencontrer, estime Christophe Robert, pour parler avec eux de ces situations de précarité, et pour leur distribuer un guide d'accès au logement. C'était aussi l'occasion de les sensibiliser au fait que ce n'est pas

normal de se retrouver bloqué dans un quartier populaire ou de vivre dans un taudis. On aurait pu aller dans les universités, mais dans les festivals, on avait un public plus large, on n'avait pas que des étudiants. »

Dans ces festivals, ce sont les textes des rappeurs qui convainquent les membres de la fondation. « Les musiques urbaines, résume son délégué général, tiennent un discours qui est parfois dur, cru, mais qui est vrai : c'est ce que vivent les gens. C'est un discours qui est aussi proactif, il vise la transformation de la société. Les rappeurs disent, en somme : "Ce que nous vivons, ce n'est pas normal mais ce n'est pas une fatalité". Nous nous retrouvons dans ce double discours de vérité et de dynamisme sur la société. » La réciproque est de mise. En 2014, lors du premier concert Abbé Road, lorsque le portrait de l'abbé Pierre fut affiché avant le concert, le public s'est mis à scander son nom avec autant d'intensité que ceux de leurs idoles. ■

STÉPHANIE BINET

Peter Hujar
Speed of Life
15.10.19
- 19.01.20



JEU DE PAUME

1, PLACE DE LA CONCORDE - PARIS 8^e

Exposition organisée par la Morgan Library & Museum, New York, et la Fondation MAPFRE, Madrid, en collaboration avec le Jeu de Paume pour sa présentation à Paris.

Avec la complicité de : FONDACTION LOUIS ROCHER, Le Monde, TÊTU, france-tv, CASTILLE, STARHOTELS.

En partenariat avec : The Morgan Library & Museum, Fondation MAPFRE.

Le Jeu de Paume est subventionné par le ministère de la Culture. Il bénéficie du soutien de la Manufacture Joeger-LaCulture, mécène privilégié.

Remerciements à :

• La vie à toute vitesse

Benjamin Bernheim, né pour être ténor

En récital à Evian et à Bordeaux, le chanteur sort un premier disque chez Deutsche Grammophon

PORTRAIT

Benjamin Bernheim est arrivé à voix de velours. Un air de nez au vent, le regard clair qui ne ment pas. Sa grâce et sa rigueur se sont imposées dans l'épanouissement d'un somptueux ténor lyrique, une voix conquise non à la force de l'art, mais de l'âme. Longtemps le chanteur n'a pas aimé sa voix. Qui ne s'extasierait pourtant devant ce chant d'une jeunesse ardente, authentiquement poète, la radieuse volupté du timbre rond et clair, une émission idéalement souple, dont l'articulation habille chaque mot d'intelligence et d'intelligibilité? Sans oublier le charme ensorceleur de cet aigu en voix mixte, entre tête et poitrine, dont la douceur et la subtilité extrêmes furent l'une des caractéristiques du beau chant français.

«*J'ai combattu ma voix jusqu'à l'âge de 28 ans, déclare le chanteur, qui en affiche 34 depuis le 9 juin. Je n'ai fait la paix avec elle qu'au moment où j'ai décidé d'embrasser seul ce métier. Mon chant, enfin, n'appartenait plus à mes parents, à ma famille, à mon passé.*» Benjamin Bernheim est le fruit d'une lignée de chanteurs plus ou moins connus, de sa grand-mère maternelle, la mezzo-soprano Nicole Buloze (1942-1995), à sa mère, qui enseigne le chant, en passant par son père, le baryton Antoine Bernheim. «*Mes parents ont essayé de percer pendant très longtemps sans y arriver, poursuit-il. J'ai vu l'envers du décor, la douleur, la frustration, la peur de ne pas être choisi. Longtemps j'ai détesté ce milieu qui, enfant, m'empêchait de dormir la nuit.*»

Difficile d'accepter d'être enfin l'heureux élu. Jusqu'à la rencontre avec Gary Magby, son professeur, «*mentor et ange gardien*», à la Haute Ecole de musique de Lausanne. «*J'avais 18 ans. Je suis né à ce moment-là, intellectuellement et artistiquement*, affirme-t-il. *J'avais toujours été mauvais élève, j'ai commencé à lire, à me cultiver.*»

Benjamin Bernheim entre en 2008 à l'Opernhaus de Zurich, d'abord dans l'Opéra Studio, puis comme membre de la troupe, enfin en résident. Le jeune homme,

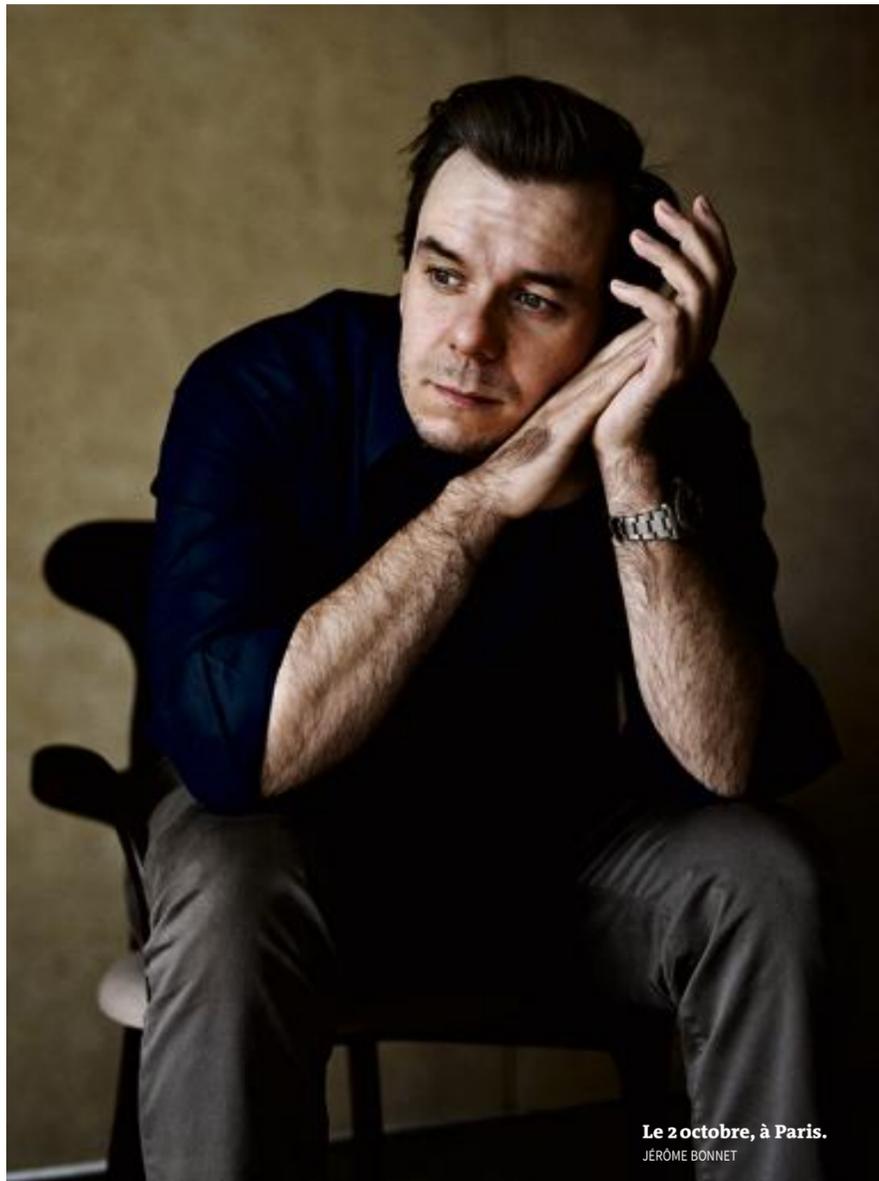
«J'ai longtemps eu le sentiment qu'il me fallait mériter ce nom, que j'étais un outsider»

qui côtoie des ténors aussi capés que Jonas Kaufmann, Piotr Beczala, Javier Camarena ou Vittorio Grigolo, ronge son frein, se fait les dents sur de «*petites pannotilles*», comme on dit dans le métier, des rôles secondaires, dans lesquels il est quand même remarqué. Changement d'ère en 2013: avec Andreas Homoki à la tête de la maison d'opéra zurichoise arrivent les premiers vrais rôles – Cassio (*Otello*), Narraboth (*Salomé*), Tamino (*La Flûte enchantée*) – tandis que les invitations commencent à pleuvoir en Europe, de Paris à Londres, en passant par Vienne, Berlin, Munich, Milan, Salzbourg et Bordeaux.

«Sauter dans le vide»

Nouvelle rupture salvatrice en 2015, avec le départ de Zurich. «*J'avais besoin de sauter dans le vide, assure-t-il. De savoir que, si je me plantais, c'était ma faute. Cette peur du danger m'a fait avancer, m'a permis de développer mon identité artistique.*» Le Franco-Suisse passe alors pour un chanteur germanique. Lui se rêve en ténor romantique. Il faudra plusieurs changements d'agent pour sortir de l'entonnoir allemand – Erik dans *Le Vaisseau fantôme*, de Wagner, Flamand dans *Capriccio*, de Richard Strauss pour ses débuts à l'Opéra de Paris, en 2016, plus tard Matteo dans *Arabella*, toujours de Strauss. L'Italie est désormais à portée de voix, Rodolfo (*La Bohème*) et Alfredo (*La Traviata*), mais aussi l'opéra français avec Des Grieux (*Manon*), Faust. Un rôle offert au Lyric Opera de Chicago en 2018, qui lui vaudra l'hommage du *Chicago Tribune*, qui désigne en Benjamin Bernheim «*le grand ténor lyrique français que le monde de l'opéra attendait*».

Ce que Paris comprendra avec *La Bohème* interstellaire, de Claus Guth, à l'Opéra Bastille, et, plus



Le 2 octobre, à Paris.
JÉRÔME BONNET

réemment, *La Traviata*, de Simon Stone au Palais Garnier. Avant un Des Grieux très attendu aux côtés de Pretty Yende, en février 2020, dopé par le triomphe bordelais au printemps. Des prises de guerre dont témoigne un premier disque, à paraître le 8 novembre chez Deutsche Grammophon, qui devrait mettre tout le

monde d'accord. Sur la pochette, un titre presque anodin, *Benjamin Bernheim*. En réalité, l'expression d'une résilience. «*Je ne suis pas né Bernheim.*» La phrase est tombée, qui entraîne d'autres. «*Je suis né à Paris le 9 juin 1985, d'un père biologique qui a disparu de ma vie quand j'avais 3-4 ans, et d'une mère célibataire, qui se mariera à Antoine Bernheim lorsque j'aurai 6 ans, avant de divorcer, quelques années plus tard.*»

Le jeune homme discourt sans se retourner, en familier des thérapeutes qu'il fréquente depuis l'âge de 16 ans. Il ne dira pas tout de cette enfance définitivement marquée par l'angoisse de l'abandon, les trébuchements incessants, au gré des conflits d'adultes, entre la région de Genève et la Haute-Savoie, de cet endroit secret, quelque part entre crèche et refuge pour enfants, où il s'est senti si seul, où il a eu faim. Ce géniteur disparu, il a voulu le revoir à 18, 20 et 26 ans, ce n'était pas une bonne idée. Celui qui l'a adopté et qu'il a tout de suite appelé papa, qu'il admirait au point de connaître tous ses rôles par cœur, s'est aussi éloigné.

«*Les Bernheim sont une grande famille de gens brillants, d'intellectuels et de lettrés, d'hommes de radio et de télévision, ajoute-t-il. Et même si mes demi-frère et sœur m'ont toujours considéré comme leur aîné, j'ai longtemps eu le sentiment qu'il me fallait mériter ce*

nom, que j'étais un outsider.» Nulle impudeur dans cette confession qui se méfie de l'empathie. Le chanteur, qui protège en papa poule l'anonymat de sa fille de 5 ans et de sa femme, résidant à Zurich, juge simplement que le temps est venu d'une mise au point. Une réponse à ceux qui le disent né coiffé, attribuant à l'influence de son grand-père paternel, le banquier Gérard Bernheim, qui fit partie du conseil d'administration de Rolex, le seul mérite d'avoir été choisi en 2017 pour devenir, au même titre que Cecilia Bartoli, Sonya Yoncheva ou Jonas Kaufmann, l'un des ambassadeurs de la marque horlogère suisse.

Victoire sur soi

Cette souffrance habite la voix de Benjamin Bernheim, lui donne la force d'être artiste, «*parce qu'à l'opéra, contrairement à la vie, il y a une fin, une résolution, qu'on peut arrêter le combat.*» Un mot à la fois leitmotiv et viatique, comme pour ces sportifs de haut niveau qu'il admire et dont il guette, plus que le triomphe, la victoire sur soi. Benjamin Bernheim a gardé dans les traits une rondeur d'enfance, la sensualité moelleuse d'un corps qu'il rêverait samouraï. Après des années de tennis, de football et de golf, il s'est mis à la boxe anglaise. Des gants qu'il emporte partout, au gré des sacs de frappe improvisés

LE CONTEXTE

DISQUES

Benjamin Bernheim,
Airs d'opéras français et italiens,
1 CD Deutsche Grammophon.

Faust, de Gounod, 3 CD
Palazzetto Bru Zane.

CONCERTS

«Voix d'automne»: Berlioz,
Gounod, Massenet, Tchaïkovski
avec l'Orchestre des Pays
de Savoie, Nicolas Chalvin
(direction). La Grange au Lac,
Evian (Haute-Savoie).
Le 18 octobre à 20 heures.
De 12 € à 60 €.

Récital d'airs d'opéra français
et italiens, avec l'Orchestre
national Bordeaux Aquitaine,
Oleksandr Yankevych (direction).
Auditorium de Bordeaux.
Le 27 novembre à 20 heures.
De 14 € à 52 €.

OPÉRAS

Manon, de Massenet (nouvelle
production), Vincent Huguet
(mise en scène), Dan Ettinger
(direction). Du 29 février au
10 avril 2020, à l'Opéra Bastille,
Paris. De 15 € à 210 €.

La Bohème, de Puccini (reprise),
Claus Guth (mise en scène),
Lorenzo Viotti (direction).
Du 1^{er} au 13 juillet 2020, à l'Opéra
Bastille, Paris. De 15 € à 180 €.

dans les chambres d'hôtel. Qu'il grimpe désormais à l'échelle du Brindisi de *La Traviata* pour verser le champagne en haut d'une pyramide de cristal, ou foule le raisin dans la cuve du «*De'miei bollenti spiriti*», impossible de penser qu'il a, à ses débuts, désespéré les metteurs en scène.

D'autres battants ont nourri son imaginaire. Parmi eux, Roberto Alagna, un modèle qui porte une large responsabilité dans l'amour que Bernheim voue à l'opéra français, où il a pu mesurer l'impact imparable de ses contre-ut en voix mixte. «*J'aimerais lui consacrer 70 % de mon répertoire, car c'est là que j'ai le plus à défendre, où je peux donner les plus belles couleurs de ma voix*», argue-t-il. Un avis partagé par le Metropolitan Opera de New York, qui verra les débuts du ténor dès la saison prochaine et son premier Roméo. Dans la foulée, Gounod, encore, avec *Faust* à l'Opéra de Paris et à Covent Garden, à l'horizon. *Les Contes d'Hoffmann*, *La Damnation de Faust* (Berlioz), et, bien sûr, Werther, dont il redoute le côté dépressif.

Benjamin Bernheim sait qu'un jour il franchira la ligne des Max (*Le Freischütz*, de Weber), Don José (*Carmen*), ou Caravadosi (*Tosca*). «*Je connais ma voix, rétorque-t-il aux impatientes qui le jugent trop prudent, je viens juste d'arriver, qu'on me laisse en profiter un peu.*» ■

MARIE-AUDE ROUX

POUR LA PREMIÈRE FOIS

SCARFACE

DISPONIBLE EN 4K ULTRA HD

SCARFACE (1983) en 4K ULTRA HD
+
BLU-RAY™
+
SCARFACE (1932) en BLU-RAY™ INÉDIT !
+
STATUE THE WORLD IS YOURS (24 cm)

UNE ÉDITION COLLECTOR POUR FÊTER
LE 35^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU FILM

Le Monde | Télérama | UNIVERSAL

JUSTICE
Laetitia Hallyday ne conteste plus la compétence des tribunaux français
Un tribunal français tranchera le litige sur l'héritage de Johnny Hallyday : sa veuve, Laetitia, a renoncé, mardi 15 octobre, à rejeter la compé-

tence de la justice hexagonale dans le conflit qui l'oppose aux enfants aînés de son mari. Cette décision marque un revirement spectaculaire de celle qui réclamait que la justice américaine soit la seule à se prononcer sur sa querelle avec David Hallyday et Laura Smet, qui contestent le testament ré-

digé en 2014 par leur père aux Etats-Unis. Fin mai, un jugement du tribunal de grande instance de Nanterre avait infligé un revers à Laetitia Hallyday en concluant que le chanteur était résident français au moment de sa mort en décembre 2017, malgré ses nombreux séjours aux Etats-Unis. – (AFP)

Comment vivre en « Terres extrêmes »

Dans les Emirats arabes unis, l'homme parie sur la technologie, à la limite de la science-fiction, pour faire face au désert

VOTRE
SOIRÉE
TÉLÉ

JEUDI 17 OCTOBRE

TF1
21.05 Olivia
Série. Avec Laëtitia Milot, Cyrielle Debreuil, Philippe Duquesne (Fr., 2019.).
23.15 New York, section criminelle
Série. Avec Kathryn Erbe, Vincent D'Onofrio (EU, 2006).

FRANCE 2
21.05 Vous avez la parole
Magazine présenté par Léa Salamé et Thomas Sotto.
23.35 Scan
Documentaire. Inondations de l'Aube, un an après (Fr., 2019, 60 min).

FRANCE 3
21.05 La Vache
Film de Mohamed Hamidi. Avec Fatsah Bouyahmed, Lambert Wilson, Jamel Debbouze (Fr., 2016, 95 min).
22.40 Scandola
Documentaire. Combat pour un sanctuaire, d'Emmanuel Roblin (Fr., 2019, 50 min).

CANAL+
21.00 The Twilight Zone : la quatrième dimension
Série. Avec Jordan Peele, Ginnifer Goodwin, Toby Levins (EU, 2019).
22.35 Fosse/Verdon
Série. Avec Sam Rockwell, Michelle Williams (EU, 2019).

FRANCE 5
20.50 Terres extrêmes
Documentaire. Les Emirats face au désert, de Jean-Luc Guidoin et Lila Salmi (Fr., 2019).
22.40 C dans l'air
Magazine présenté par Caroline Roux.

ARTE
20.55 Mytho
Série. Avec Marina Hands, Mathieu Demy, Jérémy Gillet (Fr., 2019).
23.25 Borgen, une femme au pouvoir
Série. Avec Sidse Babbett Knudsen, Pilou Asbæk (Dan., 2013).

M6
21.05 La Meilleure Offre
Magazine présenté par Julien Courbet et Stéphane Plaza.
23.00 Maison à vendre
Télé-réalité présentée par Stéphane Plaza.

FRANCE 5
VENDREDI 17 - 20H50
DOCUMENTAIRE

L'intelligence est la capacité à s'adapter au changement, dit-on. La série « Terres extrêmes » applique ce précepte aux régions du globe les plus hostiles pour étudier comment l'être humain s'y acclimatait, parfois depuis des millénaires. Avec, pour guide, Heidi Sevestre. Cette blonde aux cheveux courts de 31 ans se présente modestement comme géographe, alors qu'elle possède l'équivalent d'un doctorat en glaciologie, après avoir effectué sa thèse à l'université du Svalbard – archipel d'Arctique très au large de la Norvège.

Ce bagage scientifique « extrême » se retrouve dans sa façon d'aborder chaque pays. Ainsi, dans *Les Emirats face au désert*, une longue introduction est consacrée à la naissance du désert de Rub Al-Khali, un des plus anciens au monde : déplacement, épaisseur, composition du sable, température (50 °C), sur fond, naturellement, d'images magnifiques.

Avant d'attaquer le cœur du sujet : « L'homme s'est acclimaté au désert depuis cinq mille ans. » Hier, il aménageait des oasis, comme à Al-Ain, ou bien il imaginait un réseau de canaux (millénaires) dans les monts Hajar. Aujourd'hui,



Les lacs d'Al Qudra, dans le désert de Dubaï. PERNEL MEDIA

l'homme fait preuve d'une ingéniosité particulièrement débri-dée aux Emirats, où il n'existe aucun frein financier. Un *no limit* que l'on ressent tout en haut du Burj Khalifa, le plus haut (830m) des 300 gratte-ciel de Dubaï. Au sol, une équipe, encadrée par Bashar Kassab, veille aux oscillations de la tour dans une salle de contrôle suréquipée.

Pour lutter contre la pénurie d'eau, Khalid Mohammed Al-Obaidli dirige le « département de l'ensemencement des nuages », technologie 60 fois moins coûteuse que le dessalement d'eau de mer et qui aurait permis d'augmenter les pluies annuelles de 20 % – insuffisant vu les besoins.

Autres projets faramineux : Masdar City, la ville éco-conçue

de l'après-pétrole, ou la ferme 2.0 de Dubaï, qui produit mille salades par jour en hydroponie.

Paradoxalement, l'eau manque aussi dans l'*Enfer vert* d'Amérique centrale, second film de la soirée, qui suit le même scénario. Après une présentation géologique et botanique de la région, son « hostilité » est démontrée par la présence d'une faune féroce (le Costa

Rica abrite 6 % de la biodiversité mondiale) et d'une vingtaine de serpents plus ou moins mortels.

Des villes en pleine jungle
Néanmoins, il y a deux mille ans, la civilisation maya a domestiqué les lieux, érigé de gigantesques pyramides, bâti des villes de 15 millions d'habitants. Heidi Sevestre se rend à El Mirador, une des plus anciennes d'entre elles, quasiment inaccessible, cernée de forêt tropicale. Plus de 60 000 vestiges y ont été récemment découverts grâce au lidar, sorte de sonar aérien qui fonctionne en réfléchissant la lumière et non les ondes.

Les chercheurs ont, par ailleurs, démontré que les vertus médicinales des plantes utilisées il y a deux millénaires se sont transmises jusqu'à nos jours – le Costa Rica abrite ainsi un centre pilote de recherche antivenin. En revanche, si la moitié de la population du Guatemala est d'origine maya, pourquoi les villes bâties par cette civilisation ont-elles été désertées ? Les scientifiques se posent toujours la question. ■

CATHERINE PACARY

Terres extrêmes, Les Emirats face au désert, de Jean-Luc Guidoin et Lila Salmi ; *Enfer vert*, de Laurent Lichtenstein et Liza Fanjeaux (Fr., 2019, 2 x 52 min)

Jean-Luc Godard en crise existentielle, sur fond de Mai 68

Michel Hazanavicius pastiche le virage soixante-huitard du cinéaste dans « Le Redoutable », joli film pop

CINE+ CLUB
JEUDI 17 - 20 H 50
FILM

Le Redoutable emprunte son titre au premier sous-marin nucléaire français, lancé en 1967. Un reportage radio qui relate sa première croisière fournit au film son leitmotiv : « *Ainsi va la vie à bord du Redoutable* ».

C'est une de ces phrases codées utilisées à intervalle régulier entre amoureux, en l'occurrence Jean-Luc Godard et Anne Wiazemsky, dont le film raconte

l'amour et le désamour, en 1967 et 1968.

Le scénario est adapté des livres de souvenirs d'Anne Wiazemsky – *Une année studieuse* et *Un an après* (Gallimard, 2012, puis 2015). S'il ne s'agissait que de cela, d'une comédie sentimentale, *Le Redoutable* serait un film plutôt réussi. Louis Garrel et Stacy Martin vont aussi bien ensemble que leurs modèles, et Michel Hazanavicius les filme tantôt comme Truffaut filmait Jean-Pierre L  aud et Claude Jade dans *Domicile conjugal*, tantôt comme

Michel Piccoli et Brigitte Bardot dans *Le M  pris*.

Ces r  f  rences accumul  es sont le sympt  me de l'insoluble contradiction, pour reprendre un terme en vogue    l'  poque, qui finit par d  faire le projet de Michel Hazanavicius. Depuis ses d  buts, le r  alisateur s'est servi du cin  ma existant pour fabriquer d'autres films : les classiques hollywoodiens doubl  s et remont  s de *La Classe am  ricaine*, les nanars fran  ais parodi  s dans *OSS 117*, le cin  ma muet tardif pastich   avec amour dans *The Artist*.

Or, *Le Redoutable* a pour personnage central l'un des plus grands inventeurs du cin  ma moderne. Cette qu  te jamais assouvie de nouvelles fa  ons de faire du cin  ma n'a jamais s  par   le propos de la forme, le vocabulaire de la syntaxe. Au moment o   Hazanavicius s'empare de ce personnage, Godard est en phase de reinvention, ce qui p  se sur son couple et lui fait tourner le dos    quelques compagnons de route. C'est une affaire s  rieuse, qu'il n'est pas interdit de traiter sur le mode comique, encore faut-il trouver la juste

distance, le juste regard sur le moment que l'on tente de saisir.

Si l'on refofle cet aspect du *Redoutable*, cette tentative de portrait de l'artiste en p  riode de mue, qui ne s'approche jamais tout    fait de son sujet, si l'on oublie l'  tat civil du personnage    l'  cran, celui avec les lunettes noires et le l  ger accent, le film est un joli objet pop. ■

THOMAS SOTINEL

Le Redoutable, de Michel Hazanavicius. Avec Louis Garrel, Stacy Martin (Fr., 2017, 1 h 47).

MOTS CROIS  S

GRILLE N   19 - 243
PAR PHILIPPE DUPUIS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

SOLUTION DE LA GRILLE N   19 - 242

HORIZONTALEMENT I. Discernement. II. Intenable. Ao. III. Scapin. B  nin. IV. CRS. VGE. Titi. V. R   critrais. VI. Ev. L  onin. Cr. VII. Taro. Ne. Grau. VIII. Ib  res. Usina. IX. Olten. On. Vin. X. Nez. Abr  gent.
VERTICALEMENT 1. Discretion. 2. Increvable. 3. Stase. Retz. 4. Cep. Clore. 5. Enivr  . ENA. 6. Rangions. 7. NB. Erne. Or. 8. Elb (bl  ). Ai. Une. 9. Mee-tings. 10. Nis. Rive. 11. Na  t. Canin. 12. Tonitruant.

HORIZONTALEMENT

I. Plus facile    entendre en tendant l'oreille. **II.** M  me le sien n'est pas toujours facile    tenir. Chargerai de senteurs marines. **III.** Aura beaucoup de mal    suivre. Pi  ce de la charrue. **IV.** Jeu de foire. Du bronze dans les bourses romaines. Donner son appr  ciation. **V.** Plaisirs amoureux. A mis quatre temps dans les moteurs. **VI.** Teinta d  licatement. Arriv  e en masse. Mis en berne. **VII.** N  gation. Qui s'applique    tout le monde. **VIII.** Assure l'  galit  . Pli confidentiel. **IX.** Arriver    la fin. Entend comme avant. **X.** Participent    la d  molition.

VERTICALEMENT

1. Grav  e dans la pierre mais trop souvent oubli  e. **2.** Faire plus court sera difficile. **3.** Franchis le pas. Division de la couronne. **4.** Dans le haut de la hi  rarchie. B  ton pastoral. Note. **5.** Radeau pour la r  paration du b  timent. En dessous de la moyenne. **6.** B  tis petit    petit. Conjonction. Au bout d'un moment. **7.** Protecteur des esp  ces. Fa  onn  e. **8.** D  molie en fa  ade. Prises d'armes. **9.** Personnel. D  gagera. **10.** Aimable chez les muses. Colline de J  rusalem. **11.** Belle fin pour le homard. Sanctifi  . **12.** M  les chez les faucons et les   perviers.

SUDOKU

N  19-243

									3	8		
						1	4	5	9			
					2			6				
	3											
	5				9	8	1	3				
				1	8		2					
6	7		9	3					1			
1	9			2						7		

1	8	9	4	6	5	2	3	7
7	5	3	9	2	1	6	8	4
4	6	2	8	3	7	9	1	5
6	4	8	3	9	2	5	7	1
5	3	7	1	4	6	8	2	9
9	2	1	7	5	8	4	6	3
8	7	5	6	1	9	3	4	2
3	9	6	2	7	4	1	5	8
2	1	4	5	8	3	7	9	6

Moyen

Compl  tez toute la grille avec des chiffres allant de 1    9. Chaque chiffre ne doit   tre utilis   qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carr   de neuf cases.

R  alis   par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)



La science du bien-  tre

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde est   dit   par la Soci  t     ditrice du « Monde » SA. Dur  e de la soci  t   : 99 ans    compter du 15 d  cembre 2000.
Capital social : 124.610.348,70   .
Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).
R  daction 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 T  l. : 01-57-28-20-00
Abonnements par t  l  phone : de France 3289 (Service 0,30   /min + prix appel) ; de l'  tranger : (33) 1-76-26-32-89 ; par courrier   lectronique : abojournalpapier@lemonde.fr.
Tarif 1 an : France m  tropolitaine : 399   .
Courrier des lecteurs
blog : <http://mediateur.blog.lemonde.fr/> ;
Par courrier   lectronique :
courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
M  diateur : mediateur@lemonde.fr
Internet : site d'information : www.lemonde.fr/ ;
Finances : <http://finance.lemonde.fr/> ;
Emploi : www.talents.fr/ ;
Immobilier : <http://immobilier.lemonde.fr/>
Documentation : <http://archives.lemonde.fr/>
Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n   0722 C 81975 ISSN 0395-2037




Pr  sidente :
Laurence Bonicalzi Bridier PRINTED IN FRANCE
80, bd Auguste-Blanqui,
75707 PARIS CEDEX 13
T  l : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26
L'imprimerie, 79 rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Toulouse (Occitane Imprimerie)
Montpellier (« Midi Libre »)
Origine du papier : France. Taux de fibres recycl  es : 100 %.
Ce journal est imprim   sur un papier UPM issu de for  ts g  r  es durablement, porteur de l'  colabel europ  en sous le N  FI/37/001.
Eutrophisation : P1ot = 0,009 kg/tonne de papier

BOCUSE, ROBUCHON, LE GOÛT D'APRÈS

En 2018 disparaissaient les deux chefs emblématiques de la gastronomie française. Aujourd'hui, que reste-t-il de leur influence? Qui gère leurs empires respectifs? La cuisine Bocuse sans Bocuse, et celle de Robuchon sans Robuchon peuvent-elles leur survivre?

GASTRONOMIE

L'année 2018 aura été rude pour la gastronomie française : elle a perdu ses deux figures les plus emblématiques. D'abord Paul Bocuse, mort le 20 janvier, à 91 ans, puis Joël Robuchon, parti le 6 août, à 73 ans. Tous deux jouissaient d'un statut à part. Alors que l'univers des chefs a tendance à être rongé par les questions d'ego, personne ne songeait à contester leur supériorité et leur autorité. Même le souverain Alain Ducasse, interrogé au sujet de l'héritage laissé par Bocuse et Robuchon, a préféré esquiver en raison du « malaise » que ces questions provoquent chez lui et de son impossibilité de répondre « en faisant abstraction de [s]a grande amitié et de [s]on grand respect pour ces deux confrères ».

Nul doute que les noms de Bocuse et Robuchon continueront de jouir pendant des années encore d'une aura exceptionnelle. Mais à quoi correspondent-ils aujourd'hui? Qu'est-ce que la cuisine Bocuse sans Bocuse? Et un atelier Robuchon sans Robuchon? Et surtout, où les mènent ceux qui ont hérité du nom?

Donner un aperçu complet des cuisines Bocuse et Robuchon est difficile, car les deux chefs ont multiplié les adresses aux quatre coins du monde. En résumé, si on veut manger du Robuchon en France, c'est forcément à Paris, où on a le choix entre ses deux « ateliers » (gratifiés d'une et deux étoiles) et Dassai, table lancée peu avant la mort du chef, en collaboration avec les sakés Dassai; ses trois étoiles sont ailleurs, en Asie et aux États-Unis. Chez Bocuse, il y a un joyau, le restaurant historique de Collonges-au-Mont-d'Or (trois étoiles depuis 1965), et beaucoup de brasseries qui profitent de son aura à Lyon, une autre à Paris et quelques tables chics au Japon et aux États-Unis.

Pour les restaurants Bocuse/Robuchon, leur principal atout est aussi leur plus gros challenge : ils sont prisonniers de leur histoire. Et comme la plupart fonctionnaient bien, il est aussi tentant de ne pas toucher à une formule qui marche.

Eternelle volaille de Bresse en vessie

Là où c'est le plus vrai, c'est évidemment à L'Auberge du Pont de Collonges. Le restaurant historique de Bocuse est qualifié dans le monde de la gastronomie de « mecque », ou, dans une version plus impitoyable, de « musée Grévin ». « On y va en pèlerinage, c'est l'étape obligée des foodies », estime Nicolas Chatenier, agent de chefs. « On est garant d'un patrimoine », affirme Vincent Leroux, directeur du restaurant. Beaucoup de clients ne prennent

même pas la peine d'ouvrir la carte, qu'ils connaissent par cœur. Ils viennent pour la soupe aux truffes et n'ont pas envie qu'on l'arrête, pas même quand ce n'est plus la saison de la truffe... »

L'immobilisme n'est pas une stratégie sans risque. Ces derniers mois, des rumeurs insistantes affirmaient que le Michelin pourrait retirer à l'institution une de ses inaltérables étoiles. Parce qu'elle se repose sur ses lauriers, ne vit pas avec son époque, qui exige moins de gras et de viande, néglige la qualité, habituée qu'elle est à exécuter la même carte depuis cinquante-trois ans et à atteindre sans trop d'efforts les quatre mille couverts annuels. « La fin de règne, c'était la débâcle », témoigne un observateur du milieu qui préfère conserver l'anonymat. Bocuse se radicalisait, disait qu'il fallait accéder à toutes les requêtes des clients, se concentrer sur le service plus que sur la qualité de la cuisine. On ne mangeait plus bien. »

« Paul Bocuse était un visionnaire, mais c'était aussi un homme de 90 ans passés. Il n'avait pas envie de changement », concède Vincent Leroux, qui a attendu un an après la mort du patriarche pour lancer, en 2019, des travaux de modernisation. Il a osé toucher à la salle, a « calmé la déco qui était chargée » (notamment en photos du maître), refait la climatisation, rénové la cuisine pour le confort des équipes.

Et surtout, il a demandé aux trois chefs exécutifs forts d'en moyenne vingt-quatre ans de maison de franchir le Rubicon : imaginer quelques plats novateurs pour rafraîchir la carte. Entre les éternels volaille de Bresse en vessie et rouget en écaillés de pommes de terre, on trouve désormais du ris de veau cuisiné avec de la citronnelle, gratifié d'une présentation moderne et colorée (un tortellini par-ci, une tomate confite par-là) et parfaitement exécuté. Le restaurant a aussi l'ambition de transformer l'immuable chariot de desserts et vient d'embaucher un nouveau pâtissier, Benoît Charvet, 36 ans, chargé de réinventer le sucre « avec la même audace que M. Paul » au même âge. « La nouvelle génération a compris qu'il fallait renouer avec l'excellence culinaire », commente Gwendal Poullennec, directeur international du guide Michelin.

Chez Robuchon, « rien n'a changé dans notre manière de fonctionner. Quand il était encore là, il ne nous disait jamais quoi faire. Et cela faisait dix ou quinze ans qu'il ne cuisinait plus », assure Eric Bouchenoire, chef désormais chargé de l'héritage culinaire, qui a passé trente-cinq ans dans l'ombre de Joël, et qui en parle toujours avec émotion. Pour renouveler les cartes, il peut compter sur l'immense répertoire de recettes élaborées

« JOËL ROBUCHON A CRÉÉ UNE SORTE DE COMPAGNONNAGE EN CUISINE QUI PERMET À SA SIGNATURE DE PERDURER »

GWENDAL Poulennec
directeur international
du guide Michelin

Successeurs, associés et fonds d'investissement

Paul Bocuse, atteint de la maladie de Parkinson, avait eu le temps de préparer sa succession alors que la mort de Joël Robuchon, à la suite d'un cancer du pancréas, a pris tout le monde par surprise. Leurs successions ont donc pris des tours très différents. Côté Bocuse, c'est simple : Jérôme, le fils de Paul, est l'actionnaire majoritaire des six entités qui constituent le groupe. Il les gère également, à l'exception du trois-étoiles de Collonges-au-Mont-d'Or, piloté par Vincent Le Roux (le mari de Stéphanie Bocuse-Bernachon, l'une des deux petites-filles de Paul), et des restaurants au Japon (sous contrat d'exploitation avec le groupe Hiramatsu). Pour Robuchon, le dossier est plus compliqué, « il y a beaucoup de prétendus héritiers », soupire l'avocat de la famille. Les intérêts du groupe sont aujourd'hui gérés par un comité familial piloté par la fille de Joël, Sophie Robuchon. Le chef ayant ouvert tous ses restaurants sous licence, elle est contrainte de travailler avec le fonds d'investissement luxembourgeois avec lequel le chef s'était associé peu avant sa mort. Au Japon, la famille est associée avec des partenaires locaux et se félicite de cette collaboration. En revanche, en France, elle doit travailler avec Guy Job, l'associé historique du chef, chargé du développement de la marque des restaurants Joël Robuchon. Avec lui, les relations sont tendues. D'après l'avocat de Sophie Robuchon, il quittera ses fonctions dans les sociétés françaises de la famille courant 2020, information que l'intéressé n'a pas confirmée.



du vivant de Joël Robuchon, et les nouvelles créations des chefs « imprégnées de l'ADN Robuchon » qui sont toutes soumises à sa validation. Les règles de la cuisine du maître sont claires : pas plus de trois saveurs par plat, des produits de qualité sublimes par une technique irréprochable. « Joël Robuchon a su transmettre son savoir-faire à une équipe qu'il a vraiment soudée. Il a créé une sorte de compagnonnage en cuisine, qui permet à sa signature de perdurer », confirme M. Poullennec.

« Les ateliers, c'est sans problème », affirme Guy Job. Le partenaire historique en affaires de Joël Robuchon fait allusion au concept de restaurants lancés en 2003 par le chef, un projet hybride qui mé-

lange les influences japonaise (un comptoir ouvert sur la cuisine), espagnole (le format tapas) et française (les produits, les techniques, les recettes). « Ça fonctionne, on sait les faire les yeux fermés, et certains développements à l'étranger étaient déjà lancés du temps de Joël », explique Guy Job.

Musique lounge et effet boîte de nuit

Aujourd'hui, les dix ateliers, éparpillés entre l'Europe, l'Asie et les États-Unis, sont très imprégnés de la décennie au cours de laquelle ils ont été conçus. Habillés de rouge et noir, ambiancés par une musique lounge, ils font un peu l'effet d'une boîte de nuit au centre de laquelle on aurait posé une cuisine. Les œufs parfaits sont servis dans des verres à cocktail, les assiettes sont décorées avec de petits points de sauce. Les deux adresses parisiennes présentent peu ou prou la même carte longue comme le bras avec vingt-deux tapas, neuf entrées, onze plats, huit desserts différents, et elle propose aussi bien un gaspacho à la catalane que des gyozas à la plancha dans un bouillon asiatique ou un pied de cochon sur une tartine gratinée au parmesan. La force de Robuchon, c'est que tout est bon, même si le raffinement dans l'exécution peut varier d'un atelier à l'autre.

« Il ne fait pas de doute que les équipes en place sont excellentes, explique un expert. Mais le concept a vieilli. S'il était vivant, Joël l'aurait sans doute déjà modernisé, car il avait une vraie souplesse d'esprit. La question maintenant est de savoir si ceux chargés de penser le futur vont avoir le courage d'évoluer. Transformer un précurseur en monument d'histoire,



A gauche : la rose en chocolat blanc Opalys parfumée à l'orange sur un gel au saké Dassai 39 de l'Atelier Robuchon. ROMAIN RICARD

Ci-contre : rougets en écailles de pommes de terre de Bocuse. FRED DURANTET



L'Atelier Etoile de Joël Robuchon, à Paris. ROMAIN RICARD



Joël Robuchon (à gauche) et Paul Bocuse, en 2007.
JACQUES LANGEVIN/BUREAU233



Les nouvelles cuisines de l'Auberge du Pont de Collonges, le trois-étoiles de Bocuse. GUILLAUME TRANQUARD

Deux livres, deux mémoires culinaires

EN 2006, trois ans après avoir mis fin à sa retraite précoce pour se relancer avec les Ateliers, Joël Robuchon sort son livre de référence, *Tout Robuchon*. Il y livre plus de 800 recettes pour toutes les occasions, du poulet rôti au bar à la peau croustillante, de la fameuse purée à ses raviolis de langoustine à la truffe. Mais aussi un calendrier des saisons pour disposer des meilleurs produits, les différents techniques de cuisson et le matériel indispensable. Cet ouvrage n'est pas « réservé aux cuisiniers de métier, mais il peut être utilisé dans toutes les familles et peut-être même transmis de génération en génération », comme l'explique son bras droit, Eric Bouchenoire, en avant-propos. Dans sa réédition (avec Vincent Noce, éditions Solar, 810 pages, 29,90 euros, à paraître le 24 octobre), peu de changements par rapport à l'original, si ce n'est justement son témoignage, ainsi que celui de la fille de Joël, Sophie Robuchon.

Japon et tête de veau

Côté Bocuse, un nouveau livre rend hommage à sa personnalité complexe à travers un format hybride, entre témoignages, biographie et recettes *Paul Bocuse. Héritage*, de François Simon et Patricia Zizza (Flammarion, 208 pages, 29,90 euros, à paraître le 6 novembre). Tête de veau sauce gribiche, tripes à la mode de Caen, sole aux nouilles... tout y est ! Sans surprise, les chefs les plus étoilés ont participé à cet hommage collectif, chacun s'emparant d'une thématique. Ainsi, Pierre Gagnaire raconte « l'épopée de Collonges », Jacques Maximin revient sur « la puissance de la formation », Alain Ducasse nous parle du goût de Bocuse pour le Japon...

Aux manettes de ce livre, on retrouve la critique gastronomique François Simon ainsi que Patricia Zizza, la troisième compagne de Bocuse. Le chef, ouvertement polygame, l'avait rencontrée dans les années 1970, et avait fondé avec elle la société Produits Paul Bocuse. Dans le préambule, elle annonce que ce livre « se veut le reflet d'une vie à miroirs et à tiroirs ». Tout un programme ! ■

E. V. B.

LEXIQUE

Les disciples Chez Bocuse comme chez Robuchon, ce mot répété à l'envi par les héritiers désigne les garants du goût, ceux qui ont côtoyé suffisamment longtemps les défunts chefs pour transmettre l'essence de leur cuisine. L'Institut Bocuse à Ecully, dans le Rhône, et la future école Robuchon de Montmorillon, dans la Vienne, ont vocation à perpétuer la transmission.

Des os et des arêtes Quand il s'agit de résumer la cuisine Bocuse, les proches de Bocuse citent naturellement Paul, qui portait au pinacle une cuisine avec « des os et des arêtes », c'est-à-dire goûte, tradi, pas chichiteuse. A l'instar de la volaille de Bresse en vessie : le volatile truffé sous la peau est cuit dans une vessie de porc, gonflée comme un ballon de foot. A table, il est servi en deux temps : les suprêmes, puis les cuisses.

Faire simple, c'est compliqué Le mantra de Joël Robuchon synthétise l'esprit de sa cuisine. Un plat « simple » ne peut pas cacher ses défauts, il doit être parfaitement exécuté grâce à une technique extraordinaire – la signature de Robuchon. Comme sa purée de pomme de terre, plat populaire préparé sans mixeur, qu'il sublimait avec un déluge de beurre et qu'il passait au tamis pour qu'elle soit plus onctueuse.

c'est une très mauvaise idée. » Dans l'entourage de Joël Robuchon, on estime plutôt que les Ateliers n'ont pas vocation à faire leur révolution. « Le concept de la cuisine ouverte, c'est diablement contemporain », affirme Catherine Barrier, qui représente les intérêts de la famille Robuchon, peu encline à s'exprimer. « On devrait rajouter un comptoir de vente à emporter, mais, sinon, il ne faut rien changer », assure Guy Job.

Pour l'instant, les Ateliers se portent bien, le dernier, né à Miami, rencontre un grand succès d'après M^{me} Barrier. Installés dans des villes ou des quartiers chics, ils ciblent logiquement une clientèle internationale et aisée ravie de pouvoir compter sur les standards de qualité Robuchon. Les prochaines ouvertures prévues à Saint-Barthélemy, Megève ou Saint-Tropez vont dans ce sens.

« Je suis moins confiant sur notre capacité à développer des trois-étoiles sans lui. Ce genre de projet est très coûteux, ce sont de gros challenges que Joël savait relever grâce à sa personnalité », témoigne Guy Job. Quelques mois avant sa mort, le chef s'était engagé avec un grand groupe de luxe dans la création d'un restaurant très ambitieux en lien avec la mode – projet tombé à l'eau.

La dernière œuvre de Joël Robuchon, c'est Dassai, un restaurant parisien ouvert en juillet 2018, en collaboration avec la marque de sakés japonais du même nom, qui jette un pont entre la France et le Japon. La carte est à peine moins déroutante que celle des Ateliers, entre pâté en croûte et ravioli au jus de teriyaki. Mais, aujourd'hui, ce qui semble caractériser la cuisine Robuchon, c'est justement son absence de frontières al-

LIBÉRÉ DU JUGEMENT PATERNEL, JÉRÔME BOCUSE A PRIS L'INITIATIVE D'OUVRIR, EN JUIN, UNE BRASSERIE À PARIS, LÀ OÙ PAUL N'AVAIT JAMAIS VOULU METTRE LES PIEDS

liée à une maîtrise technique très française. « Il s'est construit à l'international, il a eu un succès phénoménal au Japon. Sa cuisine est liée à son histoire », rappelle Gwendal Poullennec.

Des sollicitations persistantes

Les brasseries lyonnaises de Bocuse sont loin d'avoir les mêmes standards d'excellence – elles sont assez bon marché et n'ont pas l'ambition d'être étoilées –, mais elles partagent la même ouverture d'esprit. Les huit enseignes embrassent toutes les cuisines du monde, du terroir lyonnais à la fusion asiatique, en passant par la Méditerranée. La mort de Paul Bocuse a entraîné un changement dans la gestion de ces brasseries. Elles sont désormais entre les mains du fils, Jérôme Bocuse, qui applique les principes américains de rationalisation de la production, en faisant faire, par exemple, en laboratoire tous les fonds de tarte qui sont ensuite dispatchés aux différentes adresses. Le but n'est pas d'améliorer la rentabilité, mais le confort des employés, dit-il.

Libéré du jugement paternel, Jérôme Bocuse a aussi pris l'initiative d'ouvrir, en juin, une brasserie à Paris, là où Paul n'avait jamais voulu mettre les pieds. Le fils justifie cette décision en rappelant que l'Hôtel du Louvre, où est nichée la Brasserie Bocuse, est « une vitrine magnifique ». « Et puis ça a un sens que Bocuse soit près du Louvre. Mon père est aussi un monument historique. » En tout cas, il est traité comme tel, son portrait trône au-dessus de l'entrée du restaurant et en fond d'écran des caisses enregistreuses. La cuisine servie est classique et goûteuse (un généreux pavé de merlu au ci-

tron confit, une gaufre aérienne), mais pas à l'abri de quelques ratés (un œuf parfait pas coulant).

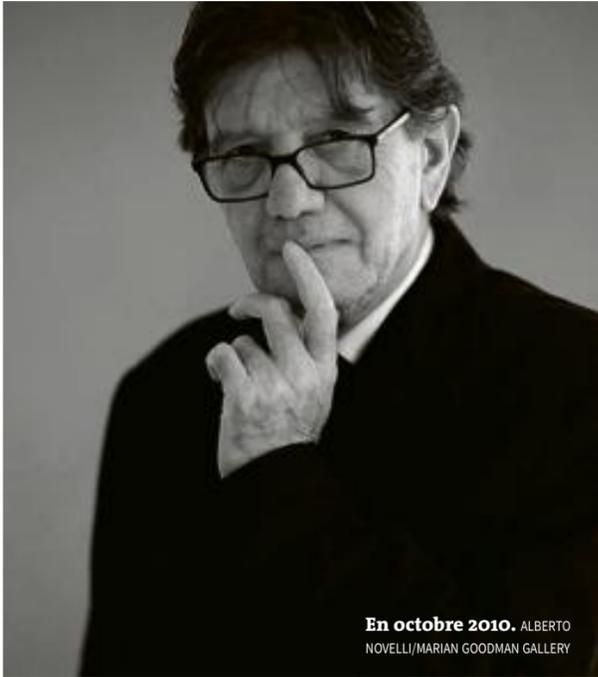
Jérôme Bocuse s'est certes aventuré à Paris, mais il reste prudent lorsqu'il évoque les ouvertures à venir. Et dément les rumeurs concernant de nouvelles enseignes à Zurich, Bruxelles ou au Moyen-Orient. « On est sollicités constamment, on nous soumet au moins dix projets par mois, déclare-t-il. On les étudie tranquillement, en fonction de leur capacité à respecter le savoir-faire et l'ADN Bocuse. Et il faut que nos équipes, qui sont surtout à Lyon [où travaillent trois cents collaborateurs], soient susceptibles de s'y projeter. »

Les sollicitations sont tout aussi persistantes côté Robuchon : « La marque est très forte, on nous propose sans cesse de lancer des produits dérivés ou d'ouvrir de nouveaux restaurants étoilés, explique Catherine Barrier. Mais on prend notre temps. Notre objectif premier n'est pas de multiplier les adresses, mais de se projeter à vingt ou trente ans. » La famille Robuchon est actuellement concentrée sur le projet d'école gastronomique internationale de Montmorillon, dans la Vienne, à l'initiative de laquelle avait été Joël en 2015, mais dont la concrétisation avait été retardée par des changements d'investisseurs. « Montmorillon, ce sont des dizaines de millions d'euros à mobiliser », selon Catherine Barrier, qui estime que le partenaire financier qui sortira son chèque « aura envie de prendre sa part dans les autres projets ». Comprendre : c'est avec lui que la famille fera des projets de futurs restaurants. Et elle vient de trouver un candidat sérieux dont elle étudie le dossier. ■

ELVIRE VON BARDELEBEN

Ettore Spalletti

Peintre italien



En octobre 2010. ALBERTO NOVELLI/MARIAN GOODMAN GALLERY

Etait-il peintre ou sculpteur? Classique ou moderne? Minimal ou métaphysique? Ettore Spalletti, qui est mort le 11 octobre, à l'âge de 79 ans, dans son village natal de Cappelle sul Tavo, en Italie, refusait les classifications aussi bien que l'ostentation.

Quarante ans durant, l'artiste italien a creusé son sillon, indifférent aux bruits du monde et au vacarme du marché. Aux mouvements transalpins de son époque comme l'arte povera ou la trans-avant-garde, l'ancien étudiant en scénographie préférait le compagnonnage spirituel des peintres de la Renaissance, de Raphaël et de Fra Angelico.

Son chemin sera fatalement plus long, car plus discret. Il n'en sera pas moins invité aux grandes manifestations internationales, à la Documenta de Cassel en 1982 et 1992, ou à la Biennale de Venise à quatre reprises, sans jamais quitter le refuge familial des Abruzzes, où il a vu le jour en 1940. « Il était en totale harmonie avec ses œuvres, un mélange de rigueur monacale et de douceur dans les gestes », se souvient la critique d'art Valérie Da Costa. « Il ne courrait pas après la notoriété, restait concentré sur son travail, il n'était pas là pour crier sa présence », rappelle joliment Cristiano Raimondi, commissaire de l'exposition « Ettore Spalletti, ombre d'azur, transparence », qui se tient jusqu'au 3 novembre au Nouveau Musée national de Monaco.

L'essence même de l'Italie

On ne saura trop recommander au lecteur de s'y rendre, pour saisir son langage composé de volumes épurés – cercles, rectangles, pentagones, cônes, colonnes – et de teintes pastel – bleu azur, rose poudré, gris perle – rehaussées d'or, inspirées des jeux de lumière qu'il voyait de sa fenêtre. « J'ai beaucoup utilisé le bleu, car ce n'est jamais une couleur de surface, mais un espace qui nous entoure, toujours. Alors que le rose n'a pas de fixité : c'est le pigment de la peau qui change selon nos états d'âme », expliquait-il en 2018 à Télérama. Faire l'expérience de Spalletti, c'est toucher du doigt l'essence même de l'Italie, une élégance teintée de classicisme, un goût de l'Antique revu et corrigé par le minimalisme.

Le temps était sa matière. L'artiste travaillait tous les jours, mais produisait peu, par couches successives, selon un procédé proche des fresquistes. Pendant des mois, il apposait à la manière d'un fard un impasto coloré – mélange de craie, de pigment et d'huile – sur des panneaux de bois, qu'il pon-

1940 Naissance à Cappelle Sul Tavo (Italie)
1982 Invitation à la Biennale de Venise et à la Documenta de Cassel (Allemagne)
1991 Exposition au Musée d'art moderne de la Ville de Paris
2019 Exposition au Nouveau Musée national de Monaco
11 OCTOBRE 2019 Mort à Cappelle Sul Tavo

çait sans relâche jusqu'à obtenir l'effet de sfumato désiré.

Aussi cette œuvre faussement monochrome se dégage-t-elle comme on apprécie un tableau de Mark Rothko ou une installation de James Turrell, lentement, pour en mesurer les subtilités et le velouté, repérer le halo d'une feuille d'or ou remarquer la fine couche de pigment rose ensermée entre deux blocs d'albâtre, comme une peau irradiant timidement. Cette dimension à la fois douce et fugace n'a pas échappé aux Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France (des collectifs de citoyens faisant appel aux artistes pour transformer leur environnement et servir la cause qu'ils défendent). En 1993, ils soufflent le nom de Spalletti aux médecins de l'hôpital Raymond-Poincaré, à Garches (Hauts-de-Seine). Ces derniers cherchaient une intervention artistique pour humaniser la « salle des départs », formule délicate pour désigner la morgue.

L'artiste imagine alors un environnement tout en camaïeu de bleus ainsi qu'un mobilier funéraire composé de vases et d'amphores en marbre blanc et noir. « L'azur, en soi immatériel, dématérialise tout ce qui l'entoure, ôte au temps l'idée même de sa durée, de son inexorable écoulement et de sa dissolution imprévisible », écrit Spalletti dans un ouvrage publié à l'occasion de l'inauguration de la salle en 1996.

Cette chambre mortuaire sans pesantier ni pathos risque toutefois de disparaître avec la fermeture programmée de l'hôpital en 2024. Aussi Valérie Da Costa s'est-elle mobilisée aux côtés d'Emmanuel Michaud, chef du service des arts plastiques à la DRAC Ile-de-France, et de Catia Riccaboni, des Nouveaux Commanditaires, pour la sauvegarder.

« C'est une réalisation exceptionnelle, qu'Ettore Spalletti a pensée comme une œuvre globale, au service de la société, martèle la critique d'art. Elle doit être à tout prix sauvée et réinstallée au sein d'une autre institution médicale pour que sa fonction si importante puisse persister. » ■

ROXANA AZIMI

Le Monde

Le Carnet

Vous pouvez nous envoyer vos annonces par mail : carnet@publicite.fr en précisant vos coordonnées (nom, adresse, téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou membre de la SDL)

Réception de vos annonces :
du lundi au vendredi jusqu'à 16 heures
le samedi et les jours fériés jusqu'à 12 h 30

Pour toute information complémentaire Carnet :
☎ 01 57 28 28 28

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Laurence Monsénégo, sa compagne, Danièle et Bas van Gelder, sa sœur et son beau-frère, leurs enfants et petits-enfants,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

ÉRIC BARCHECHATH,

survenu le 12 octobre 2019, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 octobre, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

lmonsenego@mac.com
danielle@vangelder.net

Jean-Marc et Léda, Michelle, Maryse, ses enfants, Lucas, son petit-fils, Les familles Jollivet, Leshauris et Beguin,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Simone BEGUIN, née BASTIAT, chef de Laboratoire honoraire à l'Institut Pasteur,

survenu le 13 octobre 2019, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Un registre du souvenir sera ouvert pour recueillir vos témoignages d'amitié et de sympathie et tiendra lieu de condoléances. Des dons pourront être adressés à l'Institut Pasteur.

La cérémonie sera célébrée au temple de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), 26, rue Ravon, le vendredi 18 octobre, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière Nouveau de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), 20, rue de l'Égalité.

M^{me} Beguin, 21, avenue de Chastenaye, 92290 Châtenay-Malabry.

Alain et Lucinda Bouruet Aubertot, Catherine Bouruet Aubertot, ses enfants, Elizabeth Bouruet Aubertot, sa petite-fille,

ont la tristesse de faire part du décès de

François BOURUET AUBERTOT, ingénieur,

survenu à Paris, le 13 octobre 2019, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 octobre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Marie-des-Batignolles, Paris 17^e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Le docteur Brigitte Brisset, née Duval, sa femme, Dominique et Gérard Destrée, Denis et Béatrice Brisset, Marie-Noëlle Brisset, Anne et Frédéric Monot, ses enfants, Lucile et Lionel Bolnet, Julien et Elise Destrée, Mathieu, Antoine, Florie et Guillaume Brisset, Chloé et Léa Monot, ses petits-enfants, Charlyze et Sacha Bolnet, Manon et Suzie Brisset, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

docteur Jean-Marie BRISSET, ancien chef des services d'urologie de la Porte-de-Choisy et de l'hôpital Saint-Joseph, à Paris,

survenu le 11 octobre 2019, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie religieuse est célébrée ce mercredi 16 octobre, à 15 heures, en l'église de Mulsans (Loir et Cher), suivie de l'inhumation dans le cimetière du village.

Philippe et Dauphine Champagne de Labriolle, Fabien et Claire Vaylet, Jacques et Marine Champagne de Labriolle, Jean et Anne Toulon,

ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu à Vanves, le 11 octobre 2019, de leur père et beau-père,

François CHAMPAGNE de LABRIOLLE, né le 17 février 1926, à Poitiers (Vienne), agrégé de l'Université, docteur ès Lettres, professeur émérite à l'INALCO, ancien président de l'INALCO, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'ordre des Palmes académiques,

veuf de **Jacqueline CHABALIER,** décédée le 27 novembre 1991.

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants se joignent à eux, pour vous inviter à la cérémonie religieuse qui aura lieu, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, Paris 14^e (métro Alésia), le vendredi 18 octobre, à 10 h 30 et à concourir par la prière au repos de l'âme de leur cher défunt.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Choisy-le-Roi, dans l'intimité familiale.

Des registres seront à votre disposition à l'entrée de l'église.

« Ne vous affligez pas comme les autres qui n'ont pas d'Espérance. » 1^{re} épître de Saint-Paul aux Thessaloniciens, 4-13.

17, rue des Marguettes, 75012 Paris.

L'Association psychanalytique de France

a appris avec tristesse le décès de notre collègue,

Anne-Marie DUFFAURT.

Elle était psychiatre et psychanalyste. Membre sociétaire de l'APF depuis 2002 puis membre honoraire à partir de 2017. Elle exerçait à Toulouse. Anne-Marie Duffaurt s'était fidèlement impliquée dans les activités de l'APF. Son intérêt s'était plus spécifiquement centré sur les problèmes de formation et d'enseignement dans la psychanalyse dont elle avait une connaissance érudite de l'histoire.

Nous adressons nos sincères condoléances à son compagnon, à sa famille, à ses amis.

M^{me} Odile Gayot, son épouse, M^{me} Sophie Gayot, sa fille, Alexandre Meiers, son petit-fils, Ainsi que la famille,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. André GAYOT, cofondateur du guide *GaultMillau*, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Sénégal et du Niger, officier de l'ordre des Comores.

La célébration religieuse se tiendra ce mercredi 16 octobre 2019, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Saint-Mandé (Val-de-Marne), 84, avenue du Général de Gaulle.

Une cérémonie aura lieu le jeudi 17 octobre, à 16 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 8, boulevard Ménilmontant, Paris 20^e.

Pierre GUILLABERT,

ENA 1955, administrateur civil honoraire à la direction du Trésor,

est devenu le 14 octobre 2019, dans sa quatre-vingt-treizième année, un souvenir pour ceux qu'il aimait,

Annette, son épouse,

Étienne (†) et Dominique Guillabert, Adrien et Tiphaine, Mathilde et Quentin de Margerie, Édouard, Clémence Mayou, Clarisse et Dieudonné de Laubier,

Anne Guillabert et Pierre Piessat, ses petits-enfants, Colin, Clémence Tralbaut, Lucas, Marie,

Françoise Palle-Guillabert et Sébastien Palle, Angélique, Augustin, Ambroise, ses enfants et petits-enfants,

Ignace, Charles, Virgile, Edmée, Marguerite, ses arrière-petits-enfants,

Tous ses amis.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Louis-en-l'Île, Paris 4^e.

Luc, Yanis, Apolline, Alcide et Théophile, Les familles Grynbaum, Lott et Castaing,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Emmanuelle GRYNBAUM, née LOTT.

Elle a vécu en donnant la joie. Elle s'est battue contre la maladie avec la dernière énergie.

La messe d'obsèques aura lieu en l'église Notre-Dame du Raincy, le vendredi 18 octobre 2019, à 10 heures.

Famille Grynbaum, 6, allée Maurice, 93340 Le Raincy.

Simone Journo, son épouse, Isabelle Journo,

sa fille, Philippe et Karine Journo, son fils et sa belle-fille, Charlotte, Joachim et Eliott, ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

André Simah JOURNO,

survenu le lundi 14 octobre 2019, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les prières rituelles et la veillée seront tenues toute la journée, le mercredi 16 octobre, à partir de 12 heures, au 15, rue de la Bûcherie, Paris 5^e.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 octobre, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, au 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris 14^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Monique Khellaf, son épouse, Néjya Khellaf-Ravaz, Malika Khellaf, ses filles, Clémence Ravaz-Khellaf, sa petite-fille, Luc Ravaz, son gendre,

ont la tristesse de faire part du décès de

Salah KHELLAF,

survenu le 11 octobre 2019.

Il sera inhumé au cimetière parisien de Thiais, le 17 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Roussillon (Vaucluse).

François Rey, son mari, Nicolas, Djemila et Isabelle Roussillon, ses enfants, Yaël Rey, sa belle-fille, Ses petits-enfants, Ses arrière-petites-filles, Ses proches Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Dominique MIOLLAN-LACOUTURE,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année, le vendredi 11 octobre 2019, à 20 h 45, au Centre hospitalier du Pays d'Apt.

Aimante, généreuse et d'une élégance innée, elle avait, depuis trente ans, damé le pion à bien des maux, dont la ligue, en l'emportant, n'a pu flétrir sa tranquille beauté.

Elle sera incinérée le jeudi 17 octobre, à 11 h 30, au Centre funéraire de Manosque (Alpes-Haute-Provence).

« Tu es venue le vœu de vivre avait un corps... » Paul Eluard.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Philippe Broussard, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Franck Johannes, Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Hélène Bekmezian, Emmanuelle Chevallereau
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol, Camille Seeuws
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote
Directeur du numérique Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenkoff
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directrice du design Méliana Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Médiateur Franck Nouchi
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

Vichy (Allier).

Marc et Sandra Jordan, son fils et sa belle-fille, Gérard et Irène Polya, son frère et sa belle-sœur, Dominique Polya et Diane Polya-Zeitline, ses sœurs Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Rolande POLYA JORDAN, artiste,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

Selon sa volonté, ses obsèques auront lieu civilement le samedi 19 octobre 2019, à 10 heures, au cimetière de Vichy,

Condoléances sur registre.

Ni fleurs ni plaques ni couronnes.

Elle repose au funérarium, 19, rue des Bartins, à Vichy.

« I'm not living in vain. »
« Je ne suis pas en train de vivre ma vie en vain. »

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Jean-Emile Ricour et Martine, Madeleine Ricour et Michel, Aline Ricour Bourgeois (†), Jean-Michel Ricour et Sylvie, ses enfants et conjoints Ainsi que le reste de la famille,

ont la tristesse de faire part de la mort de

Jean RICOUR, docteur ès sciences, officier

dans l'ordre national du Mérite, ancien président de la Société géologique de France,

survenue paisiblement à Leucate, le 14 octobre 2019, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Il avait fait don de son corps à la science.

mbonnetricour@sfr.fr

M^{me} Hélène Siger, son épouse, Pascal, Dominique, Florence, Isabelle, ses enfants, leurs conjoints, Ses douze petits-enfants, Ses cinq arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Simon SIGER, médecin,

survenu le 13 octobre 2019, à 7 h 50, à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'inhumation s'est déroulée dans l'intimité le jour même au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaire de décès

Il y a cinq ans, disparaissait

Jacqueline MEYNADIER.

« Ni les voiles au loin descendant vers Harfleur »

Josette Paulin, Véronique Caillat, Bruno Meynadier.

Assemblée générale

Le Centre international de recherche et de développement de l'haptonomie Frans Veldman réunira

le **dimanche 17 novembre 2019,** à partir de 9 h 30, son assemblée générale dans ses locaux, 9 bis, villa du Bel Air, Paris 12^e.

FAUT-IL AUTORISER LA VENTE DES TESTS ADN ?

A la faveur du débat parlementaire sur la loi bioéthique, certains parlementaires ont proposé de lever l'interdit sur ces tests. Tandis que les généalogistes plaident pour une libéralisation au nom du droit au récit de ses « origines », des généticiens mettent en garde contre une utilisation marchande de la biologie

Ne cédon pas à une « évidence technologique »

Permettre l'accès direct à ces tests remettrait en cause la médiation par des professionnels qualifiés, un principe fondamental de l'encadrement législatif de la génétique en France, estime **un collectif de chercheurs**

Le projet de loi relatif à la bioéthique soumis au Parlement avait fait le choix de ne pas légiférer sur les tests génétiques vendus directement aux consommateurs. Des amendements déposés par des députés de la majorité proposent de revenir sur cette décision, pour autoriser les tests délivrant des indications d'origines géographiques ainsi que des calculs de distance génétique entre individus, improprement qualifiés de « tests génétiques généalogiques ».

En France, le recours aux tests génétiques vendus directement au consommateur est interdit. Notre pays réserve, en effet, un statut exceptionnel à l'information génétique. Les tests ne peuvent être réalisés qu'à des fins médicales, scientifiques ou dans le cadre d'enquêtes judiciaires et requièrent dans toutes ces situations l'intermédiation par un professionnel dont les compétences sont validées.

Les raisons qui ont présidé à ces choix ont à voir avec les effets collectifs de cette information biologique très particulière. L'ADN est très stable dans le temps. On naît et on meurt peu ou prou avec le même ADN. Il est par ailleurs largement partagé entre personnes d'une même lignée biologique et entre membres d'une même population. L'ADN est ainsi un outil fort efficace pour qui cherche à tracer, sélectionner, discriminer ou assigner des individus à une identité prédéfinie.

Confusion des usages

Les tests concernés par les amendements consistent à examiner un grand nombre de points sur le génome d'une personne et à comparer l'information ainsi obtenue avec celle des bases de données. Ces dernières comprennent les génomes des autres clients et ceux de personnes vivant partout dans le monde, collectés par les entreprises. Deux usages sont alors possibles. Le premier consiste à comparer l'ADN fourni par le client (qui peut ne pas être le sien) avec celui de tous les autres clients, pour identifier d'éventuels apparentés biologiques. L'analyse équivaut à un test de paternité étendu. Le second usage est très différent. Cette fois, l'ADN de l'individu est comparé, en utilisant des calculs statistiques, aux ADN d'un ensemble de personnes regroupées par ethnies ou zones géographiques. L'analyse délivrée fournit des indications de proximité génétique avec ces groupes. Leur qualité est dépendante des bases de données, des critères mobilisés pour catégoriser, qualifier et délimiter les groupes de comparaison et dépend aussi des algorithmes utilisés.

Ces précisions techniques sont importantes. Autoriser l'accès direct des consommateurs à ces tests, c'est remettre en cause un principe fondamental de l'encadrement législatif de la génétique en France : la médiation par des professionnels qualifiés. Ne cédon pas à la tentation de modifier précipitamment ce cadre, au nom d'une prétendue évidence technologique, soutenue par l'enthousiasme sincère de généalogistes mais aussi par des intérêts commerciaux bien compris.

Si la recherche de liens biologiques est encadrée par le juge, c'est entre autres parce que la parenté est avant tout définie de façon sociale dans notre société – une déclaration de paternité en mairie fait foi en l'absence de contestation. Si débat il doit y avoir, c'est bien sur la place de la biologie dans la filiation. Autoriser ces tests



L'ADN EST UN OUTIL EFFICACE POUR QUI CHERCHE À TRACER, SÉLECTIONNER, DISCRIMINER OU ASSIGNER DES INDIVIDUS À UNE IDENTITÉ PRÉDÉFINIE

sans revenir sur ce cadre, c'est organiser des situations difficilement gérables à l'avenir. De la même façon, derrière les usages médiatisés de ces tests, par exemple par des personnes nées d'un don de gamètes et recherchant leurs origines, c'est bien la question des conditions d'accès à ces origines qui est posée. Faut-il, là aussi, autoriser des tests qui permettent de contourner la loi en place ?

Enfin, légaliser la production de supposées origines ethniques ou religieuses reposant sur la seule génétique reviendrait à fournir clés en main des critères parés d'une forte aura technoscientifique à ceux qui veulent nous attribuer des identités réduites à une dimension technologique, simpliste et, ne l'oublions pas, éminemment marchande de la biologie.

L'information collectée sur l'ADN au moyen de ces tests peut être utilisée à d'autres fins, notamment pour fournir des indications relatives à la santé, dont la pertinence et la fiabilité sont très discutées et les conséquences sur nos choix collectifs en matière de protection sociale, importantes. Il n'y a pas de frontière claire entre ces différents usages. Les sociétés privées qui vendent ces tests l'ont bien compris. Leurs stratégies commerciales reposent précisément sur cette confusion des usages. C'est pourquoi les conséquences d'une ouverture du marché des tests génétiques aux consommateurs doivent être analysées de façon très large, en tenant compte de l'équilibre entre conséquences individuelles et collectives.

Ces questions ne sont pas seulement scientifiques, ni purement technologiques. Plus que des amendements introduits en urgence, elles méritent des réflexions collectives approfondies. ■

Les dix premiers signataires :

Catherine Bourgain (Inserm),
Pierre Darlu (CNRS),
Emmanuelle Génin (Inserm),
Sophie Gerber (INRA),
Sylvain Glémin (CNRS),
Bertrand Isidor (CHU de Nantes),
André Langaney (université de Genève),
Anne-Louise Leutenegger (Inserm),
Hervé Perdry (université Paris-Saclay),
Audrey Sabbagh (université de Paris),
sont généticiens
Liste complète sur Lemonde.fr

Cela relève du droit de chacun à connaître ses origines

Nathalie Jovanovic-Floricult, spécialiste des tests ADN à visée généalogique, souligne qu'ils ne sont pas « récréatifs » et ne peuvent être confondus avec les tests de pronostic médical

En France, selon l'article 16-10 du code civil, seuls médecins et juges peuvent autoriser un test génétique à des fins médicales ou de recherche de paternité. En dehors de ce cadre, tout Français achetant un test génétique aux fins de connaître ses origines est théoriquement passible d'une amende de 3750 euros.

Pourtant, lors de l'examen en commission du projet de loi bioéthique, plusieurs députés ont souligné l'incohérence de maintenir une telle interdiction alors que de nombreux Français ont déjà eu recours à des tests ADN personnels à visée généalogique. Ces tests sont commercialisés par des sociétés étrangères.

Par la voix d'Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, le gouvernement a confirmé son souhait de voir maintenue l'interdiction de tels tests. Cette position, soutenue par le corapporteur sur la loi bioéthique, Philippe Berta, serait justifiée par le peu de fiabilité de ces tests, assimilés à des instruments « récréatifs », ainsi que par les risques supposés liés aux vérités génétiques révélées par ces examens.

Comme le signalait Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique, lors de son audition par la commission parlementaire, une telle position, si elle devait être maintenue, est étonnante puisqu'elle ignore une pratique répandue sur le territoire et ne prend pas en compte les avancées technologiques ayant permis de démocratiser l'accès à de tels tests.

A l'heure où les députés examinent le projet de loi et de nombreux amendements visant à légaliser la pratique de ces tests, il convient d'apporter les explications qui permettront de déconstruire les préjugés vis-à-vis de ces tests.

Non, ces tests ne sont pas « récréatifs ». Ils sont la seule réponse à la quête d'identité de nombreuses personnes cherchant à connaître leurs origines, qu'elles soient historiques ou biologiques. La connaissance de ses origines est un droit, reconnu notamment par les conventions de New York de 1989, relative aux droits de l'enfant, et de La Haye, de 1993, sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, une convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain au regard des applications de la biologie et de la médecine a été adoptée à Strasbourg le 19 novembre 1996 et signée par la France le 4 avril 1997 à Oviedo, en Espagne.

En France, la loi du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'Etat reconnaît dans le code de l'action sociale et des familles « l'importance pour toute personne de connaître ses origines et son histoire ». Pour nombre de nos compatriotes, adoptés, nés sous X, issus d'une PMA avec donneur, les tests génétiques à visée généalogique sont souvent le seul recours pour répondre à leurs questions. Questions de filiation évidemment, et aussi, indirectement, questions liées à l'hérédité génétique (maladies rares, incompatibilités sexuelles).

Par ailleurs, comme le signalaient également des élus d'outre-mer, ces tests sont les seules réponses pour des populations parmi lesquelles l'établissement d'une histoire personnelle est rendu complexe en raison des vicissitudes



DES DIZAINES DE MILLIONS DE TESTS ONT ÉTÉ PASSÉS À L'ÉTRANGER SANS AUCUN TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC

des du temps et de l'histoire. Non, ces tests ne sont pas dangereux. Si la France est à la traîne, voilà dix ans que des dizaines de millions de tests ont été passés aux Etats-Unis, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni ou en Allemagne sans qu'aucun trouble à l'ordre public n'ait été signalé. Toute étude d'impact sérieuse sur le sujet confirme que la part de paternités cachées possiblement révélées est infinitésimale vis-à-vis des souffrances soulagées de millions d'utilisateurs ayant trouvé des réponses à leurs questions et, dans certains cas, retrouvé une famille et une histoire commune.

Fiabilité

Oui, ces tests sont fiables. On ne peut, en même temps, reprocher à ces tests de révéler des liens de parenté biologique différents des liens connus et de n'être pas fiables. Rien n'est plus simple en génomique que d'établir avec certitude des liens de parenté entre individus. Ces tests ne doivent pas être confondus avec les tests de pronostic médical, qui se développent par ailleurs sans réel cadre scientifique. Les tests à visée généalogique n'ont d'autres fins que de mettre en lumière des liens de parenté biologique. L'interdiction pour une société de commercialiser à la fois des tests médicaux et généalogiques devra être inscrite dans la loi.

La légalisation des tests génétiques à visée généalogique n'a pas vocation à être généralisée à l'ensemble d'une population, elle relève de la liberté individuelle et du droit de chacun à connaître ses origines. Elle aura également pour conséquence d'aménager un cadre protecteur pour les Français en ne les incitant plus à confier leur ADN à des sociétés étrangères qui constituent, en dehors de tout contrôle, d'immenses bases de données qu'elles partagent ou revendent ensuite à des fins médicales ou judiciaires.

Il convient d'inscrire résolument la France dans une démarche innovante et contemporaine correspondant à une attente croissante de nos compatriotes, tout en mettant fin aux zones de non-droit qui existent aujourd'hui et qui ne sauraient satisfaire ni le gouvernement ni le législateur. ■

Nathalie Jovanovic-Floricult,
présidente de l'association DNA Pass et
créatrice du site Genealogie-genetique.fr,
est l'auteure de « L'ADN, un outil généa-
logique », (éd. Archives & Culture, 2018)

ÉCOFÉMINISME

Le terme, qui postule un lien entre l'oppression des femmes et la destruction de la nature, est apparu en 1974 sous la plume de la militante féministe Françoise d'Eaubonne. Depuis, ce courant de pensée ne cesse de s'étendre

HISTOIRE D'UNE NOTION

Lors des récentes marches pour le climat, d'étranges pancartes ont surgi dans les rues de France. «*Pubis et fôrêts, arrêtons de tout raser*»; «*Ma planète, ma chatte, sauvons les zones humides*», proclamaient-elles. Des slogans relevant à la fois de l'écologie et du féminisme – autrement dit : de l'écoféminisme, un mot-valise qui s'invite de plus en plus fréquemment dans le débat des idées politiques. Des intellectuel(le)s de premier ordre s'en réclament, des manifestations sont menées en son nom, des ouvrages entiers lui sont consacrés. Pourtant, il y a quelques années encore, le terme, qui désigne le lien théorique existant entre l'oppression des femmes et la destruction de la nature, était quasi inconnu en France. Un paradoxe, puisque c'est dans ce pays qu'il fut forgé pour la première fois, il y a près d'un demi-siècle, sous la plume de l'écrivaine libertaire Françoise d'Eaubonne.

Née en 1920, dans une famille bourgeoise désargentée, membre du PC jusqu'en 1956, cette militante convaincue établit très vite une synthèse entre lutte de classe et lutte féministe. Plus âgée que la plupart des militantes du Mouvement de libération des femmes (MLF) des années 1970, cet électron libre s'engage activement pour le mouvement homosexuel et se passionne très tôt pour la problématique environnementale. En 1974, elle publie *Le Féminisme ou la mort*. Le mot «*écoféminisme*» y apparaît pour la première fois.

«*En postulant que la même matrice idéologique a conduit à la domination des hommes sur les femmes et au saccage de la nature, [elle] dénonce non seulement l'organisation sexiste de la société, mais surtout lui impute la responsabilité de la destruction de l'environnement*», résume Caroline Goldblum, auteure de *Françoise d'Eaubonne et l'écoféminisme* (Le Passager clandestin, 2019, 132 p., 10 euros). A l'opposé des valeurs de destruction masculines, M^{me} d'Eaubonne estime

que «*les valeurs du féminin, si longtemps bafouées (...), demeurent les dernières chances de survivance de l'homme lui-même*». Au pays du féminisme constructiviste fondé par Simone de Beauvoir («*On ne naît pas femme, on le devient*»), cette position teintée d'essentialisme passe mal. Elle explique en partie l'oubli dont a pâti l'œuvre de cette pionnière de la décroissance, et la singulière frilosité de la France à envisager l'articulation entre écologie et féminisme.

Un terme générique

Car ailleurs, en revanche, depuis des décennies, ce courant de pensée ne cesse de s'étendre. Notamment dans les pays anglo-saxons. «*C'est à la fin des années 1970 qu'un véritable mouvement s'autoproclame "écoféministe" prend naissance, parmi les féministes pacifistes et antinucléaires états-uniennes et britanniques*», note Jeanne Burgart Goutal, professeure agrégée de philosophie («*L'écoféminisme et la France : une inquiétante étrangeté?*», revue *Cités*, 2018/1, n° 73). Aux Etats-Unis, l'accident nucléaire de Three Mile Island, survenu en mars 1979, entraîne la création de l'organisation Women for Life on Earth. En Angleterre, un groupe de femmes se mobilise contre l'installation de missiles nucléaires à Greenham Common. Dans le même temps, tout autour du globe émergent des luttes articulant enjeux écologistes et féministes – tel le mouvement Chipko contre la déforestation dans le nord de l'Inde.

Plus encore qu'une critique théorique articulant domination des femmes et de la nature par le patriarcat, l'écoféminisme est ainsi devenu un terme générique pour désigner les tendances militantes engagées dans ces

combats. S'il comprend toujours une analyse critique radicale sur le patriarcat et le capitalisme, ce mouvement peut-être plus ou moins matérialiste, différentieliste, éthique ou spiritualiste. «*Son histoire reste encore largement à écrire – et surtout, elle s'écrit au présent*», remarque M^{me} Burgart Goutal dans la revue *Multitudes*, qui a consacré à l'écoféminisme un numéro entier à l'été 2017 (n° 67). Un présent dans lequel la France, sur le terrain des idées, retrouve timidement sa place. Sous l'impulsion d'une poignée de chercheuses et de l'éditrice Isabelle Cambourakis, dont la collection féministe, «*Sorcières*», accorde une large place à cette thématique.

La philosophe Emilie Hache, qui y a dirigé sous le titre *Reclaim* (Cambourakis, 2016) un recueil d'écrits états-uniens, insiste sur la dimension «*expérimentale et créative du corpus écoféministe, trop souvent ignoré*». *Reclaim*, terme emprunté au vocabulaire écologique, signifie ici le fait de «*régénérer*», de «*réhabiliter*» à la fois la nature et la féminité. Un objectif au cœur de l'écoféminisme, auquel les personnalités politiques elles-mêmes semblent désormais ne pas être insensibles. Le 10 janvier, Delphine Batho, présidente de Génération Ecologie, affirmait ainsi à *L'Obs* que «*l'expérience commune des femmes de la mise à l'écart du pouvoir dans tous les domaines (...) les rend plus promptes à transformer ce pouvoir et à réinventer une relation positive au vivant*». Tandis que Ségolène Royal, ambassadrice chargée de la négociation internationale pour les pôles, estimait, le 6 mars, sur le site FigaroVox, «*qu'il y a, entre les violences faites aux femmes et les violences faites à la nature, une vraie ressemblance*». ■

CATHERINE VINCENT

PARTOUT ÉMERGENT DES LUTTES ARTICULANT ENJEUX ÉCOLOGISTES ET FÉMINISTES – TEL LE MOUVEMENT CHIPKO CONTRE LA DÉFORESTATION DANS LE NORD DE L'INDE



CHRONIQUE | PAR PIERRE-CYRILLE HAUTCŒUR

Taxer les multinationales? Un débat séculaire

Une nouvelle fois, l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) tente de poser les bases d'un accord international sur l'imposition des bénéficiaires des sociétés. L'opinion publique et nombre d'Etats ont, en effet, du mal à accepter la baisse continue, depuis des années, du taux effectif d'impôts payés par les entreprises dans la plupart des pays, alors que les profits des multinationales ne cessent de croître. Cette tendance résulte de la concurrence fiscale, de l'utilisation des paradis fiscaux et de l'usage habile de prix de transferts internes aux multinationales.

L'OCDE renoue en fait avec les efforts de la Société des nations, qui, dans l'entre-deux-guerres, avait posé les bases des traités internationaux aujourd'hui encore en vigueur sur ce sujet (*La Défense du paradis fiscal suisse avant la seconde guerre mondiale : une histoire internationale*, Christophe Farquet, Alphil, 2017 – le livre dépasse de loin le cas suisse).

A cette époque, l'impôt sur les bénéfices est encore récent – il date de 1913 aux Etats-Unis, de 1914 en France –, mais ses taux augmentent fortement avec les besoins financiers que créent la guerre et la reconstruction. La fraude fiscale explose alors, en s'appuyant en particulier sur les quelques pays – à commencer par la Suisse – qui offrent un secret bancaire total et des taux d'imposition nuls ou faibles pour les étrangers.

La France, la Belgique et l'Allemagne, principales victimes de la fuite des capitaux vers le paradis helvétique, réclament, lors de la conférence de Gênes de 1922, la mise en place d'accords internationaux garantissant l'échange d'informations. Elles proclament que, faute de tels accords, elles se verront obligées de prélever l'impôt à la source, de mettre en place un contrôle des changes étroit et de ne pas signer les conventions fiscales de suppression de la double imposition que réclament les multinationales à cor et à cri. Malgré l'appui de

l'Italie, de la Tchécoslovaquie et des Pays-Bas, ces demandes franco-belgo-allemandes font face à l'opposition systématique du Royaume-Uni et de la Suisse, puis des Etats-Unis.

Profitant de l'arrivée au pouvoir en France de Poincaré, qui engage une baisse massive des impôts directs en 1926, l'alliance anglo-suisse impose son agenda : le principe de non-double imposition est entériné, le contrôle des changes et les retenues à la source disparaissent, mais le principe du secret bancaire reste incontesté. Est aussi entériné le principe d'inspiration libérale selon lequel les transferts internes à une multinationale doivent être faits aux prix de concurrence – ceux auxquels auraient lieu des échanges entre entreprises indépendantes –, dont on sait qu'il sera interprété très soupagement au profit des multinationales, au point d'être déconsidéré aujourd'hui.

Secret bancaire

La participation aux négociations, à partir de 1925, de représentants du monde des affaires puis de la chambre de commerce internationale (représentée par un membre... de l'Association suisse des banques) n'a pas été pour rien dans ces résultats, qui seront à la base des conventions bilatérales écrites pendant les décennies suivantes.

Lors de la crise des années 1930, ces sujets reviennent sur la table grâce à l'alliance des gouvernements de Léon Blum et de Franklin Roosevelt, qui vont mettre en place un certain nombre de conventions plus favorables aux Etats. Néanmoins, la position libérale sur la primauté du secret bancaire restera dominante jusqu'à sa remise en cause récente par les Etats-Unis.

L'histoire est donc loin de suggérer que les discussions en cours à l'OCDE aboutiront, moins encore qu'elles infléchiront réellement une tendance séculaire. Il ne suffit pas aujourd'hui de faciliter la transmission d'information entre systèmes fiscaux, il faut aussi repenser les principaux concepts de la fiscalité des bénéfices hérités de l'entre-deux-guerres en fonction des caractéristiques du capitalisme d'aujourd'hui, financiarisé et partiellement dématérialisé. Un défi qui reste largement à relever. ■

Pierre-Cyrille Hautcœur est directeur d'études à l'EHESS-Ecole d'économie de Paris

LA NOUVELLE PLANÈTE DE L'ENTERTAINMENT



LA NOUVELLE ÉCONOMIE DE L'AUDIOVISUEL
d'Alain Le Diberder
La Découverte,
128 p., 10 €

LE LIVRE

Le 27 novembre, *The Irishman*, le film le plus cher (150 millions de dollars, 136,14 millions d'euros) de l'année (hors «franchises» vouées aux super-héros ou à l'animation numérique), réalisé par un géant du cinéma contemporain, sera mis en ligne sur Netflix, en n'ayant fait qu'un passage de pure forme par les salles de quelques pays. Pendant ce temps, les vieux rivaux de la télévision française, France Télévisions, TF1 et M6, s'échinent à bâtir un «Netflix à la française» alors que la BBC propose déjà la nouvelle version de son iPlayer, dont l'interface – qui donne accès aux productions du service public britannique sans dépendre des horaires de programmation – ressemble à celle des plates-formes de streaming américaines.

L'industrie musicale s'est effondrée sous les coups du piratage en ligne, la presse écrite a échappé de peu à l'extinction en se réinventant sur la Toile. Jusqu'au début de la décennie qui s'achève aujourd'hui, l'écosystème de ce qu'Alain Le Diberder appelle l'audiovisuel,

réunissant le cinéma et la télévision, excluant la radio, est resté stable. Les deux exemples cités plus haut suffisent à montrer que les règles et les mécanismes de l'entertainment ont entamé une mutation radicale, sans autre équivalent dans l'histoire de ce secteur que l'irruption de la télévision dans les foyers après la seconde guerre mondiale.

Le surgissement de Netflix

Alain Le Diberder, économiste, ancien collaborateur de Canal+ et d'Arte, entreprend de saisir ce mouvement dans toute sa complexité et y parvient avec une aisance magistrale. Ce qu'il nomme le «quatrième âge» de l'audiovisuel se définit par l'interaction croissante entre des industries naguère étrangères les unes aux autres et l'irruption de nouveaux acteurs – au premier rang desquels Netflix et YouTube – issus de l'économie numérique. Impossible, fait-il remarquer, de comprendre l'évolution du cinéma sans prendre en compte celle des télécommunications (pour mémoire, le vé-

nétable studio Warner Bros est passé ces dernières années d'une fusion avec un – éphémère – géant du Net, AOL, au rachat par un pilier des télécoms, AT&T). Qu'il détaille les conditions du surgissement (pas si brusque) de Netflix, ou les connexions entre les marchés de l'audiovisuel, de Pékin à Londres, Le Diberder esquisse le planisphère d'une économie sans frontières.

Chacune des analyses, qu'elle concerne la raréfaction de la ressource publicitaire ou l'affaiblissement de la télévision linéaire (celle que l'on regarde en fonction de la programmation décidée par les chaînes), s'appuie sur un passionnant appareil statistique, dont l'auteur extrait des exemples utiles à toutes les conversations que suscitent ces sujets. En voici un exemple, en guise de conclusion : «*En 1977, en montant dans un autobus avec vingt passagers, vous aviez une chance sur trois que votre voisin ait vu la même émission que vous la veille. Aujourd'hui, c'est une chance sur dix-neuf.*» ■

THOMAS SOTINEL

Transition écologique | PAR SERGUEI



L'HISTOIRE EST LOIN DE SUGGÉRER QUE LES DISCUSSIONS EN COURS À L'OCDE ABOUTIRONT



GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

La parole de Washington réduite à néant

Ce fut l'un des grands moments de l'éloquence reaganienne. Le 11 janvier 1989, le président républicain s'adresse à ses concitoyens pour la dernière fois depuis la Maison Blanche, où il achève son second mandat.

Revenant sur huit ans passés à la tête des Etats-Unis, Ronald Reagan fait un poignant éloge de la liberté, rend un ultime hommage à la démocratie et termine par une référence qui lui est familière, celle de la « ville qui brille sur la colline ». Cette lumière, c'est celle qu'imaginait le pèlerin John Winthrop en 1630, dans sa quête de l'Amérique idéale, à bord de l'embarcation qui le dirigeait vers ses rivages.

« Dans mon esprit, dit Ronald Reagan, c'était une ville haute et fière, (...) grouillant de gens de toutes sortes qui vivaient en harmonie et en paix, une ville avec des ports libres bruisant de commerce et de créativité. Et si elle devait avoir des murs, ces murs avaient des portes, et les portes étaient ouvertes à tous ceux qui avaient la volonté et le cœur d'y venir. » Cette ville, conclut-il tandis que la caméra zoome sur son visage ému, elle est toujours là, brillant de tous ses feux. « Elle reste un phare, un aimant pour tous ceux qui cherchent la liberté, pour tous les pèlerins des endroits perdus qui cinglent dans les ténèbres, vers leur foyer. »

C'était il y a trente ans et l'Amérique faisait parfois sourire, dans cette apparente naïveté qui pouvait aussi dissimuler une certaine dose d'hypocrisie mais allez, c'était si joliment emballé ! Lorsque le communisme rendit l'âme, quelques mois plus tard, Ronald Reagan n'était plus aux commandes ; il voulut bien en prendre sa part cependant, tant il avait célébré les valeurs qui triomphaient de cette guerre froide.

L'abandon des Kurdes de Syrie

Trente ans plus tard, la ville sur la colline ne brille plus et le mot « valeurs » a disparu du vocabulaire de la Maison Blanche. Le président des Etats-Unis ne fait plus ni rêver ni même sourire, il tweete « Bullshit » en lettres capitales et claque les portes de la cité. Ses opposants sont des « traîtres », les journalistes « corrompus » et « falsificateurs ». Depuis une semaine, il a accroché un autre exploit à son tableau : l'abandon des combattants kurdes dont il s'était servi en Syrie, les amenant à conclure avec l'agresseur un pacte aux conséquences dramatiques. Au passage, Donald Trump abandonne aussi ses alliés français et britanniques, avec lesquels il n'a pas coordonné le départ des troupes américaines. Il cède la place aux Russes, renforce Damas et redonne de l'air à l'organisation Etat islamique (EI).

En l'espace de quelques jours, le locataire de la Maison Blanche a réduit à zéro la valeur de la parole de Washington. Il a montré qu'un engagement dont dépend la vie de centaines de milliers de personnes peut être rayé d'un Tweet. « Ils nous ont fait confiance et nous avons trahi cette confiance, a confié au New York Times un officier américain qui avait travaillé

**LE PAYS
A ABANDONNÉ
TOUTE
PRÉTENTION
À LA MORALE ET
À L'EXEMPLARITÉ**

**POUR L'IMAGE
DES ÉTATS-UNIS,
IL Y AURA
UN AVANT
ET UN APRÈS
OCTOBRE 2019**

aux côtés des Kurdes dans le nord de la Syrie. C'est une tache sur la conscience américaine. »

Quels que soient les efforts de rattrapage ou les manœuvres de rattrapage d'autres structures du pouvoir américain, on aurait tort de sous-estimer l'impact de cette volte-face : pour l'image des Etats-Unis, il y aura un avant et un après octobre 2019. Comme il y a eu, réalise-t-on aujourd'hui, un avant et un après août 2013, lorsque le président Barack Obama a renoncé à mettre à exécution sa menace de punir Bachar Al-Assad, dont le recours à l'arme chimique était avéré. C'était la première étape du renoncement américain – mais, au moins, celui-ci tentait-il de sauver les apparences, derrière un habillage de procédures démocratiques.

Donald Trump, lui, n'a que faire des apparences et des procédures démocratiques. Avec lui, les Etats-Unis n'ont pas seulement trahi les Kurdes, ils abandonnent toute prétention à la morale et à l'exemplarité, qui fut leur marque de fabrique pendant la guerre froide et l'après-guerre froide. Même lorsque Nixon et Kissinger fomentaient leurs basses œuvres contre Salvador Allende au Chili, ils le faisaient, officiellement, au nom de la défense du monde libre contre le communisme international. Donald Trump, lui, pratique le cynisme à l'état pur : *America First*. Seul compte pour lui son électorat.

La Syrie n'est pas le seul écueil sur lequel s'abîme l'Amérique. En Ukraine, en essayant de corrompre Volodymyr Zelensky, un jeune président élu, précisément, pour vaincre le fléau de la corruption, Donald Trump a discrédité la démocratie américaine.

Pendant trente ans, les administrations américaines successives se sont vues comme le porteur drapeau, devant l'Union européenne, du soutien aux transitions démocratiques et à l'Etat de droit dans le monde post-communiste. Cette politique est aujourd'hui reniée. Que dire aux militants démocrates ukrainiens qui s'engagent, parfois au péril de leur vie, pour bâtir un Etat de droit et éradiquer la corruption, lorsque le président des Etats-Unis se comporte avec leur propre président comme un vulgaire oligarque ? Quel exemple offrent à la nouvelle génération de hauts fonctionnaires de ce jeune pays le sort de l'ambassadrice américaine Marie Yovanovitch, rappelée prématurément à Washington sous de fausses accusations, ou la démission de l'envoyé spécial pour l'Ukraine Kurt Volker qui, au lieu de favoriser les efforts de paix avec la Russie, servait d'entre-metteur à Rudy Giuliani, avocat de Donald Trump, pour de sordides manœuvres de politique intérieure américaine ?

Lundi 14 octobre à Hongkong, des manifestants pro-démocratie se sont rassemblés pour demander l'aide des Etats-Unis, au bout de quatre mois de mobilisation sans faille. « Président Trump, aidez-nous à libérer Hongkong », implorait une banderole. Ce monde-là n'est plus, mais ils l'ignorent encore. ■

**BIOÉTHIQUE :
PRÉSERVER
LE MODÈLE
FRANÇAIS**

ÉDITORIAL

Si il est un domaine dans lequel la France défend à juste titre un modèle spécifique, c'est bien celui de la bioéthique. Les députés, en adoptant à une solide majorité de 359 voix contre 114, mardi 15 octobre, le projet de révision des lois de bioéthique, ont montré que le pays, parcouru par de nombreuses fractures sociales, urbaines et culturelles, peut parvenir à des compromis largement acceptés sur des sujets complexes, à la croisée de la philosophie, de la recherche scientifique, de la médecine et des questions de société. Sous réserve d'éventuels revirements au Sénat, saisi à présent du texte, il faut s'en réjouir.

Si l'attention du public et des médias s'est focalisée sur la légalisation de la procréation médicalement assistée (PMA) aux cou-

ples de femmes et aux femmes célibataires, réforme la plus porteuse de changements immédiats, d'autres modifications législatives traduisent la volonté de libéraliser les pratiques en les adaptant aux progrès scientifiques et aux demandes sociales : soumises jusqu'à présent à autorisation, les recherches sur les cellules souches issues d'un embryon humain ne dépendront plus que d'une simple déclaration. Quand un médecin, lors d'un test génétique, découvrira une anomalie autre que celle qui a motivé l'examen, il pourra en informer le patient, ce qui lui est interdit aujourd'hui. Mais le libre recours aux tests génétiques et la publicité pour les tests « récréatifs » restent interdits, de même que les tests préconception.

Le « modèle bioéthique » français tente de concilier les principes de dignité, de liberté et de solidarité, avec une insistance sur le premier, qui a valeur constitutionnelle. Mais la tension s'accroît entre cette « dignité » mise en exergue en France, et la « liberté », pierre angulaire des sociétés anglo-saxonnes, d'autant que les revendications d'autonomie des individus progressent dans la société française.

Dans le contexte de mondialisation des échanges permis notamment par Internet, quel sens y a-t-il à continuer d'interdire le libre accès aux tests ADN, alors qu'il suffit d'envoyer un échantillon de salive à

des officines spécialisées étrangères, ce que font 100 000 à 200 000 Français chaque année ? Une autre interrogation porte sur les conséquences des limites que va continuer de poser la loi, notamment en matière de diagnostic préimplantatoire, examen pratiqué après une fécondation in vitro, pour les avancées de la recherche scientifique et pour la place des chercheurs français dans le monde.

Face à toutes ces interrogations, il est nécessaire de conserver un équilibre entre les perspectives infinies de la recherche et la défense des barrières éthiques posées en France à la suite de travaux longs et approfondis du Comité consultatif national d'éthique. Les progrès de la génétique, le développement de l'intelligence artificielle et du traitement des données de santé supposent d'incessants arbitrages entre les espoirs médicaux, la protection des personnes, voire l'évolution de l'espèce humaine. Il s'agit d'une œuvre continue, puisque la moitié des connaissances scientifiques se renouvelle tous les cinq ans. Le texte adopté mardi prévoit d'ailleurs de réduire de sept à cinq ans le délai entre deux révisions. Nécessaire, mais soumis à l'ouragan de la mondialisation et aux vents porteurs du progrès scientifique, l'équilibre « à la française », fait de réglementation raisonnée, est par nature instable. Raison de plus pour le défendre sur la durée. ■

UNE COLLECTION

Le Monde

Présentée par

ALEXANDRE ADLER

NATIONAL GEOGRAPHIC

Une collection pour revivre l'histoire de l'humanité

HISTOIRE & CIVILISATIONS

LE VOLUME 5 : ROYAUMES ET EMPIRES DU PROCHE-ORIENT
(de 1200 à 300 av. J.-C.)

Les royaumes du Levant et les empires envahisseurs

UNE ŒUVRE DE RÉFÉRENCE À LIRE, À ADMIRER ET À CONSERVER

En partenariat avec

TOUS LES QUINZE JOURS CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
et sur www.collection-HistoireetCivilisations.fr

Tous les jours, je m'assure que le soleil ne brille pas pour rien.

**Dans le groupe EDF,
il y a plus de 230 métiers d'énergéticiens
qui changent tout, chaque jour.**

Parmi eux, les ingénieurs et les techniciens de maintenance d'EDF Renouvelables, qui assurent le bon fonctionnement des centrales solaires. Si vous voulez faire du soleil une des énergies de demain, rejoignez-les sur edf.fr/edf-recrute.

Devenons l'énergie qui change tout.



RCS PARIS 552 081 317